

**ETUDE DU RECASEMENT DES POPULATIONS AFFECTEES
PAR LE BARRAGE DE SOUPITI - KALETA**

HISTOIRE ET SOCIO-ANTHROPOLOGIE DES POPULATIONS A RECASER
ET DES POPULATIONS ACCUEILLANTES

Christian Potin, Consultant BCEOM

Août 2000

TABLE DES MATIERES

1	INTRODUCTION.....	3
2.	REPERES D'HISTOIRE SOCIALE.....	5
	2.1 - CADRAGE HISTORIQUE LARGE AYANT INFLUENCE LA ZONE D'ETUDE ET SON ENVIRONNEMENT GEOGRAPHIQUE REGIONAL.....	6
	2.1.1 <i>La période précoloniale</i>	6
	2.1.2 <i>L'épisode colonial</i>	16
	2.1.3 <i>La Guinée indépendante</i>	21
	2.2 ELEMENTS D'HISTOIRE LOCALE DE LA ZONE D'ETUDE.....	26
3	RAPPEL DES BASES DE LA CULTURE MATERIELLE	30
	3.1 LES OUTILS ET TECHNIQUES AGRICOLES.....	31
	3.2 LES BASES ALIMENTAIRES.....	32
	3.3 LES TECHNIQUES DE CONSTRUCTION DES HABITATIONS (L'ARCHITECTURE).....	33
	3.4 LE COMMERCE.....	34
	3.5 LA PHARMACOPEE ET LA MEDECINE TRADITIONNELLE.....	35
	3.6 REVENUS MOYENS PAR PRINCIPAUX TYPES D'ACTIVITE ET PAR ETHNIE	38
4	STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'AGE.....	40
	4.1 LES CLASSES D'AGE.....	40
	4.2 STRUCTURATION SELON LE SEXE ET L'AGE PAR ETHNIE	41
	4.3 CONDITION DE LA FEMME.....	42
	4.4 LA SCOLARISATION DES JEUNES	47
5	SYSTEME DE PARENTE ET DE MARIAGE.....	48
	5.1 SYSTEME DE PARENTE.....	48
	5.2 SYSTEME DE MARIAGE	51
6.	LES STRUCTURES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES	55
	DE BASE	55
	6.1 PRESENTATION GENERALE DES GROUPES ETHNIQUES ET DE LEURS GENRES DE VIE.....	55
	6.2 MENAGE OU FOYER	60
	6.3 LES SEGMENTS LIGNAGERS.....	61
	6.4 GEOMETRIE VARIABLE DE LA NOTION DE CLAN CHEZ LES POPULATIONS ENQUETEES.....	63
	6.5 UNE UNITE TOMBEE EN DESUETUDE : LA TRIBU.....	64
	6.6 LES CASTES	64
	6.7 UNE ORGANISATION SPECIFIQUE AUX PEULS : <i>LE TEKUNG</i>	65
7	RELIGION ET CROYANCES.....	66
	7.1 UN ISLAM DOMINANT	66
	7.2 MYTHOLOGIE TRADITIONNELLE ET RELIQUATS D'ANIMISME CHEZ LES SOUSSOUS	66
8	ART ET ARTISANAT, FESTIF ET CEREMONIEL	72
	8.1 ART ET ARTISANAT TRADITIONNEL AVANT LA COLONISATION.....	72
	8.2 LES PREMIERS EFFETS DISRUPTIFS DE LA COLONISATION.....	76
	8.3 LES EFFETS DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE SEKOU TOURE.....	76
	8.4 LES ACTIVITES ARTISANALES ACTUELLES DANS LA ZONE DE RECENSEMENT.....	77
9	COMMUNAUTE ET HABITAT.....	79
	9.1 LA CONCESSION ET LA TAPADE.....	79
	9.2 LE VILLAGE ET LES HAMEAUX.....	79
10	ENTRAIDE ET DISCIPLINE COLLECTIVES.....	81
11	SYSTEMES DE POUVOIR	83
	11.1 - LE POUVOIR ADMINISTRATIF ET LE POUVOIR COUTUMIER	83

11.2 LE POUVOIR RELIGIEUX	84
12 GESTION DU FONCIER	85
12.1 TROIS REFERENCES DE DROITS HISTORIQUES SUPERPOSEES.....	85
12.2 LES PRATIQUES EFFECTIVES ACTUELLES	87
13 L'EXPERIENCE DE GARAFIRI.....	90
14 INFORMATION ET ATTITUDE DES POPULATIONS VIS-A-VIS DU PROJET.....	91
14.1 INFORMATION DES POPULATIONS SUR LE PROJET.....	91
14.2 ATTITUDE DES POPULATIONS DANS LES ZONES DE DEPART	91
14.3 ATTITUDES DES POPULATIONS DANS LES ZONES D'ACCUEIL POTENTIELLES	92
15 CONCLUSIONS	93

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des documents spécifiques consultés

Annexe 2 : Liste des villages enquêtés

Annexe 3 : Annexe de mots-clés en Soussou

Annexe 4 : Les cases peules au début du XXe siècle

Annexe 5 : Schéma théorique du système trilogique bouche - vagin - oreille en Afrique noire animiste

Annexe 6 : Schéma général du sacrifice, reliant les hommes, les ancêtres, les génies et Dieu à travers le passage du monde visible au monde invisible

1 INTRODUCTION

Le présent rapport relate les résultats d'une mission de terrain qui s'est déroulée en Guinée du 8 mai au 20 juin 2000 en majorité dans la zone d'étude. Lors de cette mission de terrain le consultant avait dans ses **Terres de Références** les tâches suivantes:

"Déterminer les caractéristiques des populations qui devront être déplacées dans le cadre du projet de barrages et des populations accueillantes; l'expert devra par des enquêtes auprès des responsables villageois et les chefs de famille, faire ressortir les aspects socio-démographiques et socio-ethniques avec les repères historiques sur les populations en place, les notions de ménage et de concessions, les lignages, les ethnies et les castes, les aspects religieux, le rôle des femmes et des jeunes.

La répartition du pouvoir au sein des communautés et des familles sera analysée ainsi que le mode de fonctionnement de la vie communautaire qui influence l'habitat, l'entraide et les disciplines collectives. Les différentes autorités administratives, traditionnelles et religieuses qui régissent la société locale devront être identifiées et leur pouvoir de décision mis en évidence."

Il n'est pas dans le propos de ce rapport de fournir une description géographique détaillée de la **zone d'étude** on trouvera une telle description plurithématique dans les rapports des consultants en morpho-pédologie, systèmes de production et en occupation des sols. On en rappellera simplement quelques caractéristiques principales fournissant de son importance :

- **Futures zones inondées** : sous-bassin du Konkouré à l'amont de SouapitiKaléta en dessous de la côte 240 m. L'inventaire de la population n'étant pas terminé on se référera aux données de l'étude 1998 : superficie du futur plan d'eau 78 800 ha ; estimation du nombre de villages et hameaux touchés selon le recensement 1996 : 257, population à déplacer 31 926 habitants soit 43 % de l'ensemble des districts concernés ; projection de la population à déplacer l'année 2005 : 39 693 personnes (pour un taux d'accroissement annuel net moyen de 2,45 %).

D'après les premiers résultats partiels du recensement en cours il apparaîtrait que les chiffres précédents soient sous-estimés.

- **Zones d'accueil potentielles**, telles qu'identifiées dans l'étude de 1998. Il s'agit de la région de Sinta (14 266 ha), de Sangarea (29 001 ha) de la vallée de la Kolenté y compris la sous-préfecture de Madina Oula (201 761 ha) soit un total de 245 028 ha pour les zones d'accueil potentielles. L'estimation des zones d'accueil potentielles dans les régions de Sinta et de Sangarea dépendent du recensement en cours. Pour fixer les idées selon les données du recensement 1996 on avait respectivement:

- pour la sous-préfecture de Kolente 177 villages et hameaux pour une population de 19 158 habitants .
- pour la sous-préfecture de Madina-Oula 134 villages et hameaux pour une population estimée de 15 443 habitants.

Au total, la zone d'étude (zone de départ + zone d'accueil) comporte donc plus de 570 villages et une population largement supérieure à 66 000 habitants, et ce pour une superficie également supérieure à 324 000 ha. C'est dire l'importance de la zone d'étude.

Avant d'aborder les aspects méthodologiques, il est utile de préciser ce que l'on entend par **anthropologie**. Etymologiquement anthropologie signifie science de l'homme en général. Il s'agit d'une "méta discipline" contenant l'ensemble des disciplines scientifiques différentes ayant l'homme comme objet d'étude en commun. Ainsi la sociologie, l'ethnologie, l'ethnographie, la géographie humaine, le droit, l'histoire, la psychologie, la psychologie sociale, etc. sont des composantes auxquelles fait appel l'anthropologie ; et on parle d'anthropologie sociale quand elle est plus axée sur l'étude de groupes sociaux, d'anthropologie culturelle, de paléo anthropologie (étude de l'homme préhistorique), d'anthropologie du droit, d'anthropologie de l'Etat, d'anthropologie historique, d'anthropologie économique, d'anthropologie de la mort, d'anthropologie du sang, etc.

Le présent rapport intitulé socio-anthropologie participe en fait d'une anthropologie sociale et culturelle visant à évaluer le patrimoine social et culturel de la zone d'étude avec diverses limites qui sont exposées ci-dessous, dont l'immensité de la zone d'étude pour le temps imparti à l'expertise n'est pas la moindre.

Un des principes épistémologiques fondamentaux de l'anthropologie est de poser un regard le plus neutre et le plus distancié possible¹ sur le groupe social à observer et à analyser, ce qui n'a pas toujours été le cas chez certains anthropologues de l'époque coloniale, et n'est pas quelques fois encore le cas pour certains géographes, anthropologues, ethnologues. empreints d'une idéologie a priori qui guide et altère en permanence leurs démarches qui se veulent scientifiques.

Dun point de vue **méthodologique** nous furent confrontés à une alternative :

- choisir un nombre restreint de villages ou hameaux (2 ou 3) et y amorcer une méthode ethnologique² en passant le maximum de temps d'observation et de communication in situ;
- essayer de percevoir l'éventuelle diversité des structures anthropologiques en tenant compte des grandes dimensions de la zone d'étude. Pour cela la solution était de mener des expertises anthropologiques rapides (RAA : Rapid Anthropological Appraisals) dans un nombre conséquent de villages éparpillés dans la zone d'étude.

C'est la deuxième solution qui fut arrêtée en choisissant les villages à enquêter à moitié au hasard en tenant compte de leur accessibilité et de leur dimension (ni trop importante ni trop faible). Au total c'est 30 villages ou hameaux qui furent enquêtés dans les futures zones inondées, et 15 dans les zones d'accueil potentielles appartenant respectivement à 16 districts et 9 districts. La liste détaillée est fournie à l'annexe 2. Soit au total 45 villages et hameaux dont 24 villages sous-sous, 11 peuls et 8 mixtes peuls-sous-sous.

Les enquêtes privilégièrent les entretiens de groupes qui pouvaient varier de 5 à 40 personnes environ en présence des notabilités lorsqu'elles étaient disponibles: chef de secteur, chef de district, *Iman* parfois, anciens (ou "sages") toujours. A cela pouvaient parfois s'ajouter un nombre d'hommes adultes, de jeunes enfants, d'adolescents et de femmes adultes. Ces dernières catégories sociales prirent rarement la parole. Dans l'en-

¹ « L'anthropologie c'est la quête, neutre, de l'autre. »

²En fait la méthode ethnologique suppose de vivre plusieurs mois dans le milieu et de parler la ou les langues locales. On connaît par ailleurs ses limites épistémologiques, la présence de l'ethnologue modifiant les comportements sociaux et culturels du groupe social observé.

semble la prise de parole était très disciplinée, le groupe désignant son répondant ou porte-parole par autodiscipline spontanée selon les questions et thèmes abordés. Il s'agissait dans la plupart des cas de notabilités et d'anciens.

On retiendra que l'approche menée fut avant tout **qualitative** avec un maximum de question ouvertes et semi-ouvertes. Dans l'ensemble la masse d'informations récoltées fut notoire. Elles correspondent, avec l'aide de la documentation consultée (cf. annexe 1) aux différents thèmes et composantes du présent rapport.

Le travail de terrain fut soumis à diverses difficultés ou contraintes outre les dimensions de la zone d'étude, vis à vis du temps imparti :

- longue durée d'acheminement (plusieurs heures) sur les villages choisis pour les enquêtes par le biais d'un réseau de pistes parfois en très mauvais état;
- contrainte d'absentéisme des hommes dans les villages compte tenu que la saison culturelle battait son plein, ce qui amena à délaissé des villages vides d'hommes adultes.
- contrainte majeure de la non connaissance par le consultant des deux langues principales de la zone d'étude qui nécessita l'emploi d'interprètes³ avec toute la déperdition d'informations et de limites de la communication lors des entretiens que cela implique.
- difficulté particulière générale de communiquer avec les groupes peuls non ex-captifs (anciens nobles ou hommes libres). La société peul ne se donnant pas facilement "à lire" contrairement aux groupes soussous ou malinkés.
- Difficultés de recueillir les sources orales précises sur l'histoire locale des villages ou hameaux, même auprès des anciens et doyens (à quelques exceptions près).

En conclusion on a bien le sentiment d'avoir effectué un premier survol **socio-anthropologique** de la zone d'étude eu égard aux difficultés et contraintes exposées précédemment, mais qui, on l'espère, est suffisant à ce stade pour les besoins du projet Souapiti-Kaléta.

Il nous faut préciser et rappeler également que les TDR de cette mission ne comportent pas l'étude des aspects institutionnels formels⁴ de la zone d'étude (institutions étatiques, para-étatiques, ONG, associations privées formelles). Ces aspects seront étudiés dans une seconde prochaine mission, dans le cadre du futur plan de Recasement des Populations (PRP) affectées par le projet tant au niveau du départ qu'au niveau de l'accueil.

Cette mission a finalement visé à étudier davantage le patrimoine anthropologique informel, "traditionnel et coutumier" en deçà de "l'étatique", cadrage macro-historique mis à part (cf. ci-dessous).

2. REPERES D'HISTOIRE SOCIALE

³ Outre le consultant, la mission de terrain comprenait Mr PAPA Ousmane CAMARA professeur de sociologie à "Université de Conakry qui servit d'interprète pour les langues Soussou et Malinké, Mr TALL membre de la cellule du projet au sein du Ministère des Mines de la Géologie et de l'Environnement qui servit lui, d'interprète pour la langue peul.

⁴ Aucune démarche d'anthropologie de l'Etat et des mouvements associatifs formels n'a été menée dans le cadre de cette première mission.

2.1 - Cadrage historique large ayant influencé la zone d'étude et son environnement géographique régional

La zone d'étude étant une zone de transition entre la Guinée maritime proprement dite d'un point de vue géomorphologique et les premiers contreforts du Fouta Djallon, il y a lieu de considérer les grands événements macro-historiques qui eurent des impacts sur les peuplements avant d'aborder les éléments de l'histoire locale que nous avons pu recueillir oralement.

2.1.1 La période précoloniale

La **préhistoire** de la Guinée reste très mal connue d'une manière générale. L'agriculture y aurait été pratiquée il y a plus de 3 000 ans et l'usage du fer, aux minerais importants dans le pays, était pratiqué avant l'ère chrétienne.

Pendant la période historique vivaient en Guinée maritime des petites communautés de pêcheurs, de chasseurs et d'agriculteurs sans doute acéphales (c'est-à-dire sans structuration de chefferies ni de petits royaumes).

Le **premier millénaire** reste dans l'ensemble une période de siècles obscurs en Guinée maritime. Cependant dans les régions plus élevées de savanes et de hauts plateaux où les échanges étaient plus aisés, des sociétés plus différenciées, plus complexes avec pouvoir héréditaire, origine de conflits de groupes sociaux plus importants, virent le jour vers la fin du premier millénaire.

L'histoire de la basse Guinée maritime ne fut influencée qu'à partir du XIV^{ème} siècle avec les premiers contacts avec les européens. Par contre, la moyenne Guinée (**Fouta Djallon**) fut marquée dès le V^{ème} siècle par les grands empires de l'Afrique de l'Ouest qui l'englobèrent petit à petit, puis à partir du XVII^{ème} siècle avec l'arrivée massive des peuls. Cependant, dans l'ensemble la Guinée ne joua un rôle important dans le Moyen Age ouest Africain qu'à partir du XIII^{ème} siècle avec l'avènement de l'empire du Mali.

L'empire du Ghana

Simple petit royaume fondé au IV^{ème} siècle, il constitua un vaste empire au IX^{ème} siècle après avoir annexé ou soumis à sa domination de nombreux royaumes au sud, en particulier le **royaume Sosso** (cf. ci-après).

L'empire du Ghana réputé pour ses richesses en or fut un des premiers empires noirs connus grâce aux voyageurs arabes, en particulier Ibn Hawkal et Ibn Battouta. L'empire était dirigé par un empereur issu du **clan des Cissé** et était contrôlé par ses populations **Soninké** fondatrices et dont les descendants sont les groupes Sarakholé, Marka, Dioula, Dafing ...

L'activité économique était basée sur l'agriculture et l'élevage mais la richesse de l'état impérial provenait du commerce des esclaves et de l'or. A son apogée l'empire du Ghana s'étendait du Tagant en Mauritanie actuelle au Haut-Niger, et du Sénégal à Tombouctou.

Cependant au XI^{ème} siècle l'empire subit les assauts de la guerre sainte islamique (dji-

had) menée par une branche des Almoravides Marocains. Malgré une résistance acharnée la capitale de l'empire du Ghana (Koumbi Saleh) tomba en 1067 et l'empire du Ghana tomba sous la mouvance, en particulier, religieuse des Almoravides.

Très affaiblis par la domination almoravide, les royaumes vassaux de l'empire du Ghana et en particulier le royaume Sosso du Kaniaga en profitèrent pour prendre leur autonomie.

Le royaume Sosso

Ce royaume situé alors au sud de l'empire du Ghana était dirigé par le **clan Kanté** et ses populations également d'origine Soninké. Ce royaume fut fondé vers la fin du VIII^{ème} siècle et évolua de 1076 à 1180 sous la direction de Soninkés animistes: les Diarisso. Issus du clan des forgerons particulièrement animistes, les Kanté lutèrent farouchement contre l'Islam introduit par les Almoravides dont l'immense empirement eurafricain déclina et fut démantelé à partir du début du XII^{ème} siècle.

Le roi le plus célèbre des Sosso fut **Soumaoro Kanté** (1200 - 1235), personnage légendaire qui mena son royaume à son apogée, se livrant petit à petit à l'annexion de toutes les anciennes possessions de l'ancien empire du Ghana.

L'empire du Mali

Un modeste royaume, **le Manding** s'était développé dans l'actuelle Haute-Guinée, dans la région de Bouré (riche en placers d'or) à partir de petites chefferies mandé, mais son origine et son évolution jusqu'au milieu du XII^{ème} siècle restent mal connues.

A l'origine **les Malinkés** étaient installés sur les monts mandingues entre Singuiri et Kita. Le plus célèbre des dynastes de l'empire manding fut le fameux chef infirme **Soundjata**. Son infirmité lui permit d'échapper au massacre de onze autres petits princes que le Sosso Soumaoro Kanté fit périr après sa conquête du Mandingue à la recherche des ressources aurifères, et sous le prétexte de lutter contre l'esclavage pratiqué en particulier par les Maures et les Marka.

Les exactions de Soumaoro Kanté continuant sur les principautés ou petits royaumes alliés au Mandingue, les anciens de ces petits Etats firent appel à Soundjata pour qu'il vienne les défendre. Ce dernier leva une armée qui cantonna dans les régions du Sankaran, du Tinkesso, Fouta Djallon. En 1234, il se retrouva ainsi à la tête d'une vaste coalition de peuples qui prêtèrent serment de se libérer du joug du roi du Sosso.

La bataille décisive eut lieu en 1235 à Kirina, capitale du royaume Sosso entre Bamako et Kangaba. La bataille se solda par la victoire des troupes de Soundjata et la mort de Soumaoro Kanté. Les territoires du futur empire du Mali annexèrent ainsi toutes les anciennes possessions Sosso.

Après ces événements plusieurs clans Sosso quittèrent leur région et émigrèrent vers l'ouest. **Certains groupes s'infiltrèrent dans le Fouta-Djallon occupés par "leurs parents" : les Djalonné⁵**. Les Sosso immigrants repoussèrent des populations vers les

⁵ Vocabulaire peut désignant les habitants autochtones animistes de diverses origines et ethnies qu'ils trouvèrent sur place lors des invasions peuls.

zones plus littorales de la Guinée maritime qui vinrent également du pays mandé (Haute-Guinée) vers le XI^{ème} siècle à la recherche de terres fertiles et de régions pacifiques "sans guerre, ni guérilla". Il s'agit principalement des groupes **Baga, Landouma, Nalou, Kissi et Limba**.

Après cette victoire Soundjata se vit attribuer par les Malinkés le titre de **mansa** (souverain, chef suprême). Un grand empire ainsi était né avec comme capitale Niani non loin de l'ex capitale de l'ancien royaume Sosso. L'empire du Mali était un grand pays agricole dans lequel Soundjata, préoccupé de la question agraire, aurait introduit la culture de l'arachide, du coton, des papayes ainsi que l'élevage. Il mourut en 1255 au cours d'une guerre avec un chef peul du Wassoulou. Il aurait été noyé dans une rivière et se serait transformé selon la légende en hippopotame (**mali**) totem actuel des Keita.

Le fils et successeur de Soundjata, Mansa Oulé, musulman très croyant fit le pèlerinage à la Mecque. La nécessité de décentralisation pour la gestion de cet immense empire s'appuya sur la nomination de grands "généraux" comme feudataires. En 1285 une crise de succession amena un affranchi, Sakoura, à monter sur le trône. Grand homme de guerre et d'Etat celui-ci élargit encore les limites de l'empire à l'est dans le royaume naissant de Gao, et à l'ouest de Tekrou. **Le Macina** fut annexé au détriment du roi de Gao, et le Diara qui devint vassal.

Parmi les autres dynastes successeurs au trône du Mali le plus célèbre fut **Mansa Moussa** (aussi appelé Kankou Moussa) qui régna de 1312 à 1332 et fit le pèlerinage à la Mecque en 1324. Musulman fervent, Kankou Moussa relança l'expansion de l'Islam, tout en se gardant bien, en fin politique de déclarer la moindre djihad (guerre sainte). L'Islam pratiquée essentiellement par l'empereur et sa cour s'accommoda très bien des pratiques animistes et autres magies de ses administrés.

L'islamisation s'accompagna, en outre, d'une transformation des règles de filiation et d'héritage, avec la disparition progressive des règles matrilineaires au profit de la patrilinearité et d'une codification stricte de la condition et des genres de vie des femmes conforme aux préceptes de l'Islam. Le règne de Kankou Moussa marqua l'apogée de l'empire du Mali dont le nom fut connu dans tout le monde arabo-musulman. L'empire englobait les groupes berbères, du sud saharien et s'étendait jusqu'à la forêt guinéenne. Il aurait contrôlé ainsi treize royaumes.

Il est intéressant de noter son mode d'administration territoriale. L'empire était divisé en provinces administrées par **dyamani figui** ou **farba**. Les provinces étaient subdivisées en cantons (**kafou**) et en villages (**dougou**). L'autorité villageoise était parfois bicéphale avec un chef de terres religieux et un chef politique.

Les principales activités pratiquées dans l'empire du Mali étaient l'agriculture, l'élevage, l'exploitation de l'or et le commerce, notamment des esclaves. Les relations commerciales avec l'occident se faisaient par une piste transaharienne qui débouchait dans le sud-marocain à Sidjilmassa via les mines de sel de Teghazza. Du sud arrivaient l'or, extrait des mines de Bambouk et de Bouré, les esclaves, la gomme, le poivre, la noix de cola et l'ivoire. Du nord redescendaient le sel, des barres de fer ou de cuivre, des tissus, des perles, des manuscrits, de la maroquinerie et divers autres articles artisanaux.

La deuxième moitié du XIV^{ème} siècle vit le déclin de l'empire du Mali. L'autorité impériale était de plus en plus contestée via des crises successorales et les mines d'or tradition-

nelles commençaient à s'épuiser. Les princes vassaux en profitèrent pour renforcer leur pouvoir.

La suprématie Songhaï

Les provinces Songhaï de la boucle du Niger enrichies par l'intense négoce transsaharien furent les premières à acquérir leur indépendance et à s'agrandir aux dépens de l'empire mandingue. En 1450 les contingents songhaï prirent la capitale Niani et la brûlèrent. **Sonni Ali Ber** fut le fondateur en 1464 de ce nouvel empire Songhaï en accumulant les campagnes victorieuses, chassant les Touaregs de Tombouctou et rendant tributaire le Mali. **Askia Mohamed** (1493-1528) d'une autre dynastie que Sonni Ali Ber fut un des plus fameux empereurs du Songhaï. Mais l'empire de Gao affaibli par des luttes intensives, fut attaqué et conquis par des troupes maures venues du Maroc.

L'arrivée des navigateurs portugais sur les côtes africaines

Jusque là, l'Europe s'était contenté des intermédiaires arabo-musulmans pour échanger avec le Bilad es Soudan (le pays des noirs), notamment pour s'approvisionner en esclaves et en or pour régler ses achats d'épices avec l'Asie. A partir de la moitié du XV^{ème} siècle l'idée naquit de prospecter directement les côtes africaines et court-circuiter ainsi les intermédiaires arabo-musulmans.

Entre 1450 et 1600 les portugais, suivis par la suite par d'autres puissances européennes (France, Angleterre, Pays Bas notamment) commencèrent à instaurer des échanges directs avec les zones de forêt côtières d'Afrique de l'ouest. **Ce courant allait provoquer une véritable révolution qui affaiblit beaucoup le commerce transsaharien à travers la mise en relation directe de négoce entre les côtes guinéennes et l'Europe.**

Les précurseurs furent les portugais et sous l'élan donné par Henri le Navigateur les expéditions de caravelles à la découvertes des côtes africaines se multiplièrent.

En 1447 Alvaro Fernandez atteignit le rio Nunez qui ouvrait la route du Fouta-Djalou. En 1467 tous les rivages de l'ex-Guinée française furent visités en détail par Pedro de Cintra et de Costa.⁶

Les portugais furent donc les premiers découvreurs européens des côtes guinéennes dont ils fournirent des premières descriptions géographiques utiles : géomorphologie, végétation, climat, ressources commerciales, peuplades indigènes, comme l'arrivée à l'époque déjà de tribus mandingues sur plusieurs points du littoral.

Du VII^{ème} au XIX^{ème} siècle, la traite négrière

Les portugais restèrent maîtres des côtes africaines, et entre autre guinéennes, jusqu'au XVII^{ème} siècle; ils se rendirent compte qu'à côté des objets de négoce classiques entre l'Europe et l'Afrique (cf. ci-dessous) il y avait un profit considérable à tirer de l'achat des esclaves noirs qui leurs étaient vendus sur la côte. L'ère de la traite négrière directe⁷, au

⁶ En 1487 Barthélémy Diaz doublait le Cap de Bonne Espérance. Dix ans plus tard Vasco de Gama atteignait les Indes.

⁷ Auparavant le commerce d'esclaves était pratiqué en une petite échelle entre l'Afrique noire et l'Ara-

début bilatérale ensuite triangulaire avec l'Amérique, avait commencé.

A partir du XVII^{ème} siècle, **les Hollandais** qui s'étaient dotés d'une flotte considérable, prirent le dessus sur les comptoirs et petites forteresses portugaises et devinrent les véritables maîtres du Golfe de Guinée. Le voyageur et géographe **Dapper** fournit alors une description sur les côtes guinéennes (rivage des "rios" au sud de Bissagos et arrière littoral à partir du Cap Verga) :

"Dans le royaume de Béna, habité par les Soussos, entre le pays de Mandinga et la Sierra Leone, le terroir est fort raboteux, et n'est presque que montagnes et coteaux couverts d'arbres et de verdure, et entrecoupés de rivières. On connaît à la couleur des montagnes qu'il y a beaucoup de mines de fer."

Les Hollandais furent ensuite concurrencés par **les Français** vers la fin du XVII^{ème} siècle. Puis, ce furent **les Anglais** qui dominèrent les mers et devinrent les chefs de file du commerce négrier jusqu'à ce qu'ils abolissent la traite en 1807, luttant ensuite par voie maritime contre les pays qui continuaient à la pratiquer.

Les premiers comptoirs français apparurent à partir de 1714 en Guinée qu'on appela alors les **"Rivières du Sud"**. Les premiers esclaves achetés par les portugais étaient revendus sur le marché de Lisbonne et étaient utilisés par les plantations de canne à sucre des possessions portugaises africaines ou espagnoles (Canaries, Madère, Açores, Sao Tomé et Principe etc.).

A partir du XVIII^{ème} siècle et jusqu'au début du XIX^{ème} siècle l'esclavage ("Le bois d'ébène") des africains noirs alimenta en main d'œuvre les grandes plantations des Etats côtiers latino-américains et des Caraïbes, puis plus tard, les Etats-Unis d'Amérique. Ainsi se développa l'intense et fructueux trafic bien connu du **"commerce triangulaire"** (Europe-Afrique-Amérique). Ce trafic était pratiqué par des compagnies (dont la fameuse Compagnie française des Indes). La France acquit la suprématie de la traite de la Mauritanie à la Sierra-Leone.

Les chefs de tribus africaines participaient activement à l'approvisionnement en esclaves via une cohorte d'interprètes et d'intermédiaires. Les esclaves provenaient des razzias en tout premier lieu, puis venaient ensuite les condamnés de droit commun pour crime, vol, dettes, enlèvements ...

En Guinée, qui faisait partie du secteur appelé pays Galam et Maniguette (du nom d'une épice) les îles de Loos, Boké, Boffa, **Dubrêka** et Bentley furent les centres du commerce négrier. On peut estimer à plus d'un demi-million les esclaves originaires des "Rivières du Sud" qui furent déportés en Europe ou en Amérique. Un chiffre qui n'inclut pas ceux très nombreux qui périrent entre le lieu de capture et l'embarquement. **L'approvisionnement de premier stade** (c'est-à-dire en amont des intermédiaires côtiers) **se faisaient principalement auprès des Peuls du Fouta-Djalou** qui allaient se ravitailler jus-

bie, et sans doute dans les deux sens avant l'Islam. Avec l'arrivée de l'Islam le commerce d'esclaves connut une expansion, alimentant le monde arabo-musulman et même l'Inde. Quatre axes d'approvisionnement prévalaient à partir de l'Afrique noire: un vers l'Iraq, un autre vers la péninsule arabe, un très ancien (VII^{ème} siècle) vers l'Egypte et la Nubie, le dernier enfin vers le Maghreb et le Soudan central et occidental. Les captifs des musulmans étaient utilisés comme serfs domestiques, serfs agricoles, soit enfin venaient grossir les contingents des armées arabes.

qu'au Soudan, **mais aussi des Malinkés de Haute-Guinée.**

L'arrivée des Peuls et le royaume théocratique du Fouta.⁸

Compte tenu de l'importance du groupe peul dans la zone d'étude (cf. infra paragraphe 5-1), nous développerons quelque peu cet épisode historique localisé dans le Fouta-Djalon et ses contreforts, voire sur les *bowé*⁹ des zones plus méridionales de Guinée maritime (Sous-Préfecture de Madina-Oula notamment.)

Alors que sur les côtes des "Rivières du Sud" se développait un important trafic d'esclaves, un nouveau royaume était en train de se constituer dans le Fouta-Djalon et ses contreforts; ce royaume au contraire des empires médiévaux cités précédemment allait se développer sur deux fondements: **l'ethnie peule** (Fulân en arabe) et **l'expansion de l'Islam.**

L'Islam qui avait précédemment été une religion de cour, de princes et de notables allait devenir une religion populaire rencontrant l'adhésion de la masse du peuple. **A partir du XVII^{ème} siècle et jusqu'au XIX^{ème} siècle "l'événement peul" allait profondément marquer l'histoire sociale de la Guinée en général et de la zone d'étude en particulier, jusqu'à l'arrivée des Français colonisateurs.**

Le Fouta-Djalon, zone de hautes terres à pâturage, avait attiré maintes populations à la recherche de nouvelles terres. C'est ainsi qu'à partir du XVI^{ème} siècle, **des pasteurs peuls païens** (*Poulli*), venus du **Fouta-Toro** (Sénégal) et du **Macina** (Mali) s'y étaient installés auprès des populations autochtones, **les Soussou, les Koniagui, les Bassari** ... et surtout **les Djalonké**. Les premiers Peuls auraient été commandés par un grand chef connu sous le nom de **Bambi-Diadé**. Son arrière-petit-fils fut le fameux Koli Tenguéla ou Koli-Pouli, qui, avec l'aide des peuples autochtones montagnards, aurait créé un Etat assez hétérogène. Sur les cartes anciennes, cet Etat figure sous le nom de **Ko-koli**, désignant une confédération de peuples divers. Mais tandis que le centre de gravité de l'Etat de Koli se déplaçait vers le Sénégal, le Fouta revenait à l'état de tribus sous l'autorité de chefs héréditaires et s'accroissait sans cesse de nouveaux arrivants.

Les mouvements de population peule de la fin du XVI^{ème} et du XVII^{ème} siècles furent, pour leur part, d'une tout autre nature. En effet, les nouveaux migrants peuls qui vinrent occuper les régions de Timbo et de Fougoumba **étaient de plus en plus teintés de religion musulmane.** Ils fuyaient soit le Soudan en guerre après l'effondrement de l'empire song haï, soit le Fouta-Toro après l'échec de la djihad de Nasir al-Din.

Au début, ces Peuls islamisés, qui pratiquaient l'élevage, s'efforcèrent de passer inaperçus et leur cohabitation avec les populations autochtones se déroula sans problème. Les Djalonké leur donnèrent, selon la coutume, la permission et le terrain pour s'installer. Mais peu à peu, fortement soudés par leur foi islamique et par les rites de **la Qadirya**, une confrérie musulmane fondée au XI^{ème} siècle près de Bagdad, qui se caractérisait par un certain rigorisme, les Peuls cessèrent de se cacher pour faire la prière et enseignè-

⁸ D'après "La Guinée" par Muriel Devey, op. cit. en annexe 1

⁹ Pluriel de bowal désignant une zone plane à sols superficiels développés plus ou moins sur carapaces latéritiques ou sur la roche mère en place. Ces zones sont enherbées et constituent par excellence des lieux de pâturages pour les bovins dont on sait que ces derniers occupent une place de toute première importance dans la société peule. Pour plus de détails sur ce sujet voir les rapports des consultants pédogéomorphologue, sur les systèmes de production et sur l'occupation du sol.

rent publiquement le Coran.

Puis, dans une troisième étape, ils se lancèrent dans **la guerre** sainte ou djihad contre tous les païens "fétichistes", les Poulli et les Djalonké. Deux facteurs ont contribué au déclenchement de la djihad. Les Peuls étaient, d'une part, de plus en plus conscients de leur force et de leur mission religieuse. Mais, ils étaient également décidés à se libérer de la tutelle des chefs djalonké qui prélevaient des taxes importantes sur le bétail et sur les peaux, et dont les pratiques culturelles entraient en contradiction avec les progrès de l'élevage. **La guerre sainte a donc été motivée par des raisons idéologiques et religieuses mais également économiques.** Les populations autochtones, en particulier les Djalonké, leur opposèrent une farouche résistance, s'alliant parfois aux Malinké voisins. Néanmoins certains d'entre eux se soumirent devant leurs nouveaux maîtres et se convertirent à leur religion. **Cette guerre qui dura près d'un demi-siècle et fit basculer la majorité des Djalonké vers les plaines côtières, établit un pouvoir islamique peul sur l'ensemble du Fouta.**

Deux hommes ont joué un rôle important pendant cette période, **Karamoko Alfa** dit Alfaya (*karamoko* signifie maître d'école en peul) et **Ibrahima Sori** (Ibrahima "le matinal", en raison de sa tactique guerrière consistant à attaquer à l'aube. Karamoko Alfa, un marabout très cultivé, chef spirituel de la province de Timbo, fut le premier à lancer la djihad. Il présida à Bomboli, près de Pita, un grand rassemblement qui devait contribuer à asseoir et organiser la nation peule du Fouta. Après une dure bataille qui se déroula, en 1727, près du village de Talansan, considéré comme le sanctuaire de l'animisme, et opposa les Peuls aux "fétichistes", la victoire revint aux premiers. **Elle valut à Karamoko Alfa d'être élu, vers 1743, chef suprême du Fouta-Djalon.**

La mainmise peule sur les terres du Fouta inquiéta les peuples voisins, les petits Etats du Soliman et du Kouranko et les Malinké du Wassoulou et du Sankaran, qui se sentaient menacés. Les Peuls s'allièrent aux Djalonké du Soliman dont les chefs convertis à l'islam espéraient une aide des Peuls pour lutter contre les Limban et les Temné. Alliance toutefois fragile et temporaire, puisque les Djalonké participèrent plus tard à une coalition menée par Kondé Birama, chef du Wassoulou. Timbo fut pris vers 1760. Karamoko Alfa, que cette défaite avait rendu fou, mourut vers 1775.

Après sa mort, le relais fut pris par son cousin **Ibrahima Sori**, un général émérite, qui fut désigné par l'assemblée des anciens, constituée des chefs de province, pour relancer la djihad et diriger les opérations. Il battit les Wassoulouké qui étaient venus assiéger la ville sainte de Fougoumba. **Ce fut à partir de cette date que la phase politique prit le relais sur la phase militaire.** Les territoires conquis furent réorganisés et le pouvoir islamique se fit proclamer lui-même *almany* en 1776, violant les principes de la loi successorale au trône. Les premières rivalités entre clans apparurent. Ibrahima Sori fit transférer, vers 1780, la capitale à **Timbo**, pour échapper à l'emprise des marabouts de la ville sainte et reconstitua une assemblée à sa dévotion. Fougoumba demeura toutefois la capitale religieuse. Le nouvel *almany* se fit reconnaître le droit éminent sur tout le territoire, droit qu'il déléguait aux chefs des provinces et ceux-ci aux chefs de village.

Cette gigantesque expropriation ruina les Djalonké dont une grande partie, persécutée par les Peuls, quitta le Fouta. Ceux qui restèrent, Pouilli ou Djalonké, et qui ne se soumirent pas à l'islman, perdirent souvent le statut d'hommes libres. En

outre, Ibrhamima Sori se lança à la conquête des peuples voisins et imposa tribut (*sagalé*) au Bondou.

Une constitution essaya de régler l'accession au trône, en décidant que le pouvoir et **le titre d'almamy appartiendrait successivement au parti des Alfaya et à celui des Soriya**. Mais elle ne détermina pas la durée de séjour de chaque almamy. Cette décision fut le point de départ de l'opposition des deux clans¹⁰ qui se disputèrent le pouvoir. Le clan d'Alfaya était réputé rigoriste et attaché à l'orthodoxie tandis que celui des Soriya était perçu comme libéral. Le recours aux armes pour accéder au pouvoir devint une pratique courante, dont seules quelques fortes personnalités purent suspendre les conséquences funestes.

Ibrahima Sori accepta de partager le pouvoir avec **Saliou, le fils de Karamoko Alfa**. Mais à sa mort, en 1784, son fils Saïdou refusa le partage. Il fit assassiner son cousin Saliou, prit le pouvoir comme représentant du parti militaire des Soriya et se fit couronner à Labé. Son autorité fut contestée par le clan maraboutique du parti Alfaya qui soutint Alfaya qui soutint **Abdoulaye Bademba**. Celui-ci se débarrassa de Saliou. Il régna de 1805 à 1813 et s'illustra par son expédition victorieuse au Wassoulou d'où il ramena un important butin. Le parti Soriya, longtemps écarté du pouvoir, prit sa revanche en faisant élire l'almamy Gadiri (1813-1825) qui tua son rival Bademba. **L'almamy Gadiri** gouverna le Fouta en maître et mena des expéditions fructueuses au Nikolo et au Ngabou.

A sa mort, la guerre civile reprit entre les deux partis. Oumarou, appuyé par les Soriya, en sortit vainqueur et régna sur le Fouta de 1837 à 1872. Il imposa tribut au pays kouranko, Sankaran, et ravagea le pays kissi et le Ngabou. Pour tenter de résoudre ces problèmes de succession, le principe d'alternance à raison de deux ans par almamy fut décidé. **Oumarou consentit alors à partager le pouvoir avec le jeune Ibrahima Sori Oara**. Cette entente n'empêcha **les Peuls Houbou**, un groupe dissident qui avait formé une sorte de république dans la province de Fodé Hadji et dont le chef avait pour nom **Abal**, de mener une guerre de rébellion contre les almamy du Fouta. Ils prirent Timbo qui fut saccagée. Le désespoir était grand quand Kélémansa Bademba organisa la résistance et parvint à chasser les Houbou. **A la mort d'Oumarou, le Fouta était épuisé, affaibli par les dissensions intérieures et les invasions houbou. Les populations locales constamment pressurées par l'intrigante aristocratie peule étaient incertaines du lendemain.**

L'organisation du Fouta peul fut très élaborée. Dès 1725, le Fouta fut divisé en **neuf (plus tard seize) provinces** (*diwal*, pluriel *diwé*), en souvenir des neuf compagnons du Prophète Mahomet. Chacune était placée sous l'autorité **d'un gouverneur** (*lamido*), nommé par l'almamy (nom venant de l'arabe imam, commandeur des croyants). Ces neuf provinces étaient Timbo, Fougoumba, Bouriya, Kébali, Kolladé, Loïn, Timbi, Labé et Fodé Hadji. Au-dessous de la province, le district, dont le chef était nommé par le lamdo, était une subdivision territoriale à base fiscale. **Le district comprenait plusieurs villages ou paroisses** (*missidé*), qui étaient des lieux de prière et où étaient discutées les affaires de la communauté par les chefs de famille.

A la tête, l'almamy, chef suprême des armées et commandeur des croyants,

¹⁰ Au sens politique du terme

était désigné par quatre grands électeurs, représentant les quatre grandes familles maraboutiques des compagnons d'Alfaya et de Ibrahima Sorio Cette désignation devait être ratifiée par l'assemblée des Peuls libres. Elu à Timbo, l'almamy exerçait un pouvoir politique, administratif et judiciaire dans un cadre collégial. Le conseil des Anciens dont il était le président pouvait théoriquement le déposer. " portait sur sa tête trois turbans, celui de chef de la confédération, celui de chef de *diwal* et celui de l'exégèse. Parmi les enseignants de l'islam, se trouvaient les docteurs (*fodié*), les maîtres ès-sciences (*thiemo*), suivis des chefs de mosquées (*tamsir*) et des instituteurs (*sérim*), chaque titre correspondant à différents stades de l'acquisition des sciences coraniques.

La société peu le, mise en place après la fondation de l'Etat théocratique, était très stratifiée et traversée par plusieurs clivages et castes : libres/non libres, païens/musulmans, Peuls / autres peuples, éleveurs / paysans / artisans. L'aristocratie musulmane était formée des descendants des conquérants musulmans, une minorité qui détenait les pouvoirs politiques, religieux et militaires. Ces descendants étaient généralement nobles et porteurs de titres (*alfa*, *thiemo*, *cheikou*, *mody*, *manga* ou *santigui* ...).

La masse musulmane libre était composée de convertis (Djalonké et Poulli) et de musulmans venus dans le sillage des conquérants, hommes liges de l'aristocratie qui pouvaient participer au pouvoir politique. Leur occupation était variée: enseignement coranique, élevage et travail des champs pour lesquels ils pouvaient employer des esclaves. Les gens de castes, artisans, et griots, souvent d'origine mandé, constituaient un groupe à part avec des quartiers réservés. Parmi les captifs, (*rimaibé*), on distinguait les captifs de case, attachés à la famille, qui ne pouvaient être ni vendus ni échangés, souvent des Pouilli ou des Djalonké non convertis ; des captifs de guerre ou de traite provenant d'achats ou de razzias auprès des peuples voisins, qui étaient regroupés dans des hameaux spéciaux (*roundé*) , situés en contrebas des vallées.

Peu à peu, les différents groupes sociaux qui peuplaient le Fouta connurent un processus de foulanisation, entretenu par l'émancipation et l'assimilation progressive des esclaves et par le renouveau intellectuel suscité par la révolution islamique. La langue peule fut élevée au rang de langue officielle, de science et de culture religieuse.

Les activités agropastorales étaient dominantes et basées sur le clivage élevage / agriculture correspondant à celui qui opposait les conquérants peuls aux populations dominées. L'élevage était l'occupation favorite des Peuls. Pasteurs nomades à l'origine, ceux-ci se sédentarisèrent peu à peu, notamment au cours du XIX^{ème} siècle. Le bétail y était investi d'une valeur supérieure à celle de sa fonction économique. L'agriculture était davantage pratiquée par les autres populations, en particulier les groupes serviles. La hiérarchie sociale et la division du travail se traduisaient dans l'habitat. Les hauts plateaux étaient le lieu de prédilection du bétail. Les cultivateurs se fixaient, en revanche, de préférence dans les vallées où ils cultivaient principalement le riz et le fonio ainsi que les tubercules et les condiments.

L'artisanat et le commerce étaient généralement confiés à des groupes étrangers à la société peule, principalement des Mandingues, connus sous le

nom générique de **Dioula (Soninké et Diakhanté)**, qui assuraient les échanges extérieurs avec l'extérieur du royaume. **Les échanges extérieurs sont restés longtemps marginaux par rapport à l'ensemble des transactions du Fouta. Une partie des produits provenait, en effet, des tributs des Etats soumis au Fouta.** Ceux-ci comprenaient certains pays des Rivières du Sud, au nord-ouest le Ngabou, au nord-est le Badiar, le Niocolo, le Sangaka et le Wontofa. Enfin, au sud-est, se trouvaient le Solimana, le Kouranko, le Sankaran et le Wassoulou. Toute expansion vers l'est fut rendue impossible par l'existence de **l'Etat djalonké** de Tamba et plus tard par celui **d'El Hadj Omar Tall** dans la région de Dinguiraye. Chacun de ces états fournissaient des produits spécifiques au Fouta.

Des systèmes d'équivalence, proches du troc, facilitaient en général les échanges. **Le bétail, principal moyen d'échange, était souvent employé comme étalon.** A partir de 1880, **le caoutchouc** devint un autre référent monétaire. **L'ambre** semble également avoir joué un rôle spécifique dans les transactions. **Parmi les produits exportés du Fouta, rares étaient les denrées agricoles.** Celles-ci étaient limitées à des arachides, du sésame et quelques agrumes. L'essentiel des relations commerciales concernaient le bétail et ses sous-produits (cuirs). **Les importations portaient principalement sur des produits manufacturés** (argent, fusils et poudre, tissus, verroterie), **du sel, des esclaves, des ouvrages coraniques et des chevaux**, indispensables pour la guerre et le transport des maîtres. A l'exception du sel extrait sur la côte ou importé d'Europe, les denrées importées étaient destinées à satisfaire les besoins de l'élite.

A l'intérieur du Fouta, aucun marché permanent ou important ne semble avoir existé à cette époque. Les principaux centres d'échanges se trouvaient donc aux marges du pays, sur la frontière occidentale au nord du fleuve Konkouré. On y échangeait les produits locaux et importés contre ceux acheminés par les caravanes de l'intérieur du pays. Le marché le plus important était celui de Démokoulima. Les échanges avaient lieu principalement entre régions du nord et du sud.

Les esclaves constituaient une part importante des produits échangés : leur commerce intégrait le royaume du Fouta au commerce négrier européen, mettant en évidence une contradiction importante de la révolution théocratique peule. En effet, l'une des limites de ce royaume musulman était son caractère d'Etat doublement esclavagiste, par ses structures sociales internes et par sa politique à l'égard de ses voisins. La distinction entre les musulmans et non musulmans, qui justifiait le maintien de l'esclavage interne, légitimait d'une certaine manière la traite.

Un autre clivage, géographique, entre les terres de l'islam et le domaine de la guerre, permettait également à l'Etat théocratique d'entretenir sur ses frontières un état de guerre permanente, nécessaire à l'approvisionnement en esclaves. Si la guerre avait pour but de combattre les infidèles, elle servait également à pourvoir l'Etat et les couches dirigeantes en esclaves destinés aux négriers européens. **Ainsi, l'esclavage permet la coexistence d'un Etat théocratique à côté de sociétés adeptes du paganisme qui traduit pour le moins une certaine contradiction avec le principe du djihad.**

L'empire Toucouleur d'El Hadj Omar

Bien qu'ayant peu influencé la zone d'étude et le Fouta-Djalon nous rappellerons brièvement les traits marquants de cet empire qui naquit dans le nord de la Guinée actuelle aux confins du Fout-Djalon, du Boundou et du Bambouk. Ces grands traits peuvent se résumer comme suit:

- (i) Solide éducation religieuse musulmane d'Omar Tall à travers: l'adhésion à la nouvelle confrérie Tidjania¹¹ ;
- (ii) voyages au Bornou et en Egypte où il suivit l'enseignement des maîtres de la célèbre université El-Azhar. Après quoi il fut investi du titre et des pouvoirs de Khalife de la Tidjania.
- (iii) Installation d'El Hadj Omar en 1845 dans la zone septentrionale de la Guinée citée précédemment, et établissant de bonnes relations avec les Malinké et l'almamy du Fouta Djalon. En 1850 visées d'intervention plus politico religieuses d'El Hadj Omar avec l'installation dans une forteresse à Dinguiraye et levée d'une armée de **talibés** fanatiques séduits par le caractère plus démocratique et égalitaire de la Tidjania qui devint très populaire face aux préceptes strictes de la Quadiriya, à la traite négrière et l'instabilité du tribalisme.
- (iv) Vers 1854 déclaration du djihad avec l'objectif de réprendre la Tidjanya dans toute l'Afrique de l'Ouest, avec conquête de la région aurifère du Bambouk et du Kaarta.
- (v) Echec en 1857 à Médine face à une garnison française et signature avec Faidherbe d'un traité de renonciation au Sénégal.
- (vi) En 1861-1862 soumission des Bambara, et provisoirement du royaume peul du Macina, qui allié aux Kounta de Tombouctou, reprirent le dessus et obligèrent El Hadj Omar à se réfugier à Bandiagara et à s'allier aux Dogons.
- (vii) En 1864 décès d'El Hadj Omar à l'âge de 67 ans qui avait conquis finalement un vaste empire qui s'étendait d'est en ouest sur un millier de kilomètres avec destruction en Guinée du royaume de Tamba.
- (viii) Introduction de la Tidjaniya à Kankan par un disciple d'El Hadj Omar, Mamadou Sakko qui prêcha à son tour la guerre sainte, soumit la rive droite du Niger, le Wassoulou avec anéantissement des Bambara, et le Sankaran.
- (ix) Le succès de Sakho fut de courte durée : les pays autour de Kankan reprirent leur indépendance et l'empire qu'avait constitué El Hadj Omar fut démantelé.

2.1.2 L'épisode colonial

Ici comme ailleurs dans les autres colonies françaises ce furent **les explorateurs et les missionnaires qui jouèrent le rôle d'avant-garde de la colonisation** et ce, dès le milieu du XIX^{ème} siècle.

Les missionnaires, liés aux mouvements abolitionnistes de l'esclavage, étaient profondément choqués par le terrible génocide perpétré par la traite négrière. Ils encouragèrent

¹¹ Jusqu'alors la confrérie qui influençait les zones musulmanes de l'Afrique de l'ouest était la Quadiriya (cf. : supra dans la partie de l'histoire des peuls du Fouta Djalon). La Tidjaniya avait été fondée à Fès par Cheick Ahmed Tidjami vers la deuxième moitié du XVIIIème siècle.

les politiques à mettre fin à cette ignominie¹² dans le cadre d'une mission d'évangélisation de l'Afrique de l'ouest. Les premières missions catholiques furent établies sur la zone littorale¹³ à travers, entre autre, la conversion de trois jeunes soussous par les pères de la congrégation du Saint-Esprit en 1875 qui participèrent activement aux missions d'évangélisation. Les missions d'évangélisation poussèrent petit à petit vers l'intérieur du pays, atteignant Kindia et sa région.

Les explorateurs quant à eux étaient mus à la fois par un esprit scientifique et d'un goût de l'aventure, dans le cadre d'une idéologie colonialiste dont certains, à l'époque, n'avaient même pas conscience. Ceci les amena à visiter les zones intérieures des "rivières du sud".

Les explorations principales à retenir pour notre propos furent:

- (i) les deux anglais de Free-Town, Watt et Winterbotton, envoyés par l'African Association, ancêtre de la Royal Geographical Society. Ils atteignirent Timbo à partir du rio Nunez et rencontrèrent l'almamy du Fouta en 1794.
- (ii) Le célèbre écossais **Mungo Park**, envoyé toujours par l'African Association, qui au cours de son périple (1795-1797), de la Gambie au Niger, traversa la Guinée mais explora surtout le pays mandingue et les marches Est du Fouta Djalou.

Les français prirent ensuite le relais des anglais :

- (iii) (i) Gaspard Mollien partit en 1818 pour reconnaître les sources des cours d'eau d'Afrique occidentale, il séjourna à Timbo.
- (iv) (ii) Le plus célèbre **René Caillié** dont l'odyssée nord-sud transafricaine commença en 1827 fut très féconde en données géographiques. Avec très peu de moyen, il partit du rio Nunez, et fut le premier à atteindre le Niger à Kouroussa à travers le Fouta Djalou. Son voyage fournit entre autres des données fiables sur les hautes rivières de la Guinée et sur le caractère du relief du Fouta Djalou méridional. Peut être traversa-t-il la partie septentrionale de la zone d'étude.
- (v) (iii) Aimé Olivier Comte de Sanderval, en fin parcourut cinq fois le Fouta et parvint à y acquérir de vastes domaines en 1880.

La conquête coloniale et la résistance de Samory Touré

Aux alentours de 1880 les guerres de colonisation prirent le pas sur les incursions individuelles des missionnaires et des explorateurs. Prenant le relais les militaires menèrent campagne dans les régions guinéennes, tout en dressant des cartes et établissant de précieuses notes ethnographiques.

La conquête de la Guinée se fit selon deux modes stratégiques:

12 Théoriquement l'esclavage avait été proscrit par la constituante de la révolution française mais dans les faits il fallut attendre 1848 pour que l'esclavage soit vraiment éradiqué grâce à "action de Victor Schoelcher.

13 Une mission fut installée à Conakry en 1890 et la première église fut fondée à Foffa en 1878.

- **l'établissement progressif plus ou moins diplomatique dans les zones côtières ;**

- **une conquête militaire brutale sur un front nord-oriental ;** dans le cadre d'une concurrence anglaise qui était restée la reine des mers en introduisant le trafic des marchandises, qui prit le nom de traite, à la place du commerce des esclaves après son abolition définitive.

Les anglais influencèrent à la place des portugais les zones portuaires et littorales: **la langue soussou en conserve le témoignage par l'assimilation d'un important fond de vocabulaire anglais.**

En multipliant les traités avec les chefs landouma, ba~a et soussou, la France réussit à assurer plusieurs positions littorales¹⁴ sa marine de guerre. En 1857 **Faidherbe**, parti du Sénégal, entama la conquête de tout l'ex-soudan français en commençant par briser à Médine l'essor de l'empire d'El Hadj Omar (cf. ci-dessus). Après 1894, et par étapes de campagnes militaires commandées par des célèbres officiers dont, entre autres, le **capitaine Gallieni** tout l'ex-soudan français était conquis.

Cette conquête de "ex-soudan français allait permettre de conquérir la Guinée en pénétrant par le nord et d'assurer à la France ses avantages sur les "rivières du sud". Des missions diplomatiques étaient envoyées pour signer des traités de protectorat. Ainsi en 1881, un "traité d'amitié" fut signé avec l'amany du Fouta, Ibrahima Sori II.

Ce traité établissait **dans les faits un véritable protectorat sur la région peule**, accordant aux français le droit exclusif d'établir des comptoirs au Fouta.

La conférence franco-anglaise de 1890 confirma le protectorat français sur le Fouta et livra le Haut-Niger à l'influence française¹⁵.

Dans la région du Fouta un nouveau traité signé en 1888 et l'almany modifièrent les privilèges commerciaux possédés par les notables peuls. Par ailleurs la France s'appuya sur la rivalité entre les deux clans politiques peuls: les **Soriya** et les **Alfaya** (cf. : ci-dessus). En 1896 alors que le Fouta se trouvait à nouveau plongé dans une guerre de succession entre Mamadou Paté et Bokar Bira, les troupes françaises firent un coup de force militaire contre l'almany Bokar Biro et la capitale Timbo fut occupée.

Un traité donnant à la France la souveraineté plénière sur l'ensemble du Fouta fut signé en 1897 avec l'almany Oumarou Bademba, du clan Alfaya qui avait fait appel à la France. Ce dernier bien qu'investi officiellement comme almany fut rapidement déposé, et **en quelques décennies la France avait consolidé sa position sur les territoires des "Rivières du Sud" et du Fouta.**

La résistance de l'almany Samory Touré

La conquête de la Haute-Guinée et de la Guinée forestière fut une toute autre histoire.

¹⁴ Les comptoirs côtiers permettaient à la France un approvisionnement des marchands, principalement en caoutchouc de liane qui était devenu le produit de traite essentiel.

¹⁵ La frontière avec la Guinée portugaise fut arrêtée en 1886 ; quant à la frontière avec la Sierra Léone elle fut délimitée finalement en 1895 à travers une convention franco-britannique.

Samory Touré, né en 1830, chef malinké d'origine modeste, passa sept ans de service dans la garde royale à la cour de Madina dont le pouvoir était détenu par les **Cissé**. Après diverses alliances passées avec divers petits chefs mandingues. Samory Touré partit à la conquête de toute la Haute-Guinée en levant une armée d'esclaves-soldats : **les sofa**, venus de toute l'Afrique occidentale. Ainsi vers 1875 Samory Touré se trouva à la tête d'une vaste empire que les français nommèrent **l'empire du Wassoulou**, s'étalant sur près de 200 000 kilomètres carrés.

Fétichiste de naissance Samory Touré se convertit à l'islam en adhérant à la Qadi-riya. Il se fit nommé empereur (*faama*) en 1875, puis **almany en 1880 et se lança dans une lutte contre l'animisme.**

Après durcissement de son régime (réquisition, corvées, portage, conscription forcée, etc.), il entra en conflit ouvert avec les français à partir de 1882, entamant ainsi une guerre qui allait durer près de quinze ans, jusqu'en 1898, date de l'arrestation de Samory Touré. Avec la tactique de Samory basée sur la guérilla, le retrait et la politique de la terre brûlée, la progression française fut fortement handicapée, et ceux-ci durent subir plusieurs revers et défaites localisés. **Finalement l'almany Samory fut arrêté en 1898 à Guélérou par le capitaine Gouraud, et déporté en 1900 au Gabon où il mourut en 1900.**

Les dernières difficultés rencontrées par la France furent la conquête de la Guinée forestière sur la frontière du Libéria.

En 1892 la Guinée française était constituée et "pacifiée" à part quelques incidents avec notamment l'agitation de l'almany **Alfa Yaya** à Labé en 1905, et les actions révoltées du **Wali du Gomba** (zone d'accueil potentielle de l'étude) en 1911.

Finalement en 1904 la colonie de la Guinée française était établie et incorporée au vaste Gouvernorat Général, sorte de proconsul de l'AOF (Afrique Occidentale Française), dont le siège était Dakar.

La période coloniale

Il n'est pas de notre propos d'analyser ici les aspects politiques de la période coloniale et de l'accès à l'indépendance, nous rappellerons simplement ci-dessous les faits et événements qui eurent un impact sur le monde rural en général, et éventuellement sur la zone d'étude et son environnement géographique en particulier.

Sous l'autorité directe du gouverneur général de "AOF à Dakar un premier **lieutenant-gouverneur**" (le docteur Bayol) fut nommé en 1885 pour commander les "Rivières du Sud". Il s'installa alors dans la bourgade qu'était Canakry à l'époque. La politique coloniale se solda assez vite par la destruction des structures socio-politiques antérieures ou leur soumission aux intérêts français. Comme les autres colonies le territoire fut divisé en **cercles administratifs**, dont le commandant doté de larges pouvoirs, relevait directement du gouverneur. Certains cercles importants comprenaient des subdivisions commandées par des chefs français. Les unités administratives de base, **cantons et villages** étaient gérées par des **chefs "indigènes"**. Les chefs de canton s'appuyaient sur les chefs de villages, qui étaient sou-

vent des chefs traditionnels qui avaient fait allégeance à la France.

Ce mode d'administration coloniale indirect, forcé par le manque de personnel français, avait l'avantage de s'allier les autorités et notables "indigènes" pour en faire de véritables collaborateurs au service de la politique coloniale d'une part, et d'induire la reconversion des mentalités des masses rurales dans le même sens d'autre part.

Ainsi peu à peu les chefs coutumiers cessèrent d'être des véritables notabilités indigènes et devinrent une simple courroie de transmission de l'administration coloniale.

Ils étaient chargés de lever **l'impôt de capitation**¹⁶ instauré par le système colonial, de fournir **le personnel réquisitionné pour la corvée des travaux publics (travail forcé)**¹⁷ **ou pour partir pour la guerre de 1914-1918** (circonscription forcée)¹⁸. Le chef de canton était souvent un personnage redouté, voire haï par les populations vu son rôle.

Le centre urbain de Kindia dont le maire, français, était nommé prit le statut de commune en 1920.

Outre les astreintes citées ci-dessus **le portage** payé à bas prix, se développa à "intérieur du pays au profit des commerçants et des compagnies de commerce européennes qui se mirent à prospérer. Et ce, vu "insuffisance des infrastructures de transport construites par le régime colonial.

Toutes ces charges et astreintes coloniales eurent des conséquences socio-démographiques négatives, provoquant:

- (i) l'immigration de populations vers la Guinée portugaise et la Sierra Léone.
- (ii) Le vidage partiel des zones rurales en forces vives masculines avec comme conséquences la diminution des cultures vivrières et l'appauvrissement des campagnes.

Un équipement important fut **la construction du chemin de fer Conakry-Niger**, qui passait par Kindia et traversait la région du Gomba dans la vallée de la Kolenté (zone de recasement potentielle actuelle du projet), les cercles situés le long de la voie ferrée virent leur fonction commerciale s'accroître énormément.

Autre fait qui modifia le monde rural fut l'introduction des plantations du colonat européen qui introduisit ainsi de fait la propriété privée¹⁹. On a vu précédemment que le démarrage de la colonie s'était faite sous le signe du **caoutchouc de Liane**. Après épuisement des ressources de la Guinée maritime, l'exploitation de ce produit

¹⁶ A l'impôt de capitation fut en outre instaurées diverses taxes nommées "redevances coutumières". La résistance à l'impôt fut fréquente car sa perception supposait des recensements que refusaient ou tronquaient les populations. Les chefs "indigènes" furent alors intéressés à son recouvrement, ce qui ouvra une première porte à la concussion et à la corruption.

¹⁷ Le nombre de jours de prestations obligatoires fut fixé à 6 jours par an, puis à 10.

¹⁸ A partir de 1916 fut instaurée la conscription à un service militaire obligatoire de trois ans. Par ailleurs, les recrutements forcés furent encore accrus pendant la seconde guerre mondiale.

¹⁹ Pour ces aspects voir des éléments plus détaillés dans le rapport de l'expert-consultant en matière socio-foncière.

continua dans les zones continentales, entre autres du Fouta Djallon, via le portage à tête d'hommes vers les ports d'exportation et en particulier Conakry. Avec la forte concurrence du caoutchouc de plantations d'hévéas des colonies d'Extrême Orient, il y eut une chute des cours du caoutchouc de liane et après la première guerre mondiale le caoutchouc de liane fut remplacé par des produits naturels de cueillette: palmistes, miel et cire, gomme copal et peaux de bœufs.

Pendant les années trente ce fut le "rush" quasi exclusif du colonat sur les **plantations de bananes**, parfois immenses ; et dont le domaine géographique était limité au triangle Dubreka - frontière sierra léonaise Mamou). Dans ce secteur on trouvait également des **plantations d'ananas**²⁰ qui se développèrent progressivement après la seconde guerre mondiale. **Ainsi fut introduit un secteur agricole moderne dans les zones géographiques précitées, avec appel de main d'œuvre rurale salariée.**

Dans le **domaine hydro-électrique** pour "alimentation de l'électrométallurgique"²¹ les investissements coloniaux furent assez limités, comme pour les autres infrastructures socio-économiques d'ailleurs. Pourtant sur ce plan les ressources en houille blanche ne manquaient pas, notamment sur le bassin Atlantique du Fouta Djallon. Plusieurs projets furent mis ainsi à l'étude. **Mais l'important projet de barrage et la centrale hydro-électrique du Konkouré prévu au site de Souapiti à 50 km en amont de Fria ne fut finalement pas réalisé alors que les travaux préparatoires**²² **étaient achevés et que les travaux devaient démarrer en 1959.** Le consortium prévu associait les participants²³ du gisement de Bauxite et de l'usine d'alumine de Fria, les bauxites du Midi et la compagnie italienne Montecatini.

2.1.3 La Guinée indépendante

Il est hors de notre propos de relater les circonstances et événements politiques qui marquèrent cette proche période d'histoire contemporaine qui est aujourd'hui mieux connue que l'épisode colonial : marche vers l'indépendance avec la naissance d'une vie politique partisane et syndicale ; création en 1946 de l'Union française et du **RDA** (Rassemblement Démocratique Africain), faisant suite à la conférence de Brazzaville de 1944 ; instauration de la loi cadre de 1956 par Gaston Defferre ; **le fameux "non" référendaire au général De Gaulle** qui déboucha en 1958 sur la déclaration de l'indépendance de la Guinée avec comme chef d'Etat **Sekou Touré** qui s'appuya de plus en plus par la suite sur un parti unique: **le PDG** (Parti Démocratique Guinéen).

Nous rappellerons simplement les faits, circonstances et événements qui eurent des conséquences notoires sur le monde rural.

A la veille de l'indépendance la Guinée avait connu un accroissement démographique notable avec 2,6 millions d'habitants contre 1,8 million en 1910. Cette augmentation fut provoquée par un essor relatif de l'urbanisation (Conakry, notamment, et divers mouvements

²⁰ Il y eut aussi des plantations de café robusta, d'abord dans le cercle de Soké et ensuite en Guinée forestière

²¹ Richesse bien connue de la Guinée en bauxite et fer.

²² Avec projet de recasement des populations.

²³ Compagnie Internationale pour la production d'alumine; un consortium international regroupant l'américain Olin Mathieson Chemical Corporation, la société française Pechiney ainsi que d'autres actionnaires anglais, suisses et ouest-allemands.

migratoires, dont notamment dans le Fouta Djalon, région à la plus forte densité rurale du pays, d'où les habitants émigrèrent dans la zone d'étude, et ailleurs en Guinée Maritime, vers Kindia et Conakry. Ce phénomène d'accroissement se fit malgré les émigrations à l'étranger citées précédemment ce qui laisse à penser que **l'accroissement naturel de la population fut (et est encore) important**. Remarquons enfin **qu'en 1958 la Guinée était un pays essentiellement rural avec une population urbaine qui ne dépassait pas 6 % de la population totale**.

Le régime de Sékou Touré (Première République)

Tout le monde s'accorde pour reconnaître désormais que Sékou Touré fut un dictateur terrible avec un régime de type marxiste dont l'ossature idéologique fut le système du parti unique du **PDG** (Parti Démocratique Guinéen). La propagande était basée sur la contradiction entre le projet de créer une nation guinéenne socialiste par delà les groupes ethniques, tout en privilégiant les "valeurs africaines authentiques" (langues nationales, arts populaires, héros africains historiques etc ...), le tout conforté par une coopération rapprochée avec le pays de l'Est et Cuba. Outre l'agression portugaise en 1970 qui se solda par une purge sévère de centaine de supposés complices, on dénombra près d'une dizaine de complots entre 1960 et 1977. Nombreuses furent les victimes, plusieurs milliers, qui subirent la répression étant emprisonnés et exécutés au trop fameux camp Boiro. Après des négociations diplomatiques avec les pays de l'Ouest, la Guinée connut une certaine ouverture, notamment de ses frontières. Le régime évolua peu à peu vers une république populaire révolutionnaire sur les bases d'un "**Parti-Etat**" et de l'institution d'un **PRL** (Pouvoir Révolutionnaire Local) au niveau de chaque village. Lors de la deuxième constitution de 1982 les droits et libertés fondamentales (civiles, politiques et syndicales) inscrites dans la première constitution furent repris; sauf le droit d'association qui resta interdit.

Les PRL villageois disposaient de pouvoirs étendus tant dans le domaine privé, de la police et militaire. Ils étaient dirigés par un maire et comprenait une population d'environ 1 500 à 2 000 habitants. Les PRL étaient regroupés en **arrondissements** ou **sections**, qui étaient à leur tour groupés en **régions** dirigées par un **conseil exécutif régional**. Quant aux régions, elles étaient réparties en **Commissariats Généraux de la Révolution**. Au sommet de l'édifice on trouvait le parlement, comprenant **le Congrès National, le CNR** (Conseil National de la Révolution), l'Assemblée Nationale et l'Assemblée Constitutionnelle suprême. **Le pouvoir exécutif central comprenait le président de la République qui était également secrétaire général du Parti-Etat, le bureau national et le gouvernement**.

Le chef de l'Etat tenait en fait dans ses mains tous les pouvoirs (exécutif, juridique, législatif : exécution des lois et arrêtés présidentiels). Aucun contrepoids politique n'existait.

En matière de mesures et d'institutions qui affectèrent le monde rural et notamment agricole il faut retenir:

- (i) **Le CGCI** qui aboutit à la création de **coopératives villageoises d'approvisionnement et de vente**.
- (ii) **En 1975, l'abolition de tout commerce privé et la suppression des marchés villageois hebdomadaires**.
- (iii) Le décret du 20 octobre 1959 qui modifiait l'ancien régime domanial colo-

nial en stipulant que **l'ensemble du sol guinéen était propriété de l'Etat**. Les anciennes concessions coloniales non mises en valeur furent redistribuées à ceux qui voulaient construire des habitations. Les ventes ou mutations de terre furent soumises à l'autorisation préalable de l'Etat et **toutes les prétentions coutumières sur les terrains non mis en valeur abolie**²⁴

- (iv) (iv) L'échec des trois premiers plans: le premier triennal (1960-1964), le second septennal (1964-1974), le troisième plan (1973-1980). Les deux premiers plans étaient centrés sur les secteurs miniers, secondaire et tertiaire et délaissaient l'agriculture. Le troisième plan avec comme un de ses objectifs principaux **l'autosuffisance alimentaire** qui ne fut pas atteinte. Le quatrième plan lancé en 1981 fut compromis par la mort de Sékou Touré.
- (v) (v) **La collectivisation de l'agriculture** qui se fit selon plusieurs étapes et changements de caps avec par ordre chronologique descendant:
 - a. **Les CAP (Coopératives Agricoles de Production)** dirigées par des fonctionnaires.
 - b. **Les CMR (Centres de Modernisation Rurale)** dans le cadre desquels les paysans fournissaient simplement leur travail, et l'Etat l'ensemble des intrants, le matériel agricole, et le commandement.
 - c. Après l'échec de ces premières expériences coopératives, une conférence économique tenue à Kindia en décembre 1965 décida d'une nouvelle formule : **les COPAC (Coopératives de Production Agricole et de Consommation)**.
 - d. Après un nouvel échec une troisième formule institua **les CER** (Collèges d'Enseignement Rural rebaptisés **Centres d'Education Révolutionnaires** lors de la "Révolution culturelle" de 1968). Les CER accueillait des jeunes ayant le niveau de l'école primaire et dispensaient à la fois une formation générale et une formation technique agricole avec travail des élèves plusieurs mois sur l'unité de production de forme coopérative dont était doté chaque CER.
 - e. En 1975, **les Brigades Attelées de Production (BAP)** et **les Brigades Mécanisées de Production (BMP)** remplacèrent les coopératives. Elles furent relayées en 1979 par **les FAC (Fermes Agricoles Communales)** et **les FAPA (Fermes Agro-Pastorales d'Arrondissement)**. Ces institutions avaient pour mission de développer un secteur agricole productif et moderne, mais en fait les brigades de production ne dépassent guère 5 % de la production nationale.

L'après Sékou Touré : le régime du Général Lansana Conté

Nous en rappellerons ci-après les traits saillants, de 1984 à 1996.

- (i) Immédiatement après la mort de Sékou Touré, coup d'état militaire du 3 avril 1984, qui se fit sans effusion de sang et qui mit en place un nouveau gouvernement avec comme chef d'Etat **le général Lansana Conté**. **La deuxième république guinéenne** était née avec comme engagement solennel **le respect des droits de l'homme et la création d'une base pour une véritable future démocratie ; et éviction de toute dictature personnelle**.

²⁴ En théorie mais en pratique comme on le verra plus loin les terres agricoles en culture, en jachère, forestières ou pastorales restèrent gérées selon la règle coutumière du droit sur la terre au lignage fondateur du village ou du hameau (cf. paragraphe 2.2 chapitre 12). Les paysans ne faisant pas vraiment de distinction, malgré la chariya, entre le droit d'usage et la nue-propriété.

- (ii) Dans le cadre d'une **politique générale de libéralisme économique**, mise en place dès 1985 d'un premier Plan d'Ajustements structurels (PAS) 1985-1988, sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale; avec une période de transition intitulée en interne le **PREF (Programme de Réformes Economiques et Financières)**. On connaît les effets de tels programmes qui visent une austérité du budget de l'Etat²⁵ et l'encouragement du secteur privé.
- (iii) 1988-1993 : phase de reconstruction avec de nouveaux programmes de PAS et une deuxième phase du PREF et établissement de deux programmes triennaux 1988-1991 et 1991-1994²⁶. Dans l'ensemble ces programmes reprenaient les options des précédents en approfondissant et affinant les réformes engagées.
- (iv) Fin des années 1980 passage au multipartisme et afflux d'environ 500000 réfugiés libériens et sierra-léonais en Guinée forestière, mais aussi dans une moindre mesure arrivée de réfugiés peuls surtout dans la sous-préfecture de Madina Quia. Le multipartisme et les élections présidentielles, législatives qui s'en suivirent respectivement en 1993 et 1995, avec une prolifération de nouveaux partis, eurent pour impact la politisation partisane du monde rural.
- (v) En 1993 ré-élection du président Lansana Conté, qui inaugura la IIIème république à travers des présidentielles. Parmi la multitude de partis créés trois formations principales émergèrent sur des bases ethniques :
 - **le PUP (Parti de l'Unité et du Progrès)** du président Lansana Conté à dominante soussou ;
 - **le RPG (Rassemblement du Peuple Guinéen)** d'Alpha Condé à dominante malinké ;
 - **le PRP (Parti du Renouveau et du Progrès)** de Siradiou Diallo à dominante peule.
- (vi) 1994-1997²⁷ signature d'un nouvel accord avec le FMI et la Banque Mondiale lançant respectivement **la FASER** et un **CASFI (Crédit d'Ajustement Culturel Financier)**. Ces programmes furent lancés à partir d'un tableau assez noir dans les domaines suivants:
 - l'économie : déficits budgétaires et de la balance des paiements importants ;
 - faiblesse des investissements formels du secteur privé;
 - manque d'efficacité de l'administration et du système judiciaire;
 - faibles niveaux d'alphabétisation et de scolarisation, notamment dans le monde rural;
 - accès insuffisant aux services de santé et d'hygiène, tout particulièrement dans le monde rural.

²⁵ Dévaluation monétaire ; restructuration et privation de la quasi totalité des entreprises publiques ; passées du nombre de 180 à moins d'une dizaine ; révision du code des investissements et de la fiscalité ; licenciement de plus de 12 000 fonctionnaires etc.

²⁶ Avec promulgation présidentielle d'une LPDA (Lettre de Politique de Développement Agricole) en 1991. Ce document devant servir de référence pour tous les partenaires et acteurs du développement rural.

²⁷ Avec "élaboration en 1997 d'une LPDA2.

(vii) Tentative de coup d'Etat militaire de février 1996, à partir d'une mutinerie motivée par des revendications salariales et alimentaires de la base des soldats peu gradés. Finalement le chef de l'Etat s'engagea à prendre cinq mesures devant les soldats gutschistes. La révolte s'arrêta alors et se fit sans trop d'effusion de sang²⁸, mais traumatisa les mentalités du peuple.

Un mois après la tentative de coup d'Etat le président Lansana Conté allait s'adresser à l'administration civile et militaire en fustigeant leurs pratiques. Selon lui sept maux principaux²⁹ frappaient l'administration, dont notamment:

" - le manque d'initiative et de responsabilité

- le non-respect de la hiérarchie et l'absence de cohésion et d'action commune;

- le non-respect des règles de fonctionnement de l'Administration et des lois;

- l'absence de règles objectives pour le choix des agents de l'Etat et ses structures."

Invitant chacun à "se ressaisir" au nom d'une Unité Nationale qui devait être une "réalité de tous les jours", le président invita les militaires à déposer les armes, les médias à lutter contre la désinformation, la justice à exercer son rôle et l'Assemblée Nationale à expliquer au peuple que nos lois doivent être appliquées.

Par ailleurs, la **Conférence épiscopale de Guinée** publiait en décembre 1996 un document qui stipulait que les vrais freins au développement résidaient dans **l'absence d'éthique politique et de sens de la loi, le manque de civisme à tous les niveaux et le tribalisme ethnique**. Le tout dans un contexte historique où on était brutalement passé d'une dictature totalitaire à un **"libéralisme sauvage"** vide de contenu doctrinal en matière d'orientation politique précise, cohérente et globale. Les comportements individuels et collectifs du peuple guinéen sont passés sans transition de l'oppression à une liberté débridée et pressée de rattraper le temps perdu, sans préparation d'une base solide pour bâtir une culture de la raison, de la loi, de la dignité, du travail et de la solidarité.

Le bilan de la Guinée indépendante a donc accumulé un lourd passif. Cependant certains points ne sont pas négatifs concernant la croissance économique et l'amélioration des infrastructures. Mais dans l'ensemble, pour l'instant, le pays est loin d'avoir tiré parti de ses énormes potentialités minières, agricoles, des secteurs secondaires et tertiaires faute de discipline économique³⁰ et politique.

²⁸ Une cinquantaine de tués, des centaines de blessés, des dégâts matériels importants dont la destruction du Palais des Nations. Les meneurs furent arrêtés et jugés non pas par un tribunal militaire, mais par une cour d'assise, et ce après 1997.

²⁹ La corruption structurelle à tous les niveaux ne semble pas avoir été évoquée formellement dans le discours présidentiel.

³⁰ Un nouveau programme FASER 1997-1999 a été signé avec le FMI. Il définit de nouveaux objectifs macro économiques et de réformes structurelles dans le but d'améliorer le cadre des investissements et de la poursuite du libéralisme économique ...

2.2 Eléments d'histoire locale de la zone d'étude

On dispose d'une source écrite³¹ sur le royaume de Dubréka qui à l'instar d'autres petits royaumes de la Guinée maritime s'étaient développés pendant la période du royaume théocratique du Fouta Djalou.

Le Royaume de Dubréka : cette région était peuplée à l'origine par des Baga et des Mandeyi auprès desquels vinrent s'installer les Soussou. Il était constitué par trois provinces: Kaloum ("bonne terre" en langue baga) avec Kaporo comme capitale; Maneah (capitale: Maneah) et Tabounsou (capitale: Dubréka). Le royaume fut fondé par Soumba Toumany, ancêtre des Soussou, qui débarrassa les Baga des pillards du Khabita. En signe de reconnaissance, les Baga le proclamèrent roi. Soumba Toumany créa le village de Toumaniya. Il eut trois fils: Manga Kanta s'installa dans l'île de Tumbo ; Manga Sangaré fonda Sangareya et Manga Deniba s'établit à Dubréka. Parmi les rois les plus connus on peut citer Balé Demba, Binki Sory et Kalé Lamina. Le roi était secondé par un premier ministre (**Santégui**) et les chefs de provinces portaient le titre *d'alkhaly*.

En matière d'histoire locale villageoise nous avons exploré les sources orales de la mémoire collective conservée par les anciens (ou "sages"). Ainsi dans chaque village ou hameau enquêté avons nous cherché à connaître, avec plus ou moins de "bonheur", l'origine et l'histoire de la fondation du village. Dans l'ensemble la création des villages enquêtés leur création remonte au XIX^{ème} siècle - début du XX^{ème} siècle.

Les **Soussous** et les **Malinkés** sont en général venus de l'Est, notamment du Ma-dingue qui fut on l'a vu précédemment le théâtre de guerres de guérillas au XIX^{ème} siècle (empire d'El Hadj Omar, résistance de Samory Touré contre la colonisation).

Quant aux **Peuls**, (nobles, hommes libres ou ex-captifs) ils descendirent du Fouta Djalou à la recherche de pâturages, à fin de conversion à l'Islam, ou comme missi dominici de l'almany du Fouta ou de chefs de *diwal*.

L'histoire d'un village commence toujours par un ancêtre, un foyer ou un microlignage fondateur. Nous fournissons ci-après une série d'exemples d'histoire villageoise³².

Village de Khelen (village soussou)

"Le fondateur de ce village est notre ancêtre. Il s'appelait Souleymane Frigui Camara, et était le fils d'un grand chasseur sarakolé venu de Balboko (du Mali), en quête de gibier et surtout de terre paisible. Il s'installa à Mambia et y prit femme qui lui fit trois garçons. Ayant hérité des biens de ses frères défunts et de tous les biens de son père, Souleymane Frigui quitta Mambia et vint fonder ce village au début du XIX^{ème} siècle. Il s'empara de toutes les terres avoisinantes et fit régner la paix et la justice. Aucun maître de captif n'osait s'aventurer ici car, Souleymane Frigui était un grand guerrier." Ceci explique que les Camara sont propriétaires de la terre ici.

Village de Missidé-centre (village peul)

Les deux premiers fondateurs du village furent Thierno Saïkou Aliou N'Diaye, venu de Mombeya (*diwal* de

³¹ In La Guinée par Muriel Devey op. Cit.

³² L'identification administrative, ethnique, et par rapport au fait du recasement ou de "accueil, des villages enquêtés est fournie en annexe 2.

Labé) ; et Alpha Ibrahimia Salhi Diallo venu de Boundou. A leur arrivée ils trouvèrent des soussous autochtones aux alentours, plus précisément des Kéïta (ex malinkés) de Kirita qui les accueillirent favorablement et leurs donnèrent de la terre. Les deux fondateurs étaient agriculteurs et éleveurs, mais l'objectif principal de leur venue était d'islamiser les populations autochtones, en effet, Thierno Aliou N'Diaye était un grand maître coranique.

Il quitta le Fouta à cause des rivalités entre lui et d'autres maîtres coraniques jaloux de sa renommée. Son arrivée pour fonder le village date d'à peu près 150 ans (milieu du XIX^{ème} siècle). La population actuelle du village est constituée des cinq lignages ou patriclans³³ suivant: les Diallo, les Sisavané, les Bah et les Barry. Les Diallo venus de Kébou (Préfecture de Téliélé) avaient suivi leur maître dans le village. Il en est de même pour les Bah et les Barry qui arrivèrent par la suite. La terre appartient actuellement aux lignages descendants des ancêtres fondateurs.

Village de Madina Foula (village mixte peuls-Soussous)

Le village a été fondé par Alpha Oussou Sylla vers le début du XX^{ème} siècle. Cultivateur de son état il était venu de Mambia (Préfecture de Téliélé). Il vint en quête de terres fertiles et abondantes. Et le lieu étant vacant il s'y installa. Il fut rejoint peu après par des peuls (Diallo, Bah, Barry, Sow) qui venaient de Massi (*ex-diwal* de Pita), auxquels il céda des terres de culture. La richesse des sols attira les peuls venus d'horizons différents qui grossirent le village. Le lignage ou patriclan Sylla reste propriétaire final des terres et règle les conflits fonciers qui peuvent survenir, mais chaque lignage reste totalement autonome dans la gestion du domaine qui lui fut attribué.

Village de Woussi (village peul)

Le fondateur du village était un éleveur, Thierno Sanéyo Barry, venu de Bantégnol, s)l)ivant son troupeau et pratiquant en parallèle du commerce. Son arrivée remonte au début du XX^{ème} siècle. Les Soussous du village voisin Warakalandi, alors maîtres des lieux, lui donnèrent des terres en contrebas de leur village. Il s'y installa et fut rejoint par la suite par le lignage Diallo venu de Labé, et le lignage Bah venu de Brouwal-tage (*ex-diwal* de Pita).

Village de Woléya-centre (village soussou)

Le fondateur de ce village s'appelait Manga Wolé Sylla (d'où le nom de Woléya). Il vint il y a environ un siècle de Sangarah dans la région de Farana (Haute Guinée). Chasseur il était en quête de gibier et ne trouva personne sur place. Il fonda aussi le village de Kambiya. Une de ses filles se maria avec un Camara venu également de Sangarah. Ensuite vinrent les Bangoura de Kouroussa (Haute Guinée) et les Soumah venus de Banko (également en Haute Guinée). La deuxième fille du fondateur de ce village se maria quant à elle à un Soumah. La terre ici appartient en dernier ressort au lignage des Sylla, descendant du fondateur du village.

Village de Kasserri (village peul)

Le fondateur de ce village s'appelait Bakari Gnania Bah. Il vint il y a 70-80 ans de Faro (*ex-diwal* de Pita). Il était cultivateur. Il s'agit d'un ancien village de captifs (*roundé*) qui dépendait de la chefferie régionale de Yassine Diallo. Quand il arriva il ne trouva personne. Récemment des Soussous sont venus s'installer près d'ici dans un autre hameau attirés par les facilités de la nouvelle piste.

Village de Guenguissa (village soussou)

Le fondateur s'appelait Fodé Moussa Bangoura. Il vint il y a environ un siècle et s'installa d'abord à Gondoya (village faisant partie du secteur de Guenguissa). Il y trouva un lignage Camara qui lui donna le terroir de Guenguissa où il pratiquait l'agriculture et la chasse. Le chef de secteur actuel est en fait son petit-fils du côté maternel. Fodé Maussa Bangoura fut suivi par trois neveux maternels du lignage Sylla le plus important en taille maintenant. Les Camara de Gondoya restent toujours en dernier ressort les propriétaires du terroir de Guenguissa, et s'il y a un litige foncier les Bangoura et les Sylla se réunissent pour faire appel à l'arbitrage des Camara de Gondoya.

³³ Voir définition chapitre 5.

Village de Hafia (village peul mixte nobles et ex-captifs : les Kanté)

Le fondateur de ce village s'appelait Thierno Ibrahima Bah. Il s'agissait d'un peul noble vassal du roi Abas Siyou de Timbo qui l'envoya ici et qui contrôlait la terre d'ici jusqu'aux alentours de Kindia. Après abolition de l'esclavage domestique (début XX^{ème} siècle chez les peuls). Les peuls nobles du petit lignage Bah prirent femme chez les "Soussous" autochtones (les Kanté venus du Mandingue) selon les règles de l'Islam (mais non l'inverse).

Village de Tambikouré-centre (village soussou)

Le fondateur du village s'appelait Manga Oulé Tamba Sylla, cultivateur, il vint accompagné de son neveu maternel, un Camara chasseur. Ils ne trouvèrent personne sur les lieux et défrichèrent les sols afin de les cultiver. Cet épisode se passa à l'époque des guerres tribales lors du démantèlement de l'empire de Mandingue d'où ils venaient. Actuellement ce sont les deux lignages Camara et Sylla qui contrôlent le foncier, respectivement en bas du village et en haut de celui-ci.

Village de Warakalan (village soussou)

L'histoire orale locale reconnaît Mangamori Sylla comme ancêtre fondateur du village. Il vint avec sa famille de l'Est au XIX^{ème} siècle et faisait commerce de tissus. Arrivé dans cette contrée, alors inhabitée, il fonda d'abord le village de Khorja dans l'actuel district de Warakalan. Peu après son installation il accueillit un chasseur, venu lui aussi de l'Est. Ce dernier lors d'une partie de chasse découvrit ce site intéressant situé entre trois rivières et près d'une cascade, et Mangamori Sylla y établit sa résidence ce qui provoqua le transfert du village de Khorja dans ce lieu-dit Warakalan (nom d'une chute d'eau). D'autres lignages Soussous vinrent ensuite s'y installer en se faisant octroyer de la terre par les Sylla. Des Camaras avant tout les plus nombreux actuellement après les Sylla, et dans une moindre mesure des Soumah et des Bangoura. La fondation du village remonte à la fin du XIX^{ème} siècle. Toutes les terres d'habitation ou de culture appartiennent en dernier ressort aux Sylla. En cas de litige foncier on fait appel prioritairement à l'arbitrage des "sages" des Sylla, et éventuellement aux "sages" Camara et Soumah, mais jamais au sous-préfet.

Village de Kanséma (village soussou avec quelques malinkés acculturés)

Le fondateur du village s'appelait Manga Santounia Camara. C'était un guerrier venu du Mandingue dans la première moitié du XIX^{ème} siècle. Il trouva sur place des Mandenyi petite ethnie côtière qu'il repoussa vers l'ouest vers des zones encore plus littorales. Cet ancêtre fondateur était aussi bien sûr cultivateur, il occupa une grande partie de la zone appelée Tamisso et y fonda en premier lieu, sur une colline, le village de **Santonnaga**. Ce n'est que plus tard que ce village originel fut transféré ici au lieu-dit Kanséma. D'autres lignages soussous (les Bangoura et les Soumah) venus aussi de la région de Tamisso, vinrent s'installer par la suite à Kanséma. Quant au lignage Sylla, il est d'installation plus récente. Les Camara sont en dernier ressort propriétaires de la terre et entretiennent de bonnes relations avec les autres lignages soussous de Kanséma, et ce, par des pactes de protection mutuels et des alliances maritales exogamiques inter lignagères.

Village de Kirita (village mixte soussous-peuls)

Le fondateur de Kirita serait un chasseur venu de Friguigbé au XIII^{ème} siècle après la chute de l'empire de Soundjata. Il s'appelait Sory Mansaré Anou, et était malinké. A son arrivée il trouva sur place le lignage Camara qui résidait en bas du site sous et autour d'un arbre appelé **Kiri** (d'où le nom de Kirita). Le lignage Camara avait pour chef Moussa Camara, originaire de Gallaya dans le Gomba. Cultivateur, il exploitait les flancs de la montagne qui surplombe le village. Sory Mansaré demanda au lignage Camara la permission de s'installer à côté du village Soussou et épousa une fille Camara. Après avoir repoussé une tentative d'invasion de paysans-guerriers venus du Téné, il prit la place de Ganga Sory Fodé (un chef Camara) qui s'était enfui. Depuis, étant entré dans le lignage des Soumah dont il prit le patronyme, ce sont ces derniers qui gèrent les terres du village et arbitrent les conflits et litiges fonciers éventuels.

Village de Fofota (village soussou)

Le fondateur de ce village s'appelait Manga Sounna Sylla, il vint de Koba près de Kindia vers la fin du XIX^{ème} siècle. Il découvrit le site au cours d'une randonnée de chasse et demanda un droit d'installation à

la famille Keita de Kirita. Après son installation avec sa famille il allait être suivi par Oula Sou ma et Oula Siaga, tous deux des Camara de Koba. Vinrent ensuite des Diallo, des Touré, des Bah et des Keita avec qui ils cohabitent depuis, en bonne intelligence.

Village de Konkouré-centre (village mixte sous-sous-peuls, mais à majorité peul)

Le fondateur de cette localité s'appelait Thierno Ibrahima Bah, fils de Thierno Sadoré Bah. Agriculteur et éleveur il arriva aux alentours de 1810. Le site était inhabité mais aux alentours vivaient des Sous-sous. L'objectif principal de sa venue était d'islamiser la contrée. Il commença alors une djihad (guerre sainte), et voulut repartir après avoir accompli avec succès sa mission. Mais les populations sous-sous fraîchement converties à l'Islam lui demandèrent de rester pour les protéger des attaques éventuelles d'autres sous-sous autochtones restés animistes. Mais leur répondant qu'il manquait de moyens pour vivre et entretenir sa famille, les sous-sous islamisés constituèrent en un seul "canton" les villages voisins de Boubonya, Boussikobé, Balhoto et Sareten, et mirent ce canton sous la chefferie de Thierno Ibrahima Bah. Pour les remercier il leur fit cadeau de sept bœufs de sept ans chacun. Cette zone passa donc sous son contrôle et à chaque arrivage il donnait des terres aux immigrants. Le pont sur le fleuve Konkoure fut construit de 1934 à 1936, mais son inauguration fut retardée à cause de la deuxième guerre mondiale.

Le fils de Thierno Ibrahima Bah qui s'appelait Thierno Sidi Bah légua le pouvoir de la chefferie ensuite à Thierno Moussa Bah. Puis se succédèrent Thierno Sabou dit Manga Sabou Barry, puis Thierno Vero Rury. Le village s'accrut notablement et du nom originel de "roundé héréré", on l'appela finalement **Koukouré centre** entre les chefs lieu de cercle de T élimélé d'une part, et de Kindia d'autre part jusqu'à aujourd'hui où, grand marché hebdomadaire, il est constitué d'une population composite où dominant encore les Bah (101 foyers), les Diallo (42 foyers), les Malinkés Dembouya (86 foyers), et dans une moindre mesure les Barry (18 foyers). Les Bah, Barry et Diallo sont venus soit de Pita, soit de Timbo. Les Bah restent propriétaires de la terre et arbitrent les conflits ou litiges fonciers éventuels.

Village de Samankoré (village peul du secteur de Doubhé) - Histoire du secteur de Doubhé

Les premiers arrivants à Doubhé fut Marna Alpha Diallo, un peul Séléalé venu de Kéboré dans la zone de T élimélé. Son arrivée date d'à peu près un siècle. Il fut suivi par d'autres Diallo tels que: Thierno Djidou Diallo, Alpha Saou Gangabé Diallo, Thierno Bela Ngagdo Diallo etc. Les Diallo furent suivis par des Bah, et les Barry, venus de Pita arrivèrent les derniers. La raison principale de leur venue fut la quête de terres fertiles et de pâturages de *bowé*. Mais sur place il y avait déjà des Sous-sous qui les avaient précédés, venus de Katia. A cette époque les Sous-sous avaient pour chef un dénommé Almamy Nguelia. Ce dernier leur donna des terres qu'ils exploitèrent sur un mode agro-pastoral.

Village de Yataya (village mixte sous-sous-peul)

Yataya est l'un des premiers villages de la région traditionnelle appelée Téné. Le fondateur du village s'appelait Mangué Yata, d'où le nom de Yataya. C'était un malinké fuyant les guerres tribales du Mandingue lors du déclin de l'empire de Soundjata. Cet homme, du clan Sylla, trouva refuge en ce lieu. Il était à la tête d'une importante famille élargie, dont trois frères. Après avoir défriché le site de Yataya, ses frères fondèrent Mangué Hamadi (Hamadia) et Katia. Après la fondation de Yataya arrivèrent des Camara djalonkés venus qui de Sogobali, qui de Kamian. C'est l'ensemble de ces trois clans qui constituèrent le fond du peuplement de Yataya. Plus tard quelques foyers d'éleveurs peuls allaient venir s'installer dans un hameau voisin, mais à part des Sous-sous, c'est le cas du hameau Kahéri où on trouve trois foyers Diallo et 4 foyers Bah.

Village Hamadia (village mixte peul-sous-sous)

La première personne à s'installer sur ce site fut un chasseur nommé Mangué Madou Camara. Il venait de Fougoumba (actuel Dalaba) et était un ancien captif des peuls. Après avoir fait des sacrifices (*saddaqa*), il aurait fondé un premier village Yiguinsa (au XIXème siècle). " allait être suivi par les ancêtres des lignages Bangoura et Sylla venus de Baren et du Téné, et qui furent ses compagnons de chasse au début. Puis un peul éleveur demanda un droit d'usage des collines du Téné, et vint s'installer avec ses bœufs à côté des Sous-sous. Cet homme avait la mauvaise réputation d'être un voleur de bétail; il finit par donner son nom au village qui devint Hamadia. Les différents hameaux composant le secteur Hamadia ont été fondés par nécessité de proximité soit de terres de cultures, soit de pâturages, ce qui donne à l'habitat un aspect dispersé. La terre appartient au lignage Camara qui arbitre conflits et litiges fonciers éventuels.

3 RAPPEL DES BASES DE LA CULTURE MATERIELLE

Nota bene: Les quelques chiffres et statistiques qui étayent la suite de ce rapport proviennent d'une exploitation des premiers résultats du recensement en cours de la population à recaser. L'échantillon déjà couvert est appréciable car il couvre déjà 6 153 foyers résidents, fournissant une population recensée de 38 492 personnes résidents et ce pour 268 villages et hameaux. Les chiffres fournis donc dans la suite de ce rapport ont un caractère tout à fait officieux et provisoire. Cependant, vue la taille de l'échantillon déjà recensé, ils fournissent des indicateurs et ratios déjà suffisamment fiables pour un tel rapport qualitatif.

Il n'était pas dans nos termes de référence d'étudier la culture matérielle dans la zone d'étude, cela aurait supposé des investigations ethnographiques lourdes hors des limites de l'épure de notre mission.

La culture matérielle participe de **la technologie culturelle**³⁴ qui comporte trois niveaux:

- (i) A un premier niveau, l'étude des matières premières, des outils, des gestes ainsi que des savoirs et savoir-faire.
- (ii) Le second niveau, plus complexe, comprend l'étude des processus, des chaînes opératoires et des rapports sacrés qui leur sont associés.
- (iii) Le troisième niveau se trouve réuni l'ensemble des activités techniques d'un groupe social donné. On parle alors de "**système technique**".

Mais la technique n'est pas non plus qu'une production sociale : la société ne produit pas une technique pas plus qu'une technique ou un ensemble de techniques ne produisent une société. Par contre les éléments d'une **structure technique** sont à la fois "techniques" et "sociaux".

Les activités techniques humaines peuvent être partagées en quatre grandes sphères:

- **Les techniques d'acquisition** des produits d'origine naturelle.
- **Les techniques de fabrication** (ou de transformation) de ces produits.
- **Les techniques d'assemblage** d'un niveau de complexité supérieur (éléments des systèmes et structures techniques).
- **Les techniques de consommation** (ou d'utilisation) des productions techniques fabriquées et "assemblées".

L'étude des chaînes opératoires est une méthode de structuration des actes techniques qui permet de suivre la fabrication ou la transformation d'un élément artisanal en produit fini.

Nous fournirons ci-après des éléments succincts sur les outils et techniques agricoles, les bases alimentaires de la population, l'architecture (ou les techniques de construction des habitations), le commerce, la pharmacopée et la médecine traditionnelle et les aspects économiques (revenus) des principaux types d'activité de la population selon les ethnies. La technologie culturelle des activités artisanales sera abordée au chapitre 8.

³⁴ Afin d'éviter toute confusion entre la technique au sens anthropologique et la technique telle que la conçoivent les ingénieurs.

3.1 Les outils et techniques agricoles

Les outils agraires³⁵

Les instruments de travail utilisés dans l'agriculture sont fonction aussi bien de la nature des sols que des procédés de production et de la culture sociétale agraire. En culture sèche pratiquée sur les coteaux, la houe demeure le principal outil de travail. A cela s'ajoutent la hache, le coupe-coupe, la serpette, et la faucille. Généralement ces outils sont fabriqués sur place par les forgerons. Ils sont peu performants et exigent beaucoup de pénibilité pour leur utilisation.

Dans les plaines et bas-fonds où l'on pratique la riziculture inondée, la charrue est devenue un moyen de travail utilisé. Son introduction dans les systèmes agricoles de la zone date de la période coloniale. Son expansion a été favorisée par l'implantation des BMP et BAP, et grâce à l'élevage bovin qui est assez développé. Les charrues proviennent en grande partie de la Régie Guinéenne de Traction Animale (RGTA) installée à Kindia ou sont importées de l'extérieur (la Chine surtout). Certaines charrues sont aussi fabriquées par les forgerons du crû. La charrue est prisée par la population pour plusieurs raisons :

- elle dispense de beaucoup d'effort physique. Il n'est pas rare de voir des charrues manipulées par des pré-adolescents ou adolescents mâles;
- elle permet de réaliser des superficies plus grandes qu'avec la houe;
- son entretien est simple, il consiste surtout à la bonne alimentation des animaux de traction (bœufs)³⁶.

Mais compte tenu du prix d'achat élevé de la charrue (110.000 FG) et des bœufs (300.000 FG la paire), l'utilisation de la traction animale dans l'agriculture reste limitée. On ne dispose malheureusement pas de statistiques sur le nombre d'attelées dans la zone d'étude.

Par rapport à la charrue, l'usage du tracteur est très limité, bien que son introduction remonte au temps colonial. Il n'y a que deux propriétaires de tracteurs à Sangaréya et Madina Oula. Les quelques rares tracteurs qui évoluent dans les plaines de la zone appartiennent aux exploitants venant d'ailleurs (Kindia, Pita, Dubréka).

Dans l'ensemble donc la culture reste au stade technologique manuel.

Les techniques agricoles

On peut identifier en simplifiant deux principales techniques culturelles pratiquées. Il s'agit de **la technique de culture sur brûlis et du défoncement ou labour des bas-fonds et plaines.**

³⁵ Pour de plus amples détails sur les itinéraires techniques des systèmes culturels et des systèmes d'élevage, voir le rapport de l'expert-consultant chargé de l'étude des systèmes de production.

³⁶ Le système d'attelage demanderait d'ailleurs à être amélioré. En effet, le licol est un huit fait de cordages et de tissus rustiques et la traction se fait au cou de l'animal. Une technique plus performante serait l'attelage au front de l'animal.

Culture sur brûlis

Méthode ancestrale, la culture sur brûlis est pratiquée dans toute la zone, principalement sur les coteaux ou les versants de montagnes. A cause de la pression démographique, le temps de jachère se réduit (de 7 à 3 ans), ce qui ne permet pas la régénération naturelle du couvert végétal et la reconstitution de la fertilité du sol. Dans ces conditions, cette technique, bien qu'adaptée aux faibles moyens des paysans, a des impacts écologiques négatifs favorisant la désertification et l'appauvrissement des sols de culture. La productivité de la culture sur brûlis est faible à cause de la nature rudimentaire des moyens de travail, de la fertilité réduite des sols, de la grande vulnérabilité des récoltes, ainsi que du manque d'intrants agricoles.

Défoncement des plaines et des bas-fonds

Il est pratiqué dans les plaines et bas-fonds qui ne sont pas encore aménagés. Dans certains cas localisés l'usage abusif du tracteur dans ces terres a fini par:

- entraîner le lessivage des sols par l'action des eaux de pluie et de ruissellement. Ces sols ont fini par constituer une argile hydromorphe impropre à l'agriculture (cas des plaines de Madina Oula),

- détruire la texture et la structure de certains sols en faisant remonter le sable en surface, favorisant par là, l'invasion des champs par les herbes sauvages.

3.2 Les bases alimentaires

Les comportements alimentaires dans la zone du projet s'expliquent à partir de la contrainte de base de la disponibilité des produits agricoles entre la fin de la saison sèche et la fin de l'hivernage, avec notamment le problème de la période de soudure. L'autre spécificité de l'alimentation est la coexistence de deux sortes de denrées, les produits traditionnels ou entrés dans les moeurs, et les produits nouveaux.

L'enquête a fait ressortir l'unanimité des avis des répondants sur le fait que dans toute la zone, les productions agricoles vivrières ne sont pas régulières tout au long de l'année, la période d'hivernage est plus difficile à vivre. Une femme de Démoukhoulouma (sous-préfecture de Sangaréya) confie:

"Pendant la saison sèche, on vit de ce que l'on récolte, pour certains, les difficultés commencent en mai si les stocks sont insuffisants".

Le pivot du système alimentaire reste encore ce qui est produit localement, la partie achetée restant secondaire, même si elle est relativement importante en termes monétaires.

Selon les résultats de l'étude, **le riz, le fonio et le manioc** sont identifiés par l'ensemble des enquêtés comme les denrées agricoles constituant l'alimentation de base des populations. A ces trois produits essentiels s'ajoutent **le maïs, le mil, l'arachide et les légumes**. De tous ces produits, les plus consommés sont le riz et le fonio. Ils sont consommés par l'ensemble de la population sous forme de plat de grains bouillis accompagné de sauce à base de poissons, de viande d'arachide et de sel. Quand il y a de l'argent, on ajoute à la sauce des tomates, des oignons et du "Maggi". Ces deux produits

sont consommés pendant huit mois dans l'année (de mars à septembre). Le succès de ces produits tient en grande partie au caractère moins pénible de leur préparation et à leur bon goût. Ils ont le deuxième avantage d'être appréciés de tout le monde, à cause de la facilité qu'on a de les consommer, même sans sauce et aussi de leur qualité de céréales blanches et propres. A propos du riz particulièrement, une femme de Yataya dit:

"Le riz est un aliment doux, beau et irremplaçable. C'est la nourriture prestige, aimée aussi bien de Dieu, que des vivants et des morts. Voyez un peu, dans la majorité des cas, les sacrifices ici sont constitués par le riz (pain blanc, plat de riz, paddy, grain)".

3.3 Les techniques de construction des habitations (l'architecture)

On distingue dans la zone d'étude trois grands types d'habitation: les grandes et petites cases traditionnelles rondes, et les maisons parallépipédiques avec un toit en pente. On trouvera en annexe 4 une description détaillée de la grande case peule traditionnelle au début du siècle. Les petites cases rondes sont construites selon les mêmes techniques que les grandes cases rondes. Les Soussous possèdent aussi des cases rondes (*dege-lima*). On assiste actuellement au développement de maisons "modernes" comme l'indique le tableau 1 ci-dessous. Pour une description plus détaillée des structures de ces trois types d'habitation on se reportera au rapport du BCEOM de 1998 d'actualisation de l'étude du déplacement des populations pour le complexe hydroélectrique Souapiti-Koleta pages 15 et 16.

Tableau 1 - Nombre moyen de types d'habitation par foyer et par ethnie

	Peuls (échantillon 2958 foyers)	Soussous (échantillon 2409 foyers)
Grandes cases	1,2	0,7
Petites cases	1,1	1,0
Maisons	0,2	0,6
Toutes catégories confon- dues	2,5	2,3

On constate que les peuls ont à peu près le double de grandes cases rondes traditionnelles que les soussous et un nombre moyen de petites cases rondes équivalent aux soussous. Par contre ces derniers possèdent un nombre moyen par foyer de maisons trois fois supérieur à celui des peuls. Il faut signaler en outre que sur un échantillon de 1962 maisons 14 % environ sont en construction et 6 % restent inoccupées (foyers non résidents absentéistes).

Le tableau 2 ci-dessous illustre la structuration interne des unités d'habitations en nombre de pièces selon le type d'habitation.

Tableau 2 - Nombre moyen de pièces selon le type d'habitation

Nombre de pièces	% grandes cases (échantillon 5316)	% maisons (échantillon: 1962)	% petites cases (échantillon 6094)
1	35	7	99
2	23	6	1
3	33	6	n.s
4	8	10	n.s
5	2	13	n.s
6	n.s	22	n.s
7	n.s	12	n.s
8	n.s	14	n.s
9 et plus	0	8	0
Tout nombre de pièces confon- dues	100	100	100

Nota : n.s : non significatif

On retiendra que :

- 99 % des petites cases ne possèdent qu'une seule pièce,
- 10 % seulement des grandes cases ont 4 pièces ou plus (maximum 5 pièces),
- 71 % des maisons possèdent entre 4 et 8 pièces.

3.4 Le commerce

Le commerce tient une place assez importante dans la vie des populations de la zone. Il est un commerce de collecte des produits agricoles, d'élevage et de cueillette. Il porte essentiellement sur les produits vivriers (riz, arachide et huile de palme et animaux) et mobilise plusieurs intervenants (commerçants, paysans, administration locale et structure d'appui). Mais l'enclavement de certains secteurs et/ou villages limite de façon notable la portée de ce commerce et expose les paysans à l'exploitation systématique des commerçants. Cette situation est critiquée par un paysan de Kirita en ces termes:

"Nous ici, nous travaillons pour les commerçants. En saison pluvieuse, quand nous n'avons plus rien à la maison, ils nous font des prêts de denrées ou d'argent avec des intérêts exorbitants. Il suffit que nous mettions le couteau aux récoltes, pour que les commerçants nous envahissent tant pour réclamer les dettes avec les intérêts, que pour acheter et stocker les produits que nous voulons vendre. Quelques mois après les récoltes, ils nous revendent ces mêmes produits au triple du prix d'achat".

Le tableau 3 ci-après illustre l'importance du commerce comme activité principale ou secondaire en % des activités autres qu'agricoles, d'élevage et de femmes au foyer-agricultrices, et ce pour la population active (plus de 15 ans).

Tableau 3 – Importance de l'activité commerciale selon les ethnies

	<i>Peuls</i>	<i>Soussous</i>	<i>Autres</i>
Activité commerciale à titre principal	31% (n=2211)	19% (n=1782)	25% (n=453)
Activité commerciale à titre secondaire	38% (n=1728)	73% (n=1909)	50% (n=220)

Ce tableau appelle les commentaires synthétiques suivants en matière d'activité commerciale :

- Les Peuls ont le plus de commerçants à titre d'activité principale.
- En revanche, au titre d'activité secondaire les Soussous viennent largement en tête.
- Les autres ethnies dont en particulier les malinkés sont des ethnies minoritaires en terme de nombre d'habitants, mais ils s'investissent en relatif de manière notable dans le commerce.

3.5 La pharmacopée et la médecine traditionnelle

Vu la faiblesse du réseau d'infrastructures de santé modernes, et leur insuffisance tant en nombre, en qualité, qu'en moyens matériels, financiers et humains, on ne s'étonnera pas de constater que **la pharmacopée et la médecine traditionnelles occupent encore une place de tout premier plan chez les populations de la zone d'étude**. Dans ce domaine on est au centre de la complexité de la technologie culturelle ou ethnobotanique et pratiques, relevant encore de reliquats d'animisme et/ou de fétichisme se mêlent.

Nous fournirons ci-dessous des éléments dans ce domaine provenant des mémoires d'étudiants (MDFES) cités dans la bibliographie en annexe 1³⁷.

Médecine Traditionnelle sosso

Comme partout dans les sociétés traditionnelles, le Sossoe admettait que tous les phénomènes qui se produisaient autour d'eux (santé, maladie, mort ...) étaient ramenés à des causes surnaturelles, des causes divines. Ces phénomènes étaient conçus comme étant des actes de reconnaissance ou de vengeance des esprits. La santé de la population Sosso selon la tradition, est sous le contrôle de la divinité Sarafiilu, le *santigi* de la santé, qui a eu le don d'inventer tous les médicaments. Après avoir inventé les médicaments, Sarafiilu, les a transmis aux ancêtres, aux génies, aux divinités et aux sociétés secrètes.

Le traitement revêtait deux formes : le traitement basé sur **la connaissance approfondie des plantes médicinales** et le recours à **la "science" occulte par le guérisseur**. Cette science n'est qu'un ensemble de mots effrayants mais soulageants, car liant la divinité **Sarafiilu** au guérisseur. C'est sous ces deux aspects complémentaires que nous abordons le traitement traditionnel Sosso.

- **Contre la toux** : on fait piler l'écorce du **mokè** ou corossolier sauvage et les racines du **gese sanke** ou cotonnier. La pâte ainsi obtenu est administrée au malade par voie buccale. La tradition précise que l'extraction de l'écorce ne doit pas s'effectuer à l'aide d'un instrument métallique (couteau, coupe-coupe) mais à l'aide d'un bois. Au cas contraire Sarafiilu ne conférera pas d'efficacité au remède.

- **Contre le khè-khè ou hernies** : il s'agit de chercher le gîte d'une guêpe, du piment dit **limban** et les racines du **kinki-sanke**. Ces trois éléments sont pilés et administrés autour des reins sous forme de massage.

³⁷ En matière d'ethnobotanique et d'utilisation des "simples" en herboristerie médicale traditionnelle dans la zone d'étude, on trouvera également des éléments d'information dans les rapports de l'expert-consultant sur les systèmes de production et de l'expert-consultant sur "l'occupation des sols."

- **Contre le donknotonyi ou rhumatismes** : il ya deux procédés de traitement :

- on tire les écailles du **Dyambakata** ou escargot, qu'on pille. De la décoction obtenue, on masse tout le corps.
- On extrait les écorces des plantes suivantes : le **telimindyi**, le **khayo**, le **nééré**, le **wulunyi**. Ces écorces seront imbibées dans de l'eau puisée dans un ruisseau où l'eau n'est pas stagnante. Après le malade est lavé avec le produit obtenu.

- **Contre le kondolonyi ou maux d'yeux** : il suffit de sécher les feuilles du **simeyeti** et du **wanyiwi**. On met les feuilles dans de l'eau puisée au flanc d'une chute. C'est de cette eau qu'on lave les yeux atteints.

- **Contre le Kasi ou gale**: ici aussi, il y a deux procédés :

- Le premier consiste à bouillir les feuilles du **lukhure** ou prunier sauvage, de **bolonta**, de **kantinyi**. On lave le malade avec la décoction obtenue avec du savon noir. Après, on frotte le corps avec l'huile de palmiste.
- Le deuxième procédé consiste à prendre les racines et feuilles du **Yemba fiikhé sanke** et du **Khumba firi sanke**. D'abord on fait bouillir les feuilles et on fait laver le malade avec le produit obtenu. Ensuite, on prend les racines et on les gratte de sorte qu'on enlève les écorces, qu'on pile et qu'on malaxe avec la main. Après, il faut sécher le produit et le faire passer au tamis. C'est cette poudre qu'il faudra appliquer aux boutons.

- **Contre le Kooro-mikhi ou sorcier** : s'il est estimé que les sorciers sont à la base des maux dont souffre un malade, on lit le verset qui suit et on crache dans un récipient contenant de l'eau. Le malade doit boire ce crachat sous forme de talisman :

- "On ne peut pas faire deux choses à la fois et réussir"
- "Quand tu tues le chef des ennemis, le chef de cette collectivité, il faut le tuer aussi"
- "J'ai sauté et suis descendu, donc mon objectif est atteint."

- **Contre la morsure de scorpion ou Tati** : quand un scorpion arrivait à piquer quelqu'un, on devait réciter le verset qui suit et pratiquer le même procédé que plus haut.

- "Il y a contradiction entre ce que tu dis et ce que tu penses"
- "L'hirondelle a la chance de sortir de son ancien nid et de ne pas rencontrer l'ennemi, par conséquent elle peut confectionner un deuxième nid."
- "Toi scorpion, chef de terre, je te mets en garde: rien n'est arrivé à l'hirondelle et rien n'arrivera à mon fils aussi."
- "Tu as l'habitude de me blesser, mais aujourd'hui tu vas regretter."
- "N'attache pas ta queue à la mienne parce que nous n'avons pas les mêmes caractères."
- "Je préfère donner mon sang à la mer qu'au fleuve, dans la mesue où ce dernier se jette dans la mer."

La tradition nous enseigne que lorsqu'on lit ce verset, on pourra prendre le scorpion à partir de la queue et le mettre en poche, et que quand quelqu'un voudrait se procurer de ce verset, en contre-partie, il ne devait donner ni cola, ni vin de palme, ni argent, mais la première poignée de riz du repas du soir.

- **Contre le Bokhi-mase ou morsure du serpent** : quand quelqu'un est frappé par la morsure du serpent, on cherche trois feuilles de manioc et on met au feu. Après, on lit le verset qui suit sur ces feuilles qui serviront de compresse, et on masse la partie piquée,

tout en terminant par la pointe du pied, et en récitant :

- "Que de difficultés là où je suis assis"
- "Que de difficultés où je suis couché; mon lit ne peut pas contenir deux"
- "Dans mon passage, je ne t'ai pas vu, tu ne m'as pas vu, alors personne ne peut se rendre compte de la présence de l'autre"
- "Tu as tes caractères, j'ai mes caractères; nous sommes différents."

Après ce verset, on donne au malade un citron non épluché qu'il croque. Pour se rendre compte que le Dieu de la santé **Sarafiilu** a contribué au recouvrement de la santé du malade, il va vomir tout le venin.

- **Contre le Maara kheri ou constipation** : il s'agit de prendre les feuilles centrales du bourgeon terminal du **Gbamba niikhi** qu'on associe au **mulukhundyi** ou citron et qu'on pile. Cette solution qui doit être administrée par voie buccale est véritable purgatif. Cependant, durant toute l'opération du traitement, il faudrait se garder de nommer les plantes à utiliser pour ne pas qu'elles perdent leur efficacité.

- **Contre l'ascaris** : il s'agit de chercher les feuilles de **foofiya** ou papayer, de **fikale** ou tisane, qu'on lave à grande eau, qu'on pile et qu'on plonge dans un récipient d'eau. Ce jus obtenu est donné à boire au malade.

- **Contre le Yankhinyi ou poison** : on enlève l'écorce du **Bele** et du **Konuyanyi**, qu'on pile et qu'on imbibe dans l'eau. La solution obtenue est administrée au malade après un repas copieux, faute de quoi, il tomberait. Après, on lit ce verset : **Bissmillahi rahamanri rahiim** trois fois à l'Est trois fois à l'Ouest. Nous précisons que les génies se répartissent en mauvais et bons: Les bons génies occupent l'Est et le Nord, pendant que les mauvais génies occupent l'Ouest et le Sud. Puis on prend une noix de cola rouge et on fait tomber sous un arbre. Cet arbre servirait de témoignage et d'intermédiaire entre le malade et la divinité **Sarafiilu**. Là aussi, la contribution de **Sarafiilu** se manifesterait par des vomissements intenses de tout le poison. Généralement, ce poison se présente sous forme d'une motte de cheveux, soit une pierre ou des ongles, en un mot des phénomènes impérissables.

- **Contre la stérilité** : on fait un sacrifice d'un coq blanc qu'on fait interner dans une case pendant sept jours sans manger. C'est au septième jour, qu'il sera délivré. En ce moment, il se trouvera qu'on a apprêté à l'intention de ce coq toutes sortes d'aliments. La tradition enseigne que si le sacrifice est accepté par **Sarafiilu**, dès qu'il finit de picorer il meurt.

- Contre les parasites : on utilisait les fruits d'un arbre "prosopis africana" (**SikonYI**), la racine du papayer "carica papaya" la famille des caricacées et aussi la racine de "fromomum melesta" (Gogee).

- **Contre les maux de ventre** : on buvait du quinquéliba et de la cassia sieberiana (**Gbangba**).

- **Contre une sorte de gale des enfants Tèntènyi** : on faisait boire à ces derniers du vin de palme suivi d'un lavement de corps avec.

A côté des soins de ces maladies courantes, certains autres remèdes contre les maladies graves étaient aussi connus.

Entre autre, citons la paralysie, la folie "*Dakhuya*" etc ...

D'une manière générale, **les guérisseurs** de ces sortes de maladie étaient ceux qui associaient les pratiques animistes à celles de l'Islam. En effet, en plus du produit utilisé, le guérisseur invoquait à la fois les bons génies et Dieu, dans la récitation des versets sur médicament. Dans tous les cas, le traitement d'un malade ou l'acquisition d'un remède nécessitait le don de certains objets ou articles (coq, pagne, boubou, cola, plus tard de l'argent) au guérisseur avant ou après le traitement.

Dans l'explication "scientifique" anatomo-physiologique traditionnelle de l'anthropologie des sociétés à reliquats animistes et/ou fétichistes résidait en la croyance de la bonne utilisation, d'une **bonne "hygiène" traditionnelle de la trilogie bouche-oreille-vagin**, lieux d'échange de "**l'aliment -parole**" (cf. schéma théorique général en annexe 5). La meilleure "gestion" de ces trois orifices étant: la parole de l'homme pour la bouche ; le sperme et le sang du fœtus fabricant le bébé pour le vagin de la femme, la faim du savoir de l'enfant pour l'oreille. Secondairement sont mis en jeu:

(i) **L'œil** pour la "gestion" de la non neutralité du regard dans les actes de la vie de tous les jours.

(ii) **Le ventre** lié à l'enfantement et à la stérilité.

(iii) **L'anus** comme lieu d'expulsion des aliments avalés par la bouche. En effet, les excréments sont de "l'anti-nourriture", cet aboutissement final des aliments pour la vie étant lié symboliquement au dépôt du cadavre dans la tombe (symbolique mortuaire).

3.6 Revenus moyens par principaux types d'activité et par ethnie

Ces estimations provenant d'une "enquête revenus" liée au recensement de la population, à un taux de sondage de 10 % environ, sont fournies dans le tableau 4 ci-après.

Tableau 4 - Revenus moyens par type d'activité et par ethnie

Peuls

Sources de revenus	% des exploitations (n=282)	Montant moyen sur 282	% représenté
Agriculture	84%	244 035 GNF	23%
Artisanat	29 %	142 882 GNF	13 %
Commerce	53 %	256 233 GNF	24%
Elevage	49%	211 849 GNF	20%
Revenu extérieur	49%	76 379 GNF	7%
Fabrication d'huile	43 %	41 443 GNF	4%
Location de maisons	7%	23 943 GNF	2%
Maraîchage	17%	21 996 GNF	2%
Salaires, retraites	4%	15 038 GNF	1%
Produits du verger	43%	41 115 GNF	4%
Total		1 074 913 GNF	100 %

Soussous

Sources de revenus	% des exploitations (n=280)	Montant moyen sur 280 foyers	% représenté
Agriculture	94%	318 386 GNF	34%
Artisanat	20%	77 687 GNF	8%
Commerce	39%	11 5716 GNF	12 %
Elevage	30%	48 367 GNF	5%
Revenu extérieur	39%	37 146 GNF	4%
Fabrication d'huile	67%	93 580 GNF	10 %
Location de maisons	2%	3 298 GNF	0%
Maraîchage	61 %	122 512 GNF	13%
Salaires, retraites	5 ¹ %	25 027 GNF	3%
Produits du verger	40%	86 109 GNF	9%
Total		927 829 GNF	100 %

Le tableau ci-dessus appelle les principaux commentaires suivants :

- Le revenu total moyen, toutes activités confondues, des peuls est légèrement supérieur à celui des soussous (16 % de plus).
- Le revenu moyen agricole des soussous est sensiblement supérieur à celui des peuls d'autant plus si on y inclut les revenus du maraîchage et les produits des vergers. Cet ensemble chez les soussous est supérieur de 186 % en terme de revenu moyen par rapport à celui des peuls.
- Par contre les revenus provenant de l'artisanat, du commerce, de l'élevage et des revenus extérieurs des peuls sont grossièrement de l'ordre du double de celui respectif des soussous.

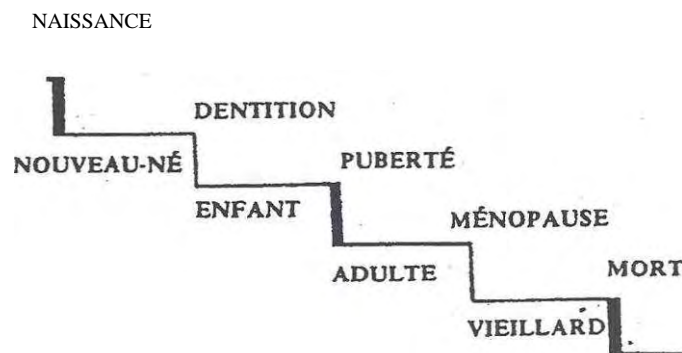
4 STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LE SEXE ET L'ÂGE

4.1 Les classes d'âge

Toute société, tout groupe social, quelles que soient ses structures élémentaires de la parenté, sa religion et croyances, ses "superstructures" socio-anthropologiques, est structuré et stratifié selon le sexe bien sûr, mais aussi par classe d'âge qui ont chacune leur fonction et des activités spécifiques. Il y a (ou il y avait) des **rites de passage** ou des **rites d'initiation** pour le passage d'une classe d'âge à une autre. La classe d'âge se définit à la fois selon **des critères objectifs de développement biologique** et selon **des critères subjectifs de statut social**.

Le schéma illustratif ci-dessous revêt un caractère universel au moins pour L'Afrique noire.

Schéma 1 - Classes d'âge et rites de passage (d'après "les sages dépossédés" op.cit.)



RITE DE PASSAGE « ORDINAIRE »

RITE DE PASSAGE IMPORTANT COMPORTANT UNE PÉRIODE DE RÉCLUSION

Regardons comment sont définies les classes d'âge dans la tradition soussou et leurs rôles. On distingue ainsi suivant un gradient jeunesse-vieillesse les classes d'âge suivantes:

- **Les dimedie ou bilakore**, elle correspond à la classe des non initiés. Dans cette classe les limites d'âge vont de 2 à 18 ans environ. Les travaux effectués par l'ensemble comme la transmission des commissions, le transport et l'envoi des herbes au village après la moisson, l'envoi des fagots de bois aux parents et aux personnes âgées, etc... ne sont récompensés que par des remerciements et bénédictions. Cette classe jouit de moins de privilèges que toutes les autres, car elle est composée d'éléments devant subir des épreuves d'initiations pour intégrer la classe des initiés.

- **Les Sagatalae**, ayant subit l'initiation et dont les limites d'âge varient entre 18 et 45 ans. Elle comprend deux sous-classes : les **Sagatalae Yorè** et les **Khèmokhi Sagatalae**.

La première (jeunesse vigoureuse) est composée d'individus dont les limites d'âge va-

rient entre 18 à 35 ans et s'organisent le plus souvent en association et constituent la partie la plus active de la population dans la production.

La deuxième c'est à dire les **Khèmokhi Sagatalae** (adulte) regroupe tous les individus dont l'âge variait entre 35 à 45 ans environ. Ils ont les mêmes activités que les **Sagatalae Yorè**, mais ils sont plus proches des **Forie** (les anciens ou les doyens) bien qu'ils ne jouissent pas des mêmes privilèges.

Enfin les **Foriée** (anciens ou doyens) ayant totalisé 50 ans et plus. Ils constituent la couche la plus respectée et relativement la plus privilégiée par le fait qu'elle n'est composée que de doyens d'âge.

Loin de constituer une charge pour le groupe social, les **Foriée** jouent malgré l'affaiblissement de leurs forces un rôle non moins important. Ils sont les gardiens des traditions et c'est eux qui délimitent les terrains, qui éloignent les mauvais esprits qu'on suppose habiter les champs. Aussi se chargent-ils des relations matrimoniales, des cérémonies sociales et de l'éducation morale des jeunes, rendent les jugements. En un mot, ayant acquis par l'âge et l'expérience le savoir et la sagesse. Ils participent effectivement au maintien du bien-être, de la cohésion et de l'harmonie de la société. C'est parmi eux que se recrutent les membres du **Conseil des anciens (Kuntigié** : conseillers des Chefs).

En tenant compte des considérations précédentes nous avons retenu les classes d'âge suivantes pour rendre compte des premiers résultats du recensement en cours sur la future zone inondée:

- 0-4 ans: âge de l'allaitement jusqu'à 2 ans) et de la prime enfance
- 5-9 ans : âge où les enfants commencent à participer aux tâches domestiques et champêtres
- 10-19 ans : âge de la pré-adolescence et de l'adolescence marqué par le passage de la puberté et où les individus participent déjà activement aux travaux domestiques et au "gardiennage" des jeunes enfants pour les filles; aux travaux champêtres (garçons et filles), et au gardiennage des animaux domestiques
- 20-34 ans : période de la "force de l'âge" pour les hommes, et de la maternité pour les femmes, avec dans les deux cas participation intense qui aux travaux domestiques (dont l'éducation des enfants pour les femmes), qui aux travaux champêtres et d'élevage pour les deux sexes.
- 35-49 ans : âge adulte avec toujours participation aux tâches domestiques et champêtres, mais avec un certain déclin relatif des forces et de la main d'œuvre prioritaire pour les tâches agricoles
- 50-69 ans : passage au statut d'ancien avec moins de participation dans les travaux agricoles, et participation à la vie socio-politique du village. Cette classe d'âge correspond en outre pour les femmes au passage du stade de la ménopause.
- 70 ans et plus : passage au statut de doyen, de chef de lignage pour la gestion du foncier et des affaires socio-politiques villageoises.

4.2 Structuration selon le sexe et l'âge par ethnie

A partir des normes fixées précédemment les résultats sont consignés dans le tableau 5 suivant.

Tableau 5 - Structuration de la zone à recaser selon le sexe et l'âge en pourcentage du total de la population

Classes d'âges (années)	Peuls		Soussous		Malinkés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
0-4	18,3	16,2	19,2	17,2	15,4	14,2
5-9	20,8	18,7	22,6	18,9	18,7	17,00
10-19	23,3	20,3	22,5	18,7	24,7	22,5
20-34	14,6	21,3	14,9	20,9	17,6	19,00
35-49	12,4	12,5	10,4	13,1	11,2	15,8
50-69	8,3	8,5	7,9	8,2	9,8	8,4
70 et plus	2,4	2,6	2,6	3,0	2,5	2,9
Sex ratio tous âges confondus (en% du total)	47,7	52,3	48,2	51,8	52,4	47,6

Le tableau précédent appelle les principaux commentaires suivants :

- (i) Globalement à quelques petites nuances mineures près les trois structures par ethnie sont comparables.
- (ii) (ii) La mortalité infantile et adolescente dans la classe d'âge 0-19 ans est plus élevée chez les filles que chez les garçons, notamment chez les peuls et les soussous.
- (iii) (iii) Chez les peuls il y a émigration des hommes dans la classe d'âge 20-34 ans, et dans la classe d'âge 20-49 ans chez les soussous et les malinkés. Cette émigration des hommes explique pour les trois ethnies un sexe ratio global est en défaveur des hommes chez les peuls et les soussous. Au contraire le sexe ratio global est en faveur des hommes chez les malinkés, ce qui indique, en comparant également le pourcentage différentiel hommes/femmes dans la classe d'âge 50 ans et plus, une espérance de vie des femmes inférieures à celle des hommes chez cette ethnie.

4.3 Condition de la femme

On a vu précédemment au chapitre 2 que l'islamisation avait profondément changé la condition de la femme: suppression de la matrilinearité (et peut être de certains matriarcats qui pouvaient exister ça et là) ; développement de la polygamie ; mise de la condition de la femme en état "de mineure" par rapport aux hommes et éviction de la vie socio-politique traditionnelle (et même moderne). La femme se trouve soumise aux règles de la **moudawana** (droit familial musulman).

Dans le domaine économique il n'en vas pas de même et la femme constitue une main d'œuvre de tout premier plan au sein du foyer familial élémentaire. Les femmes participent pleinement aux différents travaux collectifs, notamment au labour, l'entretien des champs la rentrée et la conservation des récoltes tant sur le champ collectif du foyer, que sur leurs propres champs qu'elles possèdent. Elles seules s'occupent des travaux domestiques (cuisson des repas, assainissement de l'habitat, collecte de l'eau, service de bois de chauffe, etc.). Elles s'occupent de l'allaitement, de la garde et du premier stade d'éducation des enfants en bas âge.

Par les cultures potagères qu'elles réalisent sur les champs de case ou dans les tapades, les femmes participent de façon notable à l'économie du foyer par la fourniture de légumes constituant les condiments.

Malgré ces multiples occupations des femmes, elles restent marginalisées par les hommes qui, dans la plupart des cas les traitent en être inférieur. Elles sont sans voix dans les prises de décisions collectives et ne peuvent prendre part aux assemblées villageoises. Cette situation d'infériorisation des femmes est renforcée par l'islam qui leur impose respect et soumission totale à leur mari, condition indispensable pour elles d'accéder au Paradis.

Le tableau 6 ci-après fournit le nombre de parcelles et la superficie cultivée par les femmes mariées à l'intérieur du foyer familial, et ce par ethnie.

Tableau 6 – parcelles et superficies cultivées par les femmes

Ethnie	Nb moyen de parcelles/femme	Superficie moyenne cultivée/femme (ha)
Peuls	3,1	0,9
Soussous	3,1	1,1
Autres	3,1	0,9

On constate que contrairement aux idées reçues les épouses des peuls possèdent autant de parcelles que les soussous, pour une superficie totale légèrement moindre il est vrai (mais la différence n'est pas significative), et travaillent donc la terre autant que les épouses des soussous sur leurs propres parcelles. Quant à leur travail sur les parcelles des chefs de familles on ne dispose pas de données comparatives entre les deux ethnies en matière d'investissement en main d'œuvre. Le tableau 7 ci-dessous fournit les moyennes du nombre de parcelles "possédées" et des superficies cultivées par chef de foyer familial et pour les autres membres tiers du foyer.

Tableau 7 – Parcelles et superficies cultivées par le chef de foyer et ses autres membres

Ethnies	Chef de foyer		Autres membres du foyer que les épouses	
	Nombre moyen de parcelles	Superficie moyenne (ha)	Nombre moyen de parcelles	Superficie moyenne (ha)
Peuls	2,7	1,3	0,4	0,1
Soussous	3,0	1,7	0,5	0,2
Autres	2,8	1,3	0,4	0,1

Dans l'ensemble les chiffres ci-dessus sont comparables avec sans doute si on ajoute les tableaux 6 et 7 un nombre moyen de parcelles et une superficie moyenne cultivée légèrement supérieurs pour les soussous (aux précisions du recensement près).

Les tableaux 8 et 9 ci-après fournissent les moyennes du nombre et de la superficie des types de champs (bas-fonds, champs de défriche, et tapades ou cultures de case pour les soussous), et ce par ethnies.

Tableau 8 – Surface cultivée moyenne par épouse

Ethnies	Bas Fonds	Champs	Tapades	Total
Peuls	0,02	0,72	0,22	0,96
Soussous	0,08	0,82	0,06	0,96

Tableau 9 – Nombre moyen de parcelles par épouse

Ethnies	Bas Fonds	Champs	Tapades	Total
Peuls	0,11	2,00	1,16	3,26
Soussous	0,39	1,93	0,36	2,67

Ces deux tableaux confirment ce que l'on savait déjà, c'est que les femmes peules travaillent des tapades qui leur sont allouées, nettement plus importantes que les champs de case des soussous. Par contre, les femmes soussous ont sensiblement plus de parcelles et de superficie en bas-fond et en champs de défriches, que les femmes peules.

Les tableaux 10, 11 et 12 ci-après fournissant la corrélation entre le nombre d'unités d'habitation par type (petites cases, grandes cases, maisons) et le nombre d'épouses du chef de foyer familial, et ce par ethnie.

Tableau 10 – Structures de l'habitat et polygamie – Ethnie peule

Nombre d'épouses	% grandes cases	% petites cases	% maisons	Nb unités d'habitations
0	52	41	7	100
1	45	49	6	100
2	46	47	7	100
3	47	43	10	100
4	46	41	13	100
5	50	33	17	100

Tableau 11 – Structures de l'habitat et polygamie – Ethnie soussou

Nombre d'épouses	% grandes cases	% petites cases	% maisons	Nb unités d'habitations
0	30	44	26	100
1	34	46	20	100
2	31	45	24	100
3	25	44	31	100
4	25	45	30	100
6	n.s	n.s	n.s	n.s

Tableau 12 – Structures de l'habitat et polygamie – Malinkés et autres ethnies

Nombre d'épouses	% grandes cases	% petites cases	% maisons	Nb unités d'habitations
0	34	46	20	100
1	44	43	13	100
2	39	44	17	100
3	31	42	27	100
4	n.s	n.s	n.s	n.s

Nota: n.s : non significatif compte tenu de la taille réduite de l'échantillon du nombre d'habitations et donc du nombre de co-épouses recensé.

De l'examen des trois tableaux précédents on peut retenir les enseignements suivants en terme de pourcentage du nombre de types d'habitation par foyer par rapport au nombre total d'habitations par foyer:

(i) chez les peuls le pourcentage de grandes cases et de petites cases est indépendant du nombre de co-épouses et relativement constant. Par contre, le pourcentage du nombre de maisons suit un gradient croissant avec le nombre de co-épouses. En effet, la grande case est la demeure du chef de foyer d'une part, et plus on a de co-épouses plus "on a les moyens" d'autre part.

(ii) Chez les soussous, le pourcentage de grandes case va décroissant à partir de 2 co-épouses; le pourcentage de petites cases est indépendant du nombre de co-épouses. Par contre le pourcentage du nombre de maisons va également en croissant avec le nombre de co-épouses.

(iii) Chez les autres ethnies, dont en particulier les malinkés, il ne semble pas avoir de corrélation entre le nombre de co-épouses avec le pourcentage, variable selon les classes, et le pourcentage du nombre de grandes cases.

Il en est de même pour les petites cases, mais dans ce cas le pourcentage est relativement constant. Pour le pourcentage de maisons la corrélation avec le nombre de co-épouses existe selon un gradient croissant comme chez les peuls et les soussous à partir de la monogamie.

Les tableaux 13, 14 et 15 suivants sont encore plus parlants en terme de nombre de types d'habitation par foyer familial.

Tableau 13 - Nombre moyen de types d'habitation par foyer selon le nombre d'épouses
Ethnie peule (n=2958)

Nombre d'épouses	Grandes cases	Petites cases	Maisons	Total
0	0,93	0,73	0,13	1,79
1	0,88	0,96	0,12	1,95
2	1,49	1,52	0,23	3,24
3	2,15	1,95	0,48	4,57
4	2,68	2,34	0,75	5,77
5	6,00	4,00	2,00	12,00
Moyenne	1,15	1,14	0,18	2,47

Tableau 14 - Nombre moyen de types d'habitation par foyer selon le nombre d'épouses
Ethnie soussou (n=2409)

Nombre d'épouses	Grandes cases	Petites cases	Maisons	Total
0	0,51	0,74	0,44	1,68
1	0,60	0,80	0,34	1,75
2	0,81	1,17	0,61	2,59
3	0,88	1,51	1,05	3,44
4	1,10	2,05	1,37	4,52
6	0,00	4,50	4,00	8,50
Moyenne	0,70	1,02	0,55	2,26

Tableau 15 - Nombre moyen de types d'habitation par foyer selon le nombre d'épouses
Autres ethnies (n = 265)

Nombre d'épouses	Grandes cases	Petites cases	Maisons	Total
0	0,69	0,94	0,41	2,04
1	0,78	0,77	0,22	1,78
2	1,23	1,36	0,53	3,12
3	1,25	1,69	1,06	4,00
4	0,50	0,75	1,50	2,75
Moyenne	0,92	1,03	0,42	2,37

(i) Le nombre moyen général d'unités d'habitations par foyer toutes catégories de types d'habitations confondues et quel que soit le nombre est relativement indépendant des ethnies (2,47 pour les peuls; 2,26 pour les soussous ; 2,37 pour les autres ethnies, dont en particulier les malinkés).

(ii) Pour les peuls le nombre moyen de grandes cases croît avec le nombre d'épouses, il en est de même pour les petites cases et les maisons à partir du stade de la monogamie. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux soussous et autres ethnies.

(iii) Si on met en relation le tableau 2 (nombre moyen de pièces par type d'habitation) avec les tableaux 13, 14 et 15 on peut affirmer que **chaque chef de foyer, chaque jeune adulte marié dépendant encore du chef de foyer et que chaque co-épouse ont au moins une pièce à leur disposition sinon une grande case (hommes) ou une petite case (co-épouses) ; les enfants; les adolescents et jeunes adultes célibataires, les personnes âgées ou toute autre catégorie de membre du foyer dormant qui dans la même pièce que les hommes mariés, qui avec les épouses, qui ayant leur propre pièce. Ce constat devrait amener des décisions en rapport en matière de reconstruction des habitations des villages recasés.**

Sur un nombre total de 6153 foyers déjà recensés 845, soit 13,7 % sont des femmes chefs de foyers (16,8 % pour les peuls et 10,30 % pour les soussous). Ce phénomène est surprenant par son importance. Il est évident que dans ce cas la condition de la femme, de type matriarcale, est tout à fait différent des 86,3 % de femmes soumises et laborieuses décrit précédemment.

Le tableau 16 ci-après précise la nature du statut social de ces femmes chefs de foyer, par ethnie principale.

Ethnie	Veuves	Mari absentéiste	Divorcées	Célibataires
Soussous (n=274)	57,5%	38,3%	3,6%	0,6%
Peules (n=522)	56,6%	40,9%	2,2%	0,3%

Les chiffres ci-dessus sont tout à fait comparables pour les deux ethnies. Ce qui est frappant c'est **l'importance des maris absentéistes** (112 chez les soussous et 200 chez les peuls). Cet absentéisme peut correspondre à des maris polygames (ou polygynes) résidant dans un autre village ou hameau; à des émigrés ; à des commerçants très souvent absents ...

Il faut ajouter enfin en matière de condition de la femme, que malgré les règles de la chariya³⁸ les femmes n'héritent pas de la terre. Elles peuvent par contre hériter d'une partie des habitations et des troupeaux.

4.4 La scolarisation des jeunes

Quel que soit le niveau de scolarisation: école coranique, école franco-arabe, école primaire, collège ou lycée; **le taux de scolarisation des jeunes reste bas : 51,9 % pour les garçons ; et encore bien plus bas pour les filles avec 23,5 %.**

Tableau 17 Taux de scolarisation global

	Ensemble	Peul	Soussou
Garçons	51,92 %	47,46 %	55,07 %
Filles	23,49 %	25,58 %	19,36 %
Total	38,96 %	36,77 %	38,36 %

Nous constatons que chez les soussous le taux de scolarisation des filles est particulièrement bas avec moins de 20 % ; par contre il est plus élevé pour les garçons que chez les peuls (55,1 % contre 47,5 %).

- réseau insuffisant en infrastructures scolaires, et un manque d'enseignants (classes vides).

- des "pesanteurs sociologiques" dues à la culture et aux genres de vie des populations ; les enfants ; les pré-adolescents et les adolescents fournissant une main d'œuvre gratuite importante tant pour les tâches domestiques que pour les travaux agricoles, les jeunes scolarisés y échappant en grande partie.

³⁸ Droit musulman qui stipule que la femme hérite d'une demie-part d'homme. Ici le droit coutumier l'emporte sur la charia.

5.1 Système de parenté

Quoi de plus important en anthropologie que de connaître les systèmes de parenté qui structurent toute société, tout groupe social.

" serait bien prétentieux de notre part et ce serait une vraie gageure que l'on veuille dans une telle mission étudier les "structures élémentaires de la parenté"³⁹ . "

En anthropologie la parenté intègre à la fois des systèmes de comportements et des relations objectifs et de pensée (structures conceptuelles). Ainsi les relations de parenté peuvent être abordées selon divers angles : affectif, normatif, symbolique, stratégique etc. L'étude des systèmes de parenté est bien évidemment indissociable de celle des systèmes de mariage. On distingue pour **simplifier la parenté biologique ou consanguinité de la parenté par alliance entre affins**. La parenté biologique peut être abordée de façon ascendante (approche généalogique) ou descendante (approche de la filiation). Elle peut être unilinéaire (patrilinearité ou matrilinearité) ou bilinéaire (approche de la fratrie). La parenté par alliance est basée sur l'étude des affinités ou règles matrimoniales.

Le structuralisme a introduit la notion de **parenté classificatoire**, basée sur **la théorie de l'échange** (don/contre-don). On distingue **l'échange restreint symétrique**, basé sur des interdits et des affinités matrimoniaux récurrents avec toujours telle ou telle catégorie parentale, de **l'échange généralisé** asymétrique dans lequel le mariage préférentiel se fait souvent avec la fille du frère de la mère (oncle maternel)

Il existe en outre des systèmes complexes et variés de pseudo parenté qui pour le mariage ne tiennent pas compte de la consanguinité ou de l'alliance affine. Il s'agit notamment des cas d'adoption de jeunes ou d'adultes ; de la fraternité de lait; d'alliances juridiques, rituelles, spirituelles, d'affectivité, de parrainage etc. La pseudo-parenté peut déterminer des interdits comme des préférences de mariage. Ainsi par exemple la parenté de lait instaurée par une femme nourricière peut entraîner des prohibitions sexuelles et de mariage, alors que la consanguinité peut favoriser certains types de mariages préférentiels.

Chez les Peuls un autre exemple de pseudo parenté réside dans l'assimilation d'esclaves ou d'ex-captifs qui prennent d'ailleurs alors souvent le patronyme de leur maître: ce cas est fréquent dans la zone d'étude (nous y reviendrons au chapitre 6 ci-après).

Dans le cadre de notre mission nous n'avons pu nous livrer qu'à une étude de terminologie descriptive au sein du foyer familial et du micro-lignage (ou lignage mineur de premier stade), dont les définitions sont fournies au chapitre 6 ci-après. En plus des résultats de cette approche terminologique de la parenté pour les Soussous et les Peuls, nous fournissons simplement ensuite la définition classificatoire (structuro-fonctionnaliste) de la parenté parallèle ou croisée des cousins germains qui joue un rôle

³⁹ Pour reprendre le titre de l'ouvrage de Claude Levi-Strauss qui reste depuis sa parution en 1967 un ouvrage de référence fondamental sinon une "bible" pour les étudiants, les enseignants et les chercheurs en sociologie, en ethnologie et en anthropologie.

important dans les stratégies matrimoniales endogamiques.

Terminologie de la parenté chez les Peuls

- Père = *Babaen*
- Mère = *Nènè*
- Autres femmes du père = *Sina nènèan*

Frères et sœurs de même père et même mère

- Grand frère = *Koto*
- Petit frère = *Mignan*
- Grande sœur = *Yaya*
- Petite sœur = *Bandiraan*

Frères et sœurs de même père mais de mères différentes

- Grand frère = *Kotorawo*
- Petit frère = *Mignirawo*
- Grande sœur = *Yaya*
- Petite sœur = *Bandirawo*

Côté maternel

- Tante maternelle = *Nènè tossokoun*
- Grande sœur de la mère = *Nènèan maoudo*
- Petit frère de la mère = *Kawoan*
- Grand frère de la mère = *Kawoan maoudo*
- Neveux et nièces de la mère = *Bandirawo*
- Père et mère de la mère = *Mamaan*

Côté paternel

- Tante paternelle = *Yayaen*
- Grande sœur du père = *Yayaen maoudo*
- Petit frère du père = *Bappa*
- Grand frère du père = *Baba maoudo*
- Neveux du père = *Biddoan*
- Nièces du père = *Bandirawoan*
- Père et mère du père = *Mamaan*
- Beau-père = *Essirabè*
- Belle-fille = *Essirabè*

Terminologie de la parenté chez les Soussous

- Père = ***Baba, M'ba***
- Mère = ***N'ga, N'na***
- Autres femmes du père = ***N'ga sinaé***

Frères et soeurs de même père et de même mère ou de mères différentes

- Grand frère = **N'tara**
- Petit frère = **N'khouya**
- Grande sœur = **N'tara ginèma**
- Petite sœur = **N'khouya ginèma**

Côté maternel

- Tante maternelle = **N'nandé**
- Grande sœur de la mère = **M'mama**
- Petit frère de la mère = **N'sokho**
- Grand frère de la mère = **Tanou**
- Neveux et nièces de la mère = **N'dimboré**
- Père de la mère = **Tanou**
- Mère de la mère = **M'mama**

Côté paternel

- Tante paternelle = **N'tènè**
- Grande sœur du père = **M'mama**
- Petit frère du père = **M'bakhouri**
- Grand père du père = **Tanou**
- Neveux et nièces du père = **N'dèkho**
- Beau père = **M'bitangni**
- Belle fille = **M'bitangni**

Des deux listes précédentes on peut retenir les remarques suivantes :

Chez les peuls

- Pour les enfants de même père et même mère la terminologie change selon la classe d'âge. Il en est de même pour les enfants de même père mais de mères différentes (distinction entre "grands" frères et soeurs et "petits" frères et soeurs).
- Les "grandes" demi-soeurs de même père sont désignées par le même nom (*yaya*).
- Les grands parents (grand-père et grand-mère) paternels ou maternels sont désignés par un même nom (*mamaan*).
- Le beau-père et la belle-fille côté paternel sont également désignés par un même nom (*essirabé*).
- Les neveux et nièces côté maternel sont désignés par le même nom (*bandirawo*).

Chez les soussous

- Comme chez les peuls les enfants de même père, même mère, ou de même père mais de mères différentes ont des noms différents selon la classe d'âge.
- La "grande" sœur de la mère, la grand-mère maternelle et la "grande" sœur du père portent le même nom (**M'mama**).
- Les neveux et nièces du père sont désignés par le même nom (**n'deko**).
- Le grand-père maternel et le "grand" frère du père et de la mère portent le même nom (**tanou**).

- Le beau-père et la belle-fille côté paternel portent le même nom (*m'bitangui*).
- Les neveux et nièces côté paternel, comme côté maternel, sont désignés par le même nom (respectivement *n'dékho* et *n'dimboré*).

Définition classificatoire des cousins parallèles et croisés

On désigne par **cousins parallèles** les enfants issus de parents du même sexe du père (oncle maternel) ou de la mère (tante maternelle) ; et par **cousins croisés** les enfants issus de parents de sexe différent que le père (oncle maternel) ou que de la mère (tante paternelle).

5.2 Système de mariage

La polygamie

Dans la zone d'étude le mariage se fonde sur les coutumes et règles de l'Islam. Les prescriptions coraniques excluent sept catégories de femmes en raison de la consanguinité et sept autres en raison de l'allaitement ou de l'alliance. La polygamie est fréquente comme l'indique le tableau 17 ci-après. L'Islam autorise quatre épouses mais on ne peut rencontrer certains hommes soussous (en minorité) qui ont 5 ou 6 épouses.

Tableau 18 - Importance de la polygamie par ethnie en % du nombre de foyers

Nb d'épouses	% des foyers peuls (n=2958)	% des foyers soussous (n=2409)	% des foyers autres ethnies (n=865)
0	20	13	19
1	48	43	44
2	24	31	29
3	6	10	6
4	2	3	2
5	n.s	0	0
6	0	n.s	0

On remarquera l'importance relative des ménages sans épouse dans les trois ethnies (veufs, divorcés, célibataires). Sinon dans l'ensemble la majorité relative des ménages est monogame, mais un pourcentage relativement important des hommes sont bigames (entre 24 % pour les peuls et 39 % pour les soussous). Le nombre moyen d'épouses par homme s'établit ainsi comme suit : Soussous : 1,48 ; Peuls: 1,22 ; autres ethnies dont en particulier Malinkés : 1,27.

Les règles du mariage, à l'exception partielle des femmes chefs de foyer, est la **patrilocalité** : c'est à dire que le ménage vient s'installer dans la localité des parents du mari. Signalons que la mariée doit être vierge.

Quelle que soit l'ethnie, **la règle est celle de l'échange généralisé asymétrique** (cf définition plus haut). Aussi peut-on rencontrer des mariages endogamiques comme exogamiques à tous les niveaux:

- **du foyer familial élargi** (comportant plusieurs ménages conjugaux et liés par des liens de consanguinité et d'alliance),
- **du micro-lignage ou lignage mineur** se référant à un même ancêtre patrilinéaire sur 3-4 générations maximum,

- **du macro-lignage ou lignage** majeur se référant à la descendance patrilinéaire d'un même ancêtre éponyme réel (peuls nobles) ou invoqué (soussous, peuls ex-captifs),
- **du patriclan** dont l'ancêtre probablement mythique qui s'est segmenté en plusieurs lignages d'au moins deux niveaux sinon plus, et dont les foyers élémentaires portent tous le même patronyme (cf chapitre 6),
- **de l'ethnie.**

En fait **l'endogamie lignagère** semble être prédominante dans les trois ethnies, les interdits de mariage au delà du **tabou universel de l'inceste** (parents enfants, frères et soeurs même père même mère).

On rencontre une grande diversité d'interdits de mariage et de mariages préférentiels d'un village à un autre. Nous en fournissons une série d'exemples en abrégé ci-dessous (cf identification administrative et ethnique des villages en annexe 2).

- **Village de Samoukouré** : il y a symétrie de mariages exogamiques entre Peuls et Soussous

- **Village de Doubhé** : l'endogamie lignagère et patriclanique est la plus fréquente mais il existe des cas d'exogamie lignagère. Le douaire (apport de la famille du fiancé) est de 1 à 2 bœufs, et la dot (apport de la famille de la fiancée) doit elle être supérieure (2 à 3 bœufs).

- **Village de Konkouré-centre** : curieusement, les soussous prennent plus fréquemment des femmes peuls que l'inverse.

- **Village de Fofota** : l'endogamie lignagère ou patriclanique est dominante dans une stratégie de rétention des femmes vis à vis d'une "émigration" potentielle.

- **Village de Kirita** : l'exogamie est de règle entre les patriclans Keita et Camara

- **Village de Kansema** : l'endogamie lignagère ou patriclanique domine et il y a interdit de mariage entre cousins parallèles ou croisés côté maternel. Le douaire est de 3 bœufs dont un est vendu pour acheter les ustensiles et les vêtements de la femme. Le consentement de la fiancée est primordial. La dot doit être supérieur au douaire, il en va de l'honneur de la famille de la mariée.

- **Village de Warakalan-centre** : le mariage entre cousins croisés côté paternel se pratique; par contre il y a interdit de mariage entre oncle et nièce et tante et neveu. Il y a également interdiction entre cousins parallèles du côté maternel et interdit global entre germains dont les parents sont des enfants de même père, même mère.

- **Village de Tambikhouré** : l'endogamie lignagère ou patriclanique domine pour "garder les femmes". Il y a par contre interdiction d'épouser sa tante maternelle, comme paternelle.

- **Village de Yongoroya** : l'exogamie comme l'endogamie micro-lignagère, macro-lignagère et patriclanique se pratiquent pour renforcer la cohésion des lignages à leurs différents niveaux de "segmentation".

- **Village de Demoukhoulima** : l'exogamie comme l'endogamie lignagère et patriclanique se pratiquent; par contre il y a interdit de mariage entre frères et soeurs de lait. L'exogamie ethnique peuls-soussous se pratique aussi.

- **Village de Guenguissa** : l'endogamie comme l'exogamie lignagère ou patriclanique se pratiquent, mais il y a interdit de mariage avec la fille de la tante maternelle. Par contre le mariage entre cousins croisés côté paternel se pratique.

- **Villages Doulahoukou et de Fonfo-centre** : les mariages entre cousins parallèles comme entre cousins croisés se pratiquent.

- **Village de Kasserri** : endogamie comme exogamie lignagère ou patriclanique se pratiquent. Par contre il y a interdit de mariage avec la tante maternelle, la nièce maternelle et les frères et soeurs de lait.

- **Village de Kolakhouré** : il y a exogamie comme endogamie lignagère ou patriclanique. Les interdictions de mariage sont avec la nièce soit paternelle soit maternelle, ainsi qu'avec la tante soit paternelle soit maternelle.

Diverses raisons ont été avancées pour expliquer l'endogamie lignagère ou patriclanique. Pour certains chez les peuls l'endogamie micro-lignagère permet de sauvegarder l'héritage du troupeau. D'autres y voient une façon de renforcer les liens de parenté et un moyen d'accroissement de la population autochtone et donc l'extension des villages ou des hameaux. Le mariage préférentiel avec la fille de l'oncle paternel (cousins parallèles) est aussi vu comme un moyen de rétention ou de captation du douaire. Quand au mariage avec la fille de l'oncle maternel il est vu comme un moyen de captation de la dot.

L'endogamie castuelle est surtout pratiquée chez les Peuls et concerne surtout **les griots (*farba*), les forgerons (*bailo*), les cordonniers (*garanké*) et les boisseliers (*lobbé*).**

Dans certains villages on nous a déclaré que les Peuls prenaient plus facilement femme chez les Soussous que l'inverse : ceci serait dû à la réputation qu'ont les femmes peuls de "connaître mieux les bœufs que la houe". Si l'on se réfère aux statistiques du nombre moyen de parcelles et de la superficie agricole moyenne par femme peule (tableau 6 ci-dessus) cette réputation n'est pas fondée et l'assertion mensongère.

Le lévirat (mariage avec le beau-frère de la veuve) est une pratique imposée par la coutume, surtout quand le défunt a laissé des enfants avec sa femme. Dans ces conditions, un des jeunes frères du défunt peut "hériter" de la femme. La raison principale de cette pratique est d'assurer l'encadrement et l'éducation des enfants dans le foyer de leur père, afin qu'ils n'y soient pas étrangers, mais aussi peut être de capter la dot.

Quant au **sororat** (mariage avec la belle-sœur du veuf), sa pratique est conditionnée par la présence d'enfants laissés par la défunte et l'image de marque que sa famille a du mari. Il serait de moins en moins pratiqué.

La démarche maritale en général

Dans l'ensemble, le mariage lie les foyers et les lignages entre eux, il engendre un véritable système de relations socio-économiques et culturelles. Selon les informations reçues, les jeunes de la zone ne peuvent se fiancer sans le consentement de leurs parents. Ces derniers ont une position forte dans le choix de la fille à épouser, ils décident et réalisent les différentes démarches à faire. D'ordinaire ces démarches vont des fiançailles au mariage. La cola joue un rôle fondamental dans ce processus, car son acceptation par les beaux parents consacre leur acceptation. Une fois les fiançailles faites, le prétendant est tenu de faire des cadeaux aux beaux parents et les assister dans les différents travaux (défrichement et labour des champs, réfection des toitures de case ou des enclos, transport des récoltes). De plus, il doit pourvoir à l'habillement de sa fiancée et assurer sa sécurité. La consommation du mariage requiert des présents qui sont: des

paquets de colas pour les parents du fiancé, de l'argent dont le montant est variable (10000 à 100000 FG et plus), parfois un animal. L'ensemble de ces présents constituent le douaire. Quant à la dot, son importance est fonction des possibilités économiques des parents de la fille. Elle comporte dans l'ensemble, des ustensiles de cuisine, des habits, de la nourriture, parfois de l'argent, un animal et des bijoux.

6. LES STRUCTURES SOCIO-ANTHROPOLOGIQUES DE BASE

6.1 Présentation générale des groupes ethniques et de leurs genres de vie

La question des "populations indigènes" (Indigenous People)

Nous examinerons dans ce chapitre la notion "d'Indigenous People" du guide line de la Banque Mondiale et de la présence ou pas de telles populations dans la zone d'étude. Cela nécessite tout d'abord d'analyser les définitions du terme en anglo-américain et du problème de son équivalence en français.

Les expressions "Indigenous People" (populations "indigènes"), "Indigenous ethnic minorities" (minorités ethniques indigènes), "tribal groups" (groupes tribaux), et "scheduled tribes" (tribus "classées") correspondent à des groupes sociaux ayant une identité sociale et culturelle différente de la société "dominante" (on dirait en français d'un point de vue sociologique société englobante). Avec la particularité que de tels groupes ethniques sont vulnérables et désavantagés vis à vis d'un processus de développement.

Compte tenu du fait des contextes variés et évolutifs dans lesquels on peut trouver des "indigenous people", on ne peut en fait les identifier par une seule définition. Les "indigenous people" font parti habituellement des groupes les plus pauvres d'une population. Leurs activités économiques vont de l'agriculture itinérante en forêt ou en périphérie forestière jusqu'au travail salarié et peut comprendre même des activités de petit commerce (du secteur informel)

Les "indigenous people" peuvent être identifiés dans des zones géographiques particulières selon les caractéristiques suivantes à des degrés variables:

- I. un fort attachement au territoire ancestral et à ses ressources naturelles.
- II. une auto-identification et une identification par d'autres groupes sociaux de leur particularisme culturel.
- III. une langue particulière différente de la langue nationale (ou des langues nationales)
- IV. l'existence d'institutions politiques et sociales coutumières propres.
- V. une économie d'autosubsistance dans le secteur primaire.

Interprétations et correspondances du concept « d'indigenous people » en français

En aucun cas "indigenous people" ne peut se traduire par populations indigènes, malgré que la traduction commune du mot "indigenous" (substantif et adjectif) soit indigène et a une étymologie commune venant du latin *indigena*.

Notons tout d'abord que même dans ses sens communs le mot "indigenous" ne correspond pas en anglo-américain aux définitions de la Banque Mondiale. Le Longman New Universal Dictionary indique les sens suivants:

1. originaire de, ayant été élevé ou vivant "naturellement" dans une région ou un environnement particulier;
2. inné, natif de.

En français le Petit Robert 2000 fournit les définitions suivantes pour le mot indigène:

1. premier sens rarement utilisé en sciences humaines : qui est né dans le pays dont il est question; mots équivalents: aborigène, autochtone, natif, naturel.
2. deuxième sens en Botanique et zoologie: qui croît, vit naturellement dans une région sans y avoir été importé.

Il est important de noter qu'en français le mot indigène était appliqué à l'époque coloniale à tout groupe ethnique existant dans un pays d'Outre-Mer avant sa colonisation. Ainsi actuellement l'expression "populations indigènes" revêt un caractère péjoratif et est même connoté de néo-colonialisme sinon de racisme.

Finalement les moins mauvaises traductions en français « d'indigenous people » seraient **minorités ethniques marginalisées** ou mieux en anthropologie **isolats culturels**.

Il faut savoir par ailleurs que l'expression "indigenous people" est conceptuellement influencée par l'histoire de la colonisation européenne du continent américain⁴⁰. D'autre part l'indigénisme correspond en anthropologie à une idéologie née au début du XXème siècle dans le continent américain qui participait d'une philosophie positiviste, évolutionniste et philanthropique à l'égard des populations amérindiennes. Ce courant idéologique s'est traduit politiquement en Amérique du Nord par la création des réserves indiennes avec les conséquences actuelles négatives que l'on connaît en terme de déculturation/acculturation brutale et de, contre performance pour le développement durable. Actuellement l'indigénisme est encore en vigueur, surtout en Amérique du Sud, et se base sur un discours politique de sauvegarde, de protection et, de développement des populations amérindiennes autochtones qui subsistent encore (dans la forêt amazonienne notamment). Discours politique qui ne se traduit pas toujours dans les faits, économisme oblige, et ce malgré les exemples historiques du continent nord-américain qui devrait servir d'enseignement.

Ceci étant dit, il semble que les définitions "d'indigenous people" selon la Banque Mondiale aient été influencées par l'indigénisme et un humanisme trop limité aux aspects économiques. En Afrique Sud-Saharienne deux exemples types de minorités ethniques marginalisées ou isolats ethniques sont les meilleurs chasseurs cueilleurs tels que essentiellement les pygmées de la forêt équatoriale et les bushmen du Kalahari.

Absence "d'indigenous people" dans la zone d'étude.

A partir des définitions, analyses et considérations ci-dessus on peut affirmer d'après nos investigations et celles du recensement de la population en cours qu'il n'y a pas de minorités ethniques isolées ou dominées dans la zone d'étude.

Les ethnies représentées dans la zone d'étude

On a déjà vu précédemment que l'on distingue dans la zone d'étude deux ethnies principales: les Peuls et les Soussous, et une ethnie minoritaire les Malinkés selon les proportions suivantes indiquées ci-dessous tableau 19.

⁴⁰ Qui s'est accompagnée rappelons le par de gigantesques ethnocides.

Tableau 19 – Répartition par ethnie des familles résidentes

Ethnies	Foyers %	Personnes %
Peul	50,6	47,4
Soussou	43,1	46,9
Malinké	5,9	5,4
Autres	0,4	0,3
Total	100,0	100,0

Contrairement à ce que l'on pensait le nombre de peuls apparaît bien plus important que le tiers peul et les deux tiers soussous estimés grossièrement a priori. Il est vrai que le recensement de la zone à recaser n'est pas terminé, et qu'il reste encore des zones soussous à recenser, dans la sous-préfecture de Bangouya notamment. Mais on a déjà dit précédemment qu'il y avait un gradient permanent d'immigration de peuls ou d'ex-captifs depuis le Fouta Djalon vers la Guinée maritime en général, et dans la zone d'étude en particulier.

Les Peuls

Les populations peules sont **patrilinéaires, patriarcales, lignagères "segmentaires"**⁴¹. Nous avons vu précédemment au paragraphe 1.1 que ces populations étaient il y a encore peu de temps (début du XXème siècle) esclavagistes et castées, à la base d'une pyramide composite dont l'apex était constitué de chefferies vassales d'une royauté théocratique.

Les Peuls ont généralement impressionné les voyageurs, les marchands européens et les premiers colons. René Caillé les présente comme "grands et bien faits; leur contenance est noble et fière ... leur teint couleur marron un peu claire; leur figure est belle ...", très croyants - "ils sont tous mahométans et très fanatiques ... " - **pasteurs** - "les Foulahs nourrissent beaucoup de bestiaux, bœufs, moutons et cabris" - et agriculteurs - "Ils cultivent dans leurs montagnes beaucoup de riz, du gros maïs et du petit mil, le coton, qui leur sert à fabriquer des étoffes dont les lés n'ont que cinq pouces de large ... ". Les femmes peules ont également fait l'admiration des voyageurs par leur beauté et leur coiffure à laquelle, selon René Caillé, elles apportent un soin extrême. "Elles ornent les tresses de leurs cheveux avec diverses verroteries, et portent de l'ambre au cou, en forme de collier; elles sont, en général, vives et jolies", notait-il dans son carnet de route.

On a vu au chapitre 2 que la société peule traditionnelle était très hiérarchisée et divisée en castes. **Les nobles**, *alpha*, *cheikhou*, *modi*, étaient soit les descendants d'immigrés musulmans, que la guerre sainte avait permis de devenir grands propriétaires, soit des chefs de communauté converties à l'islam (Diakhanké et Djalanké). Les communautés non peules et les Poullis devenus musulmans, qui étaient **les clients** (*balibé*) des nobles, formaient la classe rurale des petits propriétaires libres, cultivateurs ou pasteurs. Les gens de Castes, artisans et griots, constituaient des groupes distincts dans chaque village. Parmi eux, on rencontrait **les tisserands** (*guéssé-sohré*), **les cordonniers** (*guaraght*), **les forgerons rouges** (*abhardé*) dont les femmes faisaient les travaux de cordonnerie, **les forgerons noirs** (*bahilo*) dont les femmes étaient potières, **les charpentiers** (*laobé*) et enfin **les griots** (*bambado* ou *yellimam*), **musiciens, chanteurs, messagers, traditionalistes, conseillers** ... Il existait deux types d'esclaves. Les "**captifs de case**" étaient des serviteurs de confiance, souvent nés dans la maison. **Les esclaves de culture**, regroupés dans des hameaux (*roundé*), mettaient en valeur les terres

⁴¹ Le concept de segmentarité, d'origine anglo-saxonne est discuté plus loin au paragraphe 6.3

de leurs maîtres musulmans. Ils recevaient en assignation un champ destiné à pourvoir à leur nourriture, en même temps qu'une case et une femme.

Aujourd'hui, les esclaves ont disparu. Mais la société peule a conservé une stratification sociale forte. Si le système de la chefferie a disparu, le statut et les rôles liés à la position occupée par chaque groupe dans la hiérarchie sociale existent encore. C'est au cours des assemblées et des cérémonies traditionnelles (mariages, enterrements, circoncision, conseils de village ou de quartiers ...) qu'on peut observer la persistance de cette organisation sociale très hiérarchisée et plus ou moins fermée, qui se manifeste par des signes et des comportements, tel le respect accordé à certains personnages, le notable, en général d'origine noble. Ainsi, les uns et les autres se distinguent encore par leur manière de parler, par des formes d'expression spécifiques à leur rang, par la place qu'ils occupent dans les assemblées traditionnelles ou par d'autres marques de distinction qui permettent d'identifier le statut social des gens⁴². **Encore aujourd'hui, les mariages entre gens de castes et nobles ou entre anciens captifs et nobles ne sont guère autorisés**, même si l'argent, le savoir et le pouvoir permettent, dans certains cas, à des catégories non nobles de franchir les barrières sociales. **Le système patrilinéaire** domine chez les Peuls et **la famille patriarcale**, qui est la cellule sociale de base et constitue une unité de socialisation et de sécurisation de l'individu, est demeurée nombreuse et vivante.

Depuis 1984, **le commerce** est une activité de plus en plus pratiquée par les Peuls qui occupent aujourd'hui une place grandissante dans le secteur commercial du pays. En effet, les Peuls animent pratiquement tous les plus importants marchés hebdomadaires de Guinée où leur nombre dépasse celui des commerçants locaux. Cette caractéristique est due à la position géographique de la Moyenne-Guinée ouverte sur les autres espaces régionaux de Guinée et sur les pays voisins avec lesquels elle a toujours entretenu des liaisons commerciales, même à l'époque de Sékou Touré où le commerce privé était interdit. Toutefois, ce sont les difficultés économiques récentes qui ont amené certains Peuls, pour qui les activités agricoles ou artisanales étaient traditionnellement réservées à des catégories de population moins élevées dans l'échelle sociale, à s'intéresser à ce secteur pour diversifier leurs activités.

Les Soussous et les Malinkés

Les populations soussous sont également **patrilinéaires, patriarcales, lignagères "segmentaires"**. Elles ont des références historiques contemporaines de type **acéphales** ou de **micro-chefferies villageoises**; à l'exception du royaume localisé de Dubréka (cf chapitre 1) qui prospéra au XIX^{ème} siècle à l'époque de l'apogée du royaume théocratique du Fouta.

Sur l'ensemble de la Guinée maritime plus de 95 % de la population est musulmane, très secondairement on y rencontre des chrétiens (3 %) et quelques animistes, notamment autour de Boffa. Dans la zone d'étude les populations rencontrées, lors des enquêtes villageoises. On verra plus loin (chapitre 7) que bon nombre de soussous musulmans de

⁴² La question des ex-captifs est délicate à aborder de front quand on s'entretient avec eux. Les hommes adultes d'âge mûr portent encore souvent deux scarifications sur chacune des tempes. Par ailleurs dans leur généalogie ils remontent rarement plus loin que leur grand-père, alors que les peuls nobles ou notables religieux en mémorisent bien plus. Nous en avons trouvé à Konkouré qui pouvaient remonter de mémoire à 8 générations patrilinéaires en affirmant qu'il y en avait plus, le tout consigné par écrit.

la zone d'étude ont gardé quelques croyances et rites animistes dans le cadre d'un Islam englobant.

Les soussous constituent des sociétés paysannes par excellence. Ils pratiquent avant tout l'agriculture et très secondairement l'élevage. Les relations sociales traditionnelles sont encore fortes au niveau villageois et des hameaux. Les groupes sociaux forment des sociétés d'interconnaissance où **la solidarité et l'entraide restent fortes** pour les travaux d'envergure (construction des maisons d'habitation, défrichage et labour manuel, récoltes, gestion des semences etc.).

Toutefois les rapports sociaux tendent actuellement à se modifier, sous l'effet de l'accroissement de certains villages (chefs-lieux de sous-préfecture voire de districts), de la pression démographique en zone rurale et de la libéralisation de l'économie. Les rapports sociaux traditionnels de solidarité et d'entraide tendent ainsi à régresser.

Si le bovin est la valeur économique et culturelle par excellence des peuls, pour les soussous il s'agit de **la terre** (cf chapitre 12). Mais là aussi il y a régression de cette valeur fondamentale chez les soussous. Ainsi avant la libéralisation de l'économie la terre nourricière pouvait être acquise auprès du ou des lignages propriétaires par prêt de son usage à travers un simple cadeau symbolique de noix de cola, maintenant il faut y rajouter une somme d'argent variable selon les moyens de l'acquéreur, ses relations socio-anthropologiques avec le lignage propriétaire, l'importance de la dimension de la parcelle et sa valeur agronomique, son type d'utilisation (construction ou cultures) et la durée du prêt (culture pour une année, pour un nombre fixé d'années, prêt à durée illimitée).

Néanmoins, dans les villages, **le chef de terre** (souvent le doyen du lignage fondateur du village) continue à être le garant de l'utilisation des sols qui ne peuvent être distribués sans son autorisation, et arbitre également les litiges éventuels.

Nous avons vu l'historique des Soussous et de leurs mouvements depuis le royaume médiéval soussou. En fait l'ethnie soussou (ou sosso) appartient au groupe mandé et parle à quelques nuances près, la même langue que les Djalonké du Fouta. Selon l'historien Jean Suret-Canale l'origine première des Soussous serait les vallées moyennes du Bafing et de la Gambie. Ils seraient venus à une époque très ancienne vers le littoral guinéen et la partie occidentale de la Haute Guinée en contournant le Fouta par la vallée du Cogon, c'est du moins ce que rapporterait la tradition du Rio Pongo. Ils peuplent majoritairement la ville de Conakry, ainsi que les préfectures de Kindia, Coyah, Forécariah et Dubréka.

Le brassage ethnique et les alliances matrimoniales ont favorisé l'assimilation à la culture soussou des ethnies littorales. Ainsi **les Malinkés** commerçants, marabouts et guerriers originaires de Kankan qui ont fondé Forécariah sont devenus soussous. Ce phénomène se retrouve dans la zone d'étude où les quelques foyers malinké dénombrés sont acculturés au genre de vie soussou, tout en ayant pour certains conservé leur langue maternelle. D'ailleurs témoignage de ces assimilations, **la langue soussou est devenue une langue de relations que la plupart du monde parle en Guinée maritime en général, et dans la zone d'étude en particulier en dehors de sa langue maternelle.** Le soussou est ainsi devenu une "langue véhiculaire" dans la zone d'étude.

6.2 Ménage ou foyer

Afin d'éviter toute confusion nous désignerons par **ménage** l'unité conjugale avec l'homme sa ou ses femmes et ses enfants.

Nous appellerons **foyer**⁴³ l'unité socio-économique et de consommation collective de base en relation d'interdépendance économique forte et ayant des liens de consanguinité et d'alliance. Le foyer familial des anthropologues ou foyer-exploitation des agronomes, peut être **nucléaire**, c'est à dire ne comporter qu'un seul ménage, ou **élargi** et comporter plusieurs ménages (fils ou jeunes frères dépendants notamment) ainsi que d'autres entités parentales plus éloignées ou pseudo-parentales (cf définition ci-dessus paragraphe 5.1).

Le foyer (*dembaya, dambougaf*) est dirigé par **un centre de décision principal** : le chef de foyer (*dembaya kanyi*) et **des centres de décision secondaires** constitués par les hommes mariés dépendants et les épouses qui gèrent l'espace domestique, gèrent leurs propres champs (cultures de cases chez les soussous et tapades chez les peuls, compris).

Le chef de foyer gère les champs collectifs du foyer sur lesquels travaillent les autres membres du foyer capables (y compris les enfants non scolarisés à partir de 7 ans environ). Il gère également le troupeau chez les Peuls, et est **le porte-parole du foyer unique avec le "monde extérieur"**.

Dans la zone à recaser la taille moyenne du foyer est de :

- 5,9 chez les peuls,
- 6,8 chez les soussous
- 5,7 chez les malinkés.

Les tableaux 20 et 21 ci-après fournissent respectivement la composition, la moyenne des foyers par catégories d'individu et par ethnie et la répartition des foyers par nombre de personnes (toujours dans la zone à recaser) par ethnie.

Tableau 20 - Composition moyenne des foyers (chef de foyer masculin) par ethnie

	Ensemble	Peul	Soussou
Chef de foyer	1	1	1
Epouses	1,26	1,17	1,41
Enfants	2,80	2,59	3,12
Autres membres de la famille	0,76	0,64	0,89
Autres personnes	0,05	0,04	0,07
Taille moyenne de la famille	5,73	5,26	6,38

⁴³ Les statisticiens appellent ménage ce que nous appelons foyer

Tableau 21 - Répartition des foyers selon leur taille par ethnie (en % des foyers par ethnie)

Taille du foyer (nb de personnes)	Peuls (n=3111)	Soussous (n=2653)	Malinkés (n=365)
1-3	30	23	37
4-6	36	40	29
7-9	18	24	20
10 - 12	9	13	7
13 - 15	4	5	5
16 et plus	3	5	2
Ensemble	100	100	100

L'examen des deux tableaux précédents montre que l'importance du nombre relatif de foyers élargis est dans l'ordre décroissant suivant: soussous, peuls, malinkés. Ainsi le pourcentage de foyers de 10 personnes et plus est de 23 % chez les soussous, 16 % chez les peuls et 14 % chez les malinkés. **Mais dans l'ensemble il y a quand même pour les trois ethnies une large majorité de foyers nucléaires (à un seul ménage).**

6.3 Les segments lignagers

La définition respective du micro-lignage ou lignage mineur ; du macro-lignage ou lignage majeur, et du patriclan a déjà été fournie précédemment au paragraphe 5.2. **Tous les chefs de foyer d'un même patriclan (*kabilé*⁴⁴, *sibbé*, *yetforé*) portent le même patronyme.** Dans le cadre de nos enquêtes de terrains nous avons relevé systématiquement les patronymes et le nombre de foyers par patronyme des villages et hameaux enquêtés.

Le résultat de cet inventaire qui n'a aucune valeur statistique est fourni dans le tableau 22 ci-après.

⁴⁴ Sans doute de l'arabe qabila qui désigne la tribu ou la fraction de tribu

Tableau 22 - Inventaire des patronymes et de leur intervalle de variation de leur nombre de foyers par ethnie

Patronymes	Intervalles du nombre de foyers par patronyme	
	Hameaux	Villages
1 - Soussous		
Camara	1 - 11	3 - 52
Sylla	1 - 7	1 - 73
Soumah	1	1 - 73
Bangoura	1-3	2-9
Fofana		1 - 3
2 - Peuls		
Diallo	1-8	1 - 42
Barry	1 - 5	2 - 19
Bah	1 - 12	1 - 101
Sow	1 - 3	3 -15
Baldé	1 - 2	1
Sissavané		12
3 - Malinkés		
Kouyaté		1- 3
Traoré		1
Cissé		1-6
Dambouya		6-8
Djané		6
Kaba		1 - 2
Keita		1 - 44
Touré		1
Diabaté		2
Kanté	6	3
Conté		

A l'examen de ce tableau il est clair **qu'un patronyme peut correspondre ou englober des patrilignages (*fokhé, baari, leniof*) de niveau de "segmentation" différents depuis la fraction de patriclan jusqu'au foyer.**

Nous émettons beaucoup de réserve sur les concepts de segmentation et de segmentarité. La théorie de la segmentarité a été mise au point par EE Evans-Pritchard dans son magistral ouvrage sur les Nuer (Soudan actuel) sur la base des travaux du célèbre sociologue français Emile Durkheim et sous l'influence également de certains chercheurs prédécesseurs britanniques. Cette théorie a été reprise ensuite par de nombreux ethnologues et anthropologues dont E Gellner notamment, et est encore d'actualité dans certains milieux scientifiques.

Ainsi selon cette théorie, si l'on prend l'exemple des peuls, tous les Foula seraient issus patrilinéairement d'un des quatre patriclans : les Bah, Barry, Sow et Diallo qui seraient chacun d'entre eux un des quatre fils d'un ancêtre mythique. Une fois ce postulat subjectif adopté toute la segmentarité s'exprime par des cohortes de filiations descendantes généalogiquement, toujours sur un mode patrilinéaire. De l'ancêtre du clan, seraient issus de nombreux lignages généalogiques (probablement mythiques). La descendance proprement historique ne commençant qu'au macro-lignage ou lignage majeur qui se diviserait, à différents niveaux, en un nombre variable de segments lignagers, pour atteindre le micro-lignage ou lignage mineur et le foyer. Chaque segment porte généralement le nom de son ancêtre fondateur ou celui du lieu où il s'est établi. Tout individu pour se situer généralement doit pouvoir

énumérer les noms de tous les segments auxquels il appartient simultanément. Hors nous avons vu dans la zone d'étude qu'à part les lignages nobles ou de notables anciens hommes libres, les hommes ne remontaient guère qu'à 3-4 générations maximum.

Les principales limites et critiques que l'on peut faire sur la théorie de la segmentarité dans la zone d'étude sont les suivantes:

(i) Il y a eu assimilation culturelle de bon nombre d'émigrés malinkés chez les sous-sous dont certains, par mariage notamment, ont pris un patronyme soussou.

(ii) Des ex-captifs des peuls, d'origine ethnique diverse, ont été également acculturés et ont pris comme patronyme celui de leur ancien maître.

(iii) La segmentarité ignore complètement la notion de pseudo-parenté et des relations matrimoniales d'alliance qu'elle génère (cf. définition paragraphe 5.1 ci-dessus).

(iv) L'émigration notamment urbaine ou à l'étranger a généré "des sorties" des segmentés lignages d'origines.

(v) Enfin la règle de la segmentarité qui veut que deux segments lignagers parallèles issus patrilinéairement d'un même ancêtre soient en relation structurelle et structurale d'opposition, mais deviennent solidaires vis à vis d'un groupe social tiers, est pour le moins sujette à caution, et ne joue pas dans la zone d'étude.

Finalement nous pensons que la structure lignagère est la combinaison de filiations patrilinéaires et de phénomènes historiques d'assimilation et de dissimilation d'autres groupes ethniques tels, entre autres, que ceux cités ci-dessus.

6.4 Géométrie variable de la notion de clan chez les populations enquêtées

Selon les résultats de l'étude, la notion de clan est sujette à équivoque dans la mentalité des populations. Certains voient dans le clan, l'ensemble des parents du côté paternel et du côté maternel⁴⁵, les voisins et les alliés. Un répondant de Hamadia disait à ce sujet:

"Mon clan (kabilé) regroupe tous mes parents, les parents de mon père et ceux de ma mère. Nous ne nous connaissons pas tous, mais j'ai idée qu'ils sont tous de mon clan, même si nous ne sommes pas regroupés dans le même village car, nous venons tous de l'est."

Pour d'autres, le clan concerne seulement l'ensemble des parents du côté paternel⁴⁶. Pour ceux-là, le clan est plutôt fondé sur les rapports de sang et de mariage que sur ceux de voisinage ou d'alliance. Ils prétendent que le clan est un ensemble d'individus consanguins qui se réclament d'un ancêtre très reculé et dont ils ont à peine souvenance ... Un notable de Songorya interviewé pense que le clan ne concerne que les personnes qui ont un ancêtre commun du côté paternel, que les parents d'une mère sont des étrangers. Certes, on entretient des relations avec eux, mais leurs interventions dans les affaires du clan sont limitées.

De ce qui précède, il ressort que le clan est perçu différemment par les populations. Ce

⁴⁵ Il s'agit dans ce cas là de la phratrie élargie sur plusieurs générations, à ne pas confondre avec la fratrie qui est une sous-unité tribale.

⁴⁶ Il s'agit alors du patriclan.

qu'on peut retenir c'est que toutes les deux catégories de répondants reconnaissent au niveau du clan l'idée de la communauté de l'ancêtre et du lieu de provenance ... Dans les villages, les membres d'un même clan construisent leurs habitations les une à côté des autres et des fois sur des terres héritées. Cette structure spatiale et le brassage des différents clans font que les populations sont unies, de sorte qu'un fait social (décès, baptême, circoncision, mariage) dans un foyer, est l'affaire de toutes les personnes informées. L'accroissement rapide de certains clans a entraîné la dispersion de ses membres dans différents villages et hameaux. Cependant, tous ces membres se reconnaissent appartenir au clan et participent ainsi aux activités socio-culturelles du clan.

Par exemple, la mort d'un notable du lignage des Sylla à Warakalan a mobilisé tous les lignages Sylla de Yataya, Baraya, Katia et Tambikhouré qui, tous, se réclament de l'ancêtre Mori Sylla qui est le fondateur du village de Warakalan.

6.5 Une unité tombée en désuétude : la tribu

La tribu (*bonsoè*) était une unité socio-politique et non pas socio-anthropologique structurelle. Elle jouait un rôle en temps de guerres (dijihad; guerres de conquêtes royales ou impériales, ou guerres coloniales: cf. chapitre 2).

Elle était constituée d'alliances politiques de fractions de patriclans et de macolignages diversifiés. Aujourd'hui cette unité est tombée complètement en désuétude, la paix régnant dans le pays, et les multiples partis politiques jouant le rôle des alliances socio-politiques.

6.6 Les castes

On a vu précédemment combien la société peule était fortement castée. Les castes peules furent abolies lors de la première décennie de la colonisation. Mais on a vu aussi que l'appartenance à ces anciennes castes déterminait encore chez les peuls des statuts et des renommées sociaux différenciés, avec des conséquences notamment sur des prohibitions de mariage ou au contraire des mariages exogamiques (lignages, patriclaniques) préférentiels.

Actuellement les castes sont des groupements professionnels exerçant des métiers que les communautés jugent spéciaux et requérant des aptitudes particulières. L'étude a identifié deux types de castes:

- **Les artisans** (forgerons, cordonniers, tisserands et boisseliers) qui se retrouvent principalement au niveau de l'ethnie peule. Ils produisent des biens de consommation courante (outils de travail, tissus, chaussures et escabeaux) qui font l'objet d'intenses activités commerciales.

- **Les griots** (*djéli* chez les sousous et *farba* chez les peuls) sont plus nombreux au niveau de l'ethnie peul où, dans le passé, ils ont joué des rôles importants dans les cours des Almami du Fouta (conseiller, historien et négociateur) dans ce groupe, on retrouve les lignages Sow, Sock, Seck, Dieng.

L'ethnie sousou a peu de griots, c'est par le biais de l'émigration que certains lignages griots de la Haute Guinée sont venus s'installer dans la zone du projet. Ce sont en géné-

ral les Kouyaté, Kanté et Dioubaté qui constituent cette caste. Bien que reconnaissant leur utilité sociale, toutes **ces catégories de castes sont marginalisées dans les communautés, où elles sont considérées comme étant au bas de l'échelle sociale. Elles pratiquent l'endogamie lignagère et sont fortement attachées à leurs traditions.** Au niveau de l'ethnie soussou, cette marginalisation des griots, depuis 1958, a connu une mutation notable; de sorte que présentement, les griots peuvent contracter des mariages exogamiques avec les autres lignages dans les communautés soussous.

6.7 Une organisation spécifique aux peuls : le *tekung*

Le *tekung* correspond à un regroupement solidaire hétérogène de foyers familiaux qui se constituent, soit rarement par affinité lignagère, soit par quartier de co-résidence ou par affinité patriclanique. Le *tekung* porte en général le nom du lignage dominant. Il existait traditionnellement des terres collectives appartenant au *tekung*. Ces *tekung* jouent encore un rôle social non négligeable. Certains travaux collectifs se répartissent par *tekung*, les rotations culturelles collectives peuvent se faire par *tekung*. Lors des cérémonies islamiques, la viande des animaux égorgés est répartie par *tekung* etc.

7.1 Un islam dominant

Toutes les populations des villages et hameaux enquêtés dans le cadre de cette mission se déclarent être musulmans. Nous avons vu au chapitre 2 comment l'islamisation s'était faite soit par des djihads, soit par des missions peules de conversion avec l'appui et le rôle important joués par les deux confréries Qadiriya et Tidjaniya. Les résultats du recensement en cours dans les zones à recaser et le futur recensement confirmeront à nul doute l'écrasante majorité de la religion musulmane dans la zone d'étude.

Dans l'ensemble les peuls sont des musulmans plus stricts (sinon plus fanatiques) que les soussous, chez lesquels il reste un reliquat d'animisme (voir ci-après). L'Islam suivi est de **rite sunnite**. Le poids du culte musulman est illustré par le nombre et la qualité des mosquées construites par les communautés. Presque chaque village, chaque hameau important a sa mosquée dont la qualité architecturale tranche nettement avec les habitations traditionnelles (édifices en dur, couverts de tôle ondulée, bien peints et régulièrement nettoyés).

7.2 Mythologie traditionnelle et reliquats d'animisme chez les Soussous

Dans la pratique, l'Islam s'accommode de certaines pratiques traditionnelles chez les soussous. Cela ne signifie pas qu'il y a syncrétisme mais englobement de ces pratiques par l'Islam. D'ailleurs dans l'Islam même des pays arabomusulmans subsistent des pratiques animistes : croyances dans les djinns et cheïtanes, maraboutisme important en Afrique du Nord avec culte des saints marabouts, et existence de marabouts vivants guérisseurs ou diseurs de bonne aventure.

Avant de décrire quels sont les reliquats animistes soussous dans la zone d'étude il convient de résumer synthétiquement quelles étaient les bases de l'animisme avant l'islamisation et sa répression sous Sékou Touré à travers les PDG, PLR et les CER (cf. chapitre 2).

Bases historiques de la mythologie et de la magie animiste

Le schéma fourni en annexe 6 résume assez bien en partie ces bases : on s'y reportera. Chez les soussous le monde était divisé en deux parties : **le monde visible**, monde naturel connu dans lequel on vit ; et **le monde invisible**, ou autre-monde, espace chaotique inconnu peuplé de l'âme des ancêtres, de bons et de mauvais génies, avec à sa tête une déité suprême omnipotente et unique⁴⁷ régnant sur les deux mondes.

Le monde visible était entouré d'un ensemble de mythes qui expliquaient son existence et sa composition (phénomènes naturels, biologie, technologie culturelle etc ...) On peut ainsi en citer ci-après les principaux:

(i) **Le mythe de la création de la terre** : période originelle magmatique liquide vide d'hommes, de biosphère et de lithosphère qui fut transformée par Dieu en créant le soleil ; la terre les végétaux, les animaux et le premier homme, d'origine marine.

⁴⁷ La croyance animiste en une déité suprême facilita sans doute l'islamisation, celui-ci devenant Allah

(ii) **Le mythe de la procréation** : l'homme est engendré par une multitude de cellules contenues dans le sperme (*maniyé*) déposé dans les organes féminins. Le *maniyé* devient du sang (*wuli*) qui se développe graduellement en fœtus dont le sexe est déterminé par Allah le Tout-Puissant.

(iii) **Le mythe de la mort** : l'homme est fait **d'un corps visible** (*fatee*) et d'une âme (*nii*) invisible qui continuerait à vivre dans le monde invisible après la mort. Cette notion de *nii* est si importante chez les Soussous qu'il avait pris le sens de vie au même titre que le *wuli*. La mort est perçue comme une punition divine pour mauvais comportements socio-culturels. Quand un homme meurt son *fatee* pourrit et disparaît dans la tombe. Si l'homme « fut bon » dans sa vie son *nii* va dans le ciel (*kooré*) ; dans le cas contraire le *nii* s'enfonce dans la terre ou se réincarne dans un animal (métémpsychose), une plante ou une entité naturelle (forêt, arbre, grotte, rocher, source etc.). Il y avait dans l'au-delà (c'est-à-dire dans le monde invisible) deux demi-sphères diamétralement opposées :

- Le paradis (*haryana*) pour abriter le *nii* des hommes vertueux
- l'enfer (*yahannama*) lieu de torture et de correction des adeptes de *sintoané* (de l'arabe cheitanes), c'est-à-dire des démons. Les soussous croyaient en outre, que les esprits des morts peuvent réapparaître sous forme de fantômes ou sous leurs traits habituels et déambuler dans le monde visible.

(iv) **Le mythe des génies** : il s'agit là d'un mythe polythéiste distinguant les mauvais génies (diables) des bons génies ("anges"). Les génies invisibles sont incorporés aux phénomènes naturels visibles et gîtent dans les arbres, les forêts, les eaux et les grottes. Chaque communauté villageoise a ainsi un mythe propre de génies associé à son environnement naturel.

Dans la société traditionnelle sosso **le monde invisible était peuplé du Dieu suprême, de dieux secondaires ou "anges", des génies et des nii des ancêtres**. Le Dieu suprême est par essence bon et affectueux, omnipotent et omniscient, il récompense le bien et punit le pervers. Les principaux dieux secondaires étaient :

- *Djibrila*⁴⁸ : messager du Dieu suprême.
- *Mikailu* : gestionnaire du patrimoine matériel du Dieu suprême.
- *Azara-lilu* : dieu de la mort, chargé de tuer et de rendre compte au Dieu suprême.
- *Sarafiilu* : chargé de la réincarnation dans l'autre monde, c'est-à-dire de la renaissance. Après la mort le *nii* devient immortel.

Les ancêtres sont considérés comme faisant encore partie de la communauté des vivants sur laquelle ils veillent. Communiant avec les esprits de la nature ; leur tombeau est le lieu privilégié et sacré où leur *nii* communique avec les vivants. Ils sont réputés insuffler la force vitale aux vivants, favoriser la cohésion sociale, accroître la fécondité des femmes et la productivité agricole. Mais les ancêtres ont soif de sang car il leur manque ce suc vital par excellence c'est pourquoi on leur en donne sous forme sacrificielle d'animaux, de cola, de lait, le vin, d'eau pure, de la nourriture, faute de quoi ils peuvent devenir des mauvais esprits et communiquer avec les mauvais génies pour punir les hommes. S'ils sont bien "abreuvés" ils deviennent reconnaissants et garantissent leur protection des vivants avec l'aide des bons génies.

⁴⁸ De l'arabe Djibril, messager d'Allah et Archange Gabriel des chrétiens

Les masques et sociétés secrètes des féticheurs

Les masques étaient des divinités figurées soit sous forme humaine soit sous forme hybride (homme, animal, objet, plante etc.). Les masques sous-sous surtout d'origine Baga, Nalou et Landouma étaient utilisés et adorés soit pour vaincre la peur contre les calamités naturelles, soit pour recourir à la félicité à l'occasion des cérémonies et fêtes traditionnelles communautaires et familiales. Parmi les masques ou statuettes les plus importantes on peut citer:

- **Le Bansonyi** : fétiche conférant à l'homme qu'il l'a confectionné un grand pouvoir magique allant jusqu'à provoquer la mort.
- **Le Banda** : masque de forme humaine à tête d'antilope ou de crocodile ayant une influence sur les eaux (vénération par les pêcheurs, provocation de la folie ou de la noyade.)
- **Le Khirindyi** : masque de forme cylindrique pour les danses de protection contre les pouvoirs du **Banda**.
- **Le Pende-Pende**: masque de danse fait d'une sorte de béret et d'une robe descendant jusqu'aux reins. C'était un masque d'initiation auquel on offrait beaucoup de sacrifices, dans le cas contraire l'initié risquait la mort.
- **Le Tiambo** : sculpture d'oiseau à long bec associé à un costume de raphia. Ce masque était un porte-bonheur pour les femmes enceintes, pour les cérémonies de mariage et de divertissement.
- **Le Satabum** : masque maléfique dont l'apparition promettait des catastrophes sociales.
- **Le Sekolo et le Dugete** : masques réservés aux cérémonies d'initiation. Aujourd'hui les masques qui n'ont pas été pillés par les collectionneurs coloniaux et les antiquaires africains restent jalousement gardés et cachés par les familles détentrices.

Il y a lieu de citer aussi un rite agraire ; le **Bariki** ou offrande de moutons, d'œufs, de pain blanc de riz et même de la plus belle fille du village. Le **Bariki** se faisait par l'intermédiaire d'un médium doté d'un grand pouvoir magique entre les génies de la forêt et les hommes. Ce rite protégeait les populations des calamités naturelles (sécheresse, épidémie, famine) ; il était en outre gage d'une bonne fécondité des femmes et des animaux, et de bonnes récoltes.

Les sociétés secrètes des féticheurs permettaient aux hommes de s'affranchir de l'angoisse structurelle de la vie et de la mort, ce qui supposait de rentrer en communication avec les génies. Un tel dialogue était réservé à des spécialistes héritiers d'un don familial "intellectuel" et de voyants. Ces spécialistes étaient les **féticheurs, les hommes du Kuyé** et les sorciers. Le **Kuyé** désignait un objet invisible et imminent dont l'action qui résidait dans un objet matériel (masque, eau, grotte, hutte). Le **Kuyé** pouvait avoir la fonction d'une arme invisible, d'infliger des peines corporelle et autre maléfices.

Les sorciers étaient des personnages "anti-sociaux" qui orientaient leur savoir et leur

savoir-faire dans la destruction de l'ordre social. Ils se livraient à des rites maléfiques à distance, et pouvaient même pratiquer l'anthropophagie symbolique. En fait, les sorciers pratiquaient l'empoisonnement qui était fréquent dans les villages. Etres maléfiques par excellence, agents d'exécution des diables, les sorciers devaient à tout prix être démasqués, dénoncés et châtiés.

Il Y avait également dans les villages des **guerlisseurs** qui possédaient la science de la pharmacopée et de la médecine traditionnelle (cf. ci-dessus paragraphe 3.5).

L'initiation enfin était un rite incontournable. Elle regroupait les jeunes de 2225 ans et se faisait généralement à la période des récoltes au petit matin dans les lieux réservés (**les laga**). Son but était d'acquérir la connaissance parfaite du **Fendani** qui comprenait la connaissance des clans, des lignages des villages, des symboles et signes énigmatiques de l'animisme et aussi le traitement de certaines maladies. L'initiation s'accompagnait de la circoncision collective qu'il fallait subir en silence sans plainte ni laisser paraître des signes de douleur. **L'initiation était une véritable école de formation morale sociale et de courage. Dans le Laga les initiés apprenaient à travers chants et danses la dépendance et la soumission des cadets aux aînés.**

Les initiés passaient toute la journée en brousse et revenaient le soir au son des tam-tams. Après, ils étaient logés dans les hangars spéciaux sous l'encadrement des **sema** (surveillant). Le traitement était simple et consistait à préparer une décoction d'écorces qu'on faisait bouillir. Les initiés portaient un vêtement appelé **Limbi**, grand boubou teint à l'indigo. On attachait les oreilles des initiés pour qu'ils ne soient pas galeux, et aussi et surtout sous le risque de "tout entendre" de l'entourage. Il est admis dans la société traditionnelle sosso que l'initié qui rentrait donc en rapport direct avec les génies du **laga** ne devait pas aller n'importe où, entendre n'importe quoi et voir n'importe quoi.

Quant aux **filles excisées**, elles attachaient un mouchoir autour des reins et une sorte de ficelle noire pour dire qu'elles étaient excisées, et par conséquent franchissaient la charnière pour rentrer dans un foyer conjugal. La ficelle noire traduisait un tabou de contracter tout rapport sexuel d'une part, et les rapports étroits qu'elles entretenaient avec les génies méchants d'autre part. Donc, il était formellement interdit de les approcher. Après la guérison, une grande cérémonie était organisée le **garanyi-raso** ou rentrée des initiés ou encore **khure-i-gore**.

Que reste-t-il de toutes ces mythologies, croyances et pratiques animistes: peu de choses vraisemblablement, sous l'effet de l'islamisation mais aussi de l'action destructrice du régime de Sekou Touré tel que nous l'avons déjà cité précédemment. Seule une étude ethnologique ardue, lourde et longue, hors de la portée de notre mission, permettrait de fournir des éclairages à ce propos.

Un culte qui semble resté largement pratiqué est le culte des ancêtres et les sacrifices alimentaires qui sont les plus importants et les plus courants. La symbolique alimentaire se retrouve dans les offrandes faites aux morts, aux esprits et à Dieu. Ces offrandes sont faites sous forme de sacrifices, de dons et d'échanges de produits alimentaires. En dehors des repas et cadeaux faits à certaines catégories de personnes (étrangers, autorités, parents); les offrandes sont perçues en général comme des sacrifices. Elles symbolisent ainsi le renouvellement des relations entre l'homme et les pouvoirs surnaturels. Selon un chef religieux de Gomba missidé :

"la nourriture est la chose fondamentale des ressources humaines. En consacrer à Dieu et aux ancêtres, c'est exprimer sa dévotion envers eux."

Les offrandes concernent principalement les produits alimentaires dont notamment les céréales (riz surtout) qui sont représentés sous forme de pain blanc, de repas ou de grain. Elles peuvent être aussi des sacrifices d'animaux comme les volailles, les ovins, les caprins et les bovins. Ces sacrifices d'animaux concernent exclusivement les animaux domestiques, car, le fait de les avoir élevés leur confère une valeur et les rend donc propres à honorer les ancêtres et Dieu. Ces sacrifices sont généralement faits à l'occasion des fêtes annuelles que sont la rupture du jeûne et la tabaski. Ils peuvent être faits à la suite des calamités.

Ces sacrifices sont rarement désintéressés, ils s'apparentent davantage à une négociation qu'à un cadeau. On adresse aux esprits des demandes précises et on les oblige en quelque sorte, par le sacrifice, à répondre favorablement. Aussi, la valeur du sacrifice est-elle calculée avec précision en fonction du résultats escompté.

Le **fankadèma** pratiqué dans tous les villages, sont des sacrifices alimentaires collectifs faits aux ancêtres pour conjurer les mauvais sorts, par l'appui des ancêtres ou pour éviter qu'en les négligeant, ceux-ci se vengent. Ainsi, par les sacrifices, la communauté assigne aux esprits le devoir moral de les protéger. C'est un raisonnement stratégique qui permet de réguler les incertitudes de la vie quotidienne ou des activités économiques.

Nous avons en outre lors de nos enquêtes villageoises relevé l'existence de lieux sacrés supposés de résidence des génies ou des mauvais *nii* des ancêtres. Nous fournissons ci-après une liste d'exemples de tels lieux sacrés:

- **Village d Songoreya** : un lieu de culte nommé **bayeri**
- **Village de Yalckhoré** : sacrifices d'ovins sur trois plans d'eau
- **Village de Yataya** : sacrifice à une grotte fameuse nommée Nyologny, même le président de la république y est venu. L'endroit marqué par un piquet est un lieu de séjour d'un "diable". On y fait des offrandes de pain blanc de riz dans une calebasse flottant sur l'eau; quand on y fait des sacrifices d'animaux on les consomme sur place. On demande en contrepartie au génie la protection de la localité et la réussite dans les projets individuels et collectifs.
- **Village de Fofota** : forêt sacrée à laquelle on ne fait plus d'offrandes à présent
- **Ville de Kansema** : avant il y avait une forêt sacrée où ils faisaient des sacrifices. On supposait qu'il y avait des "diables". Ces pratiques sont abandonnées depuis l'islamisation définitive, il y a une quarantaine d'années. Mais ce lieu reste un interdit de mise en culture. Une autre pratique fétichiste demeure : celle pour une femme stérile de porter une pierre dans son dos pendant 3 mois à l'issue desquels elle tombe enceinte ... Il existe en outre une grotte sacrée supposée être le lieu de séjour de génies protecteurs du village, on y fait encore régulièrement des offrandes.
- **Village de Warakalan** : il y a une chute profonde au lieu-dit Goudougoudou. On y faisait des sacrifices avant l'islamisation.
- **Village de Tambikhouré** : il y a un plan d'eau auquel on faisait des sacrifices avant l'islamisation.
- **Village de Khelen-centre** : on faisait avant le sacrifice d'un poulet blanc à une grotte, lieu de séjour "d'un dieu". Cette pratique a été abandonnée, on y a détruit les arbres environnant et seuls les anciens s'en souviennent.
- **Village de Démoukhoulouma** : il n'existe une grotte à laquelle on fait des sacrifices chaque année: pain blanc de riz, œufs et même parfois poulets blancs et bœuf noir. Dans ces derniers cas les repas y sont pris en commun.
- **Village de Guenguissa** : il existe un plan d'eau auquel on faisait des offrandes il y a 30 ans (pain blanc de riz, animaux, repas pris en commun).
- **Village de Kolakhouré-centre** : avant l'Islam il y avait des grottes, lieux de culte où on faisait des sacrifices (pain blanc de riz, coq). On demandait au "dieu" du lieu d'accorder des faveurs. La nourriture des

offrandes était donnée aux enfants.

- **Village de Woleya-centre** : avant l'Islam on faisait des sacrifices dans des lieux sacrés (arbres, "coins" de brousse, grottes) ; on y offrait par exemple du pain blanc de riz, de la cola, un coq, avec consommation sur place. En échange on demandait les faveurs du "dieu" du lieu.

En outre, de tout cela il y a survivance d'un totémisme patriclanique chez les Soussous et les Malinkés. Chaque patriclan ou macro-lignage possède son totem spécifique : animal symbolique que l'on respecte, qui porte bonheur et qui constitue un tabou alimentaire incontournable. Lors de nos enquêtes villageoises ou de hameaux nous avons relevé les totems suivants par patronyme patriclanique ou macro-lignage.

Patriclans ou macro-lignages	Totem
Sylla	Vipère ou hyène ou phacochère
Camara	« Moineau » ou vipère ou phacochère
Soumah	Hippopotame ou crocodile
Bangoura	Lion ou panthère
Fofona	« Moineau »
Keita	Lion
Cissé	Caméléon iou crocodile
Dourubuya	Panthère
Conté	Vautour
Kouyaté	Crocodile
Djané	« Moineau »

Enfin dans le village peul de Missidé-centre on nous a signalé que les Peuls du village en général avaient comme interdits alimentaires des jeunes veaux, les mamelles de vaches et un gros lézard appelé "gueule cassée".

8.1 Art et artisanat traditionnel avant la colonisation

Chacun des groupes ethniques a développé au cours de siècles des formes d'expression artistique qui lui sont propres, liées à leur histoire, leur environnement, leur système de valeur, leur vision du monde et leur structure sociale spécifique, au sein de laquelle le statut de l'artiste et de l'artisan diffèrent. **Entre l'art et l'artisanat il n'y avait pas vraiment de frontière.** Ainsi la sculpture sur bois par exemple était à la fois un art et un métier: lorsque l'artisan élabore une statuette rituelle ou un masque il est artiste ; quand il fabrique un mortier, un pilon ou une cuillère en bois il est artisan. **Il n'y avait pas d'une façon générale séparation entre le sacré et le profane.** (cf. paragraphe 7.2 ci-dessus).

Les fonctions de l'art : magico-religieux, éducatif et divertissement

Traditionnellement l'art était indissociable de la pratique magico-religieuse et était avant tout sacré. **Il faisait partie de la religion animiste, mettant en communication les forces du monde visible et celles du monde invisible** (cf. paragraphe 7.2 ci-dessus). Par la suite est né un art profane de cour chez les malinkés et les peuls. L'art en outre était social et mettait en jeu toute la communauté. Il intervenait dans tous les domaines de la vie des collectivités paysannes: religieux et magique, social et politique, économique.

La création artistique était aussi un support éducatif par les symboles et les messages qu'elle comportait. Certaines formes d'expression artistique (musique, chants, danse) avaient enfin **une fonction de divertissement** à l'occasion des fêtes collectives et des cérémonies familiales.

Pour l'artiste traditionnel la notion d'esthétisme, telle qu'on la conçoit de nos jours, n'existait pas; la beauté d'un œuvre était sa beauté cosmique.

Les artisans de la matière et du verbe

La création artistico-artisanale était pratiquée par des personnes particulières : les **nyamakala** qui étaient regroupés en corporations spécialisées et castées. Il y avait deux sortes d'hommes de l'art : **les artisans de la matière** (forgerons, tisserands, boisseliers, artisans du cuir, vanniers, potières, teinturières etc.) et **les artisans de la parole: les griots (dyéli).**

Les griots qui pouvaient être des hommes ou des femmes étaient spécialisés soit dans la musique, la danse, le chant, la danse ou les contes; soit ils jouaient le rôle d'ambassadeurs, d'émissaires des puissants, et pouvaient être également généalogistes ou historiens. Le savoir de la création artistico-artisanale se transmettait oralement à l'intérieur des castes endogames de génération en génération. Elle s'accompagnait d'un rituel fait de purifications et de paroles secrètes seules connues des artistes-artisans initiés. Ces paroles étaient destinées aux composantes du monde invisible (**nii** des ancêtres, génies, Dieu).

Un univers bercé de musique

D'une façon générale, **chez toutes les ethnies la musique est une forme artistique très répandue**. Elle est tout à la fois source de divertissement, de plaisir esthétique, moyen de communication des valeurs culturelles, d'échange de connaissances et d'expériences. Elle accompagne la plupart des fêtes et cérémonies (baptêmes⁴⁹, circoncision⁵⁰, initiation, mariage, enterrement...) ; des activités sociales et économiques (travaux agricoles, chasses, intronisation des chefs, fêtes religieuses, assemblées de notables, cérémonies rituelles).

La musique mandingue est de tradition fort ancienne, remontant à l'empire du Mali, elle est très valorisée dans la culture malinké et a influencé fortement l'art musical soussou. Par contre jadis chez les peuls nobles l'art musical était moins développé, il était par contre très développé dans les classes et castes populaires.

Outre les instruments appartenant à des particuliers, d'autres sont collectifs et gérés par des familles, des lignées de musiciens, des clubs de danse ou même des sociétés secrètes. D'une façon générale les instruments de musique avant d'être producteurs de son, sont avant tout des objets culturels jouant des rôles spécifiques dans les domaines magico-religieux, politiques et sociaux.

Sous l'influence mandingue les instruments à percussion (**djembé** et autres tambours⁵¹, tambourins, Tam-tams variés) sont à la base de l'expression musicale chez les soussous, mais sont par contre rarement utilisés par les peuls. Un autre instrument réputé d'origine sosso est le **balafon**. Parmi les divers instruments à cordes existant chez les malinkés, les vielles sont les instruments à cordes les plus fréquemment employés chez les peuls. Avec la **flûte**, la vielle constituent pratiquement l'essentiel des instruments de musique employés chez les peuls.

La danse et la littérature orale inséparables de la musique

Tout comme la musique **la danse** accompagne de nombreuses célébrations de la vie sociale et est toujours liée à des cérémonies collectives : rites agraires (semailles, moissons, chasse) ; cérémonies funéraires; baptême; circoncision; mariage. Elle accompagne les grands événements ; intronisation de chefs, fêtes religieuses (rupture du jeûne, tabaski, maouloud) ; assemblées de notables etc ... Elle peut être aussi un simple divertissement. C'est en général un phénomène collectif auquel tous les membres de la communauté participent sauf chez les peuls. La danse a un contenu symbolique et obéit à une chorégraphie précise et cofidiée qui fait participer le corps et l'esprit. Pratiquée lors des cérémonies rituelles et magiques, la danse établit une communication rapide avec l'au-delà, le monde invisible.

Chaque confrérie, chaque groupe d'âge a sa musique, ses pas et son habit de danse qui comporte notamment des indispensables masques (cf. paragraphe 7.2 ci-dessus). Si la danse est généralisée chez les soussous, sa pratique est plus sélective chez les peuls.

⁴⁹ Le baptême se fait le 7^{ème} jour après la naissance, c'est à ce moment là que l'on donne un nom au nouveau né, et qu'il rentre dans la communauté des croyants.

⁵⁰ Maintenant qu'il n'y a plus de rite d'initiation des jeunes adultes. La circoncision se fait avant 12 ans entre 3 et 5 ans, mais il y a encore dans certains villages des circoncisions collectives qui donnent lieu à une fête. L'excision quant à elle se fait individuellement un peu plus tard entre 7 et 9 ans.

⁵¹ Au niveau du village dans la case à palabre il y a un tambour rituel manipulé par un spécialiste. Il sert à l'appel ou la transmission de messages pour diverses occasions: décès d'un notable, ouverture de festivités, arrivée d'un visiteur, appel à des cérémonies religieuses etc.

Les peuls nobles ne dansent pas tandis que les femmes peuls ne dansent qu'à l'occasion de certaines réjouissances familiales et sociales. Toujours chez les Peuls, seuls les *nyamakala* et les ex-captifs sont autorisés à s'exhiber ainsi en public.

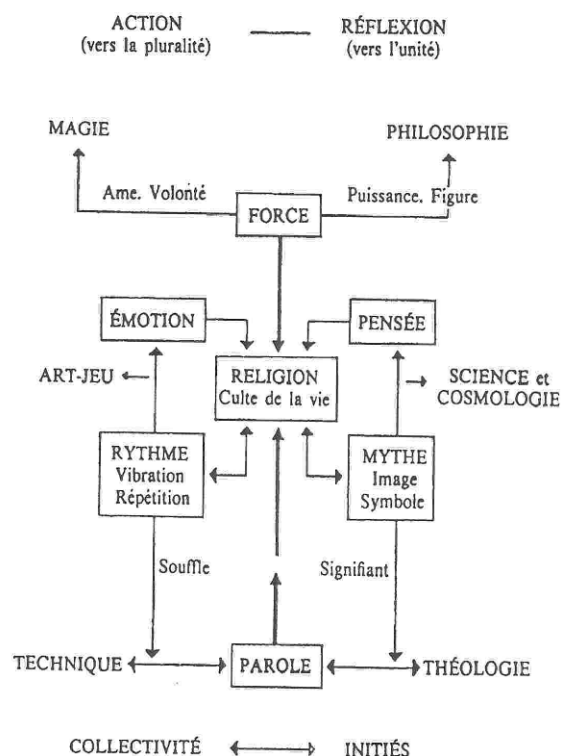
La littérature orale ou tradition orale a suppléé pendant longtemps en Guinée comme dans l'ensemble de l'Afrique noire l'absence d'écriture. La culture orale était le fait par excellence des griots qui se transmettaient de génération en génération l'histoire des peuples et des familles royales.

C'est également par **la parole** que se faisait l'éducation des jeunes, que des connaissances et les secrets étaient transmis par les anciens. Elle a également pour but de renforcer l'union et la paix, d'exprimer les sentiments et les ressentiments éprouvés par un groupe social dans son histoire ou encore de transmettre des symboles et des rites lors des cérémonies initiatiques (cf. schéma 1 paragraphe 4.1 ci-dessus).

Dans cette tradition orale se mêlent de multiples genres profanes, mixtes et sacrés d'une grande diversité : berceuses, proverbes, devinettes, comptines, contes, fables moralisantes par l'intermédiaire de symboles animaux figurant les qualités humaines. La culture orale inclut aussi des poèmes, des mythes, des légendes, des chansons religieuses et initiatiques, ou des récits relatant des exploits historiques individuels ou collectifs.

En fait pour reprendre un proverbe marocain on peut dire « la parole fait l'homme », elle est l'homme et l'homme est de parole. Sa complexité dans les sociétés négro-africaines est illustrée à travers le schéma 2 ci-après.

Schéma 2 - Représentation synthétique de la complexité de la parole dans la tradition orale négro-africaine



Contribuant à la cohésion sociale le talent des conteurs et des griots révèle que la **parole est bel et bien un art**. Elle se prête à divers jeux de l'esprit: aphorisme, allégorie, analogie, parabole et répétition tous les moyens de la rhétorique et de l'éloquence sont mis à contribution dans cet art du langage.

Parmi la littérature orale **la poésie** occupe une place importante qu'elle soit épique, religieuse ou pastorale. Ainsi la poésie pastorale peule a son caractère particulier. Les poèmes pastoraux chantés par les bergers, sont centrés principalement sur la vache, objet d'adoration et raison de vivre du pasteur peul. Ce sont de véritables incantations destinées à protéger et à magnifier le troupeau.

Si la littérature orale domine, la littérature écrite n'est pas complètement absente. On trouve des œuvres écrites avec l'alphabet arabe chez les peuls du Fouta Djallon. Cette littérature arabo-islamique s'est développée à l'époque du royaume théocratique du Fouta, et son fondement était l'enseignement du Coran et des commentaires du droit islamique. Les grands écrivains furent d'abord les grands maîtres du Coran, puis ensuite leurs disciples qui étaient tout à la fois historiens, théologiens, professeurs et écrivains.

Les artisans maîtres de la matière

Quelle que soit la matière travaillée (bois, métaux, cuirs, textiles etc.), les **nyamakala** fabriquent d'une manière générale trois types d'objets.

- les objets utilitaires (outils agraires notamment) et domestiques;
- les objets décoratifs et les parures;
- des objets à caractère magico-religieux.

La sculpture, fabricant ces trois types d'objet domine de loin les autres disciplines artisanales et artistiques. L'art décoratif et du mobilier sculpté est complété par un art graphique mural et une richesse architecturale. Les murs extérieurs des cases soussous sont décorées de peinture abstraite. Les peuls sont célèbres pour leurs grandes cases en fibre à dôme qui servent de mosquées ou de résidences de nobles ou de notable (cf. annexe 4). Par contre, la sculpture d'une gamme variée de statues et de masques est absente chez les peuls qui appliquent à la lettre les principes islamiques qui interdisent les représentations iconographiques humaines ou animales. Par contre ces objets de culte étaient fréquents chez les Soussous.

Le forgeron est le maître incontesté du feu et du travail du fer. Homme de caste c'est un personnage puissant et redouté. Sa forge était un véritable sanctuaire dans lequel on ne pouvait pénétrer qu'après avoir accompli des rites de purification. Le forgeron fabrique des objets utilitaires (outils agricoles et même charrue actuellement) et également des armes. Il était en outre détenteur de nombreux secrets, notamment en chirurgie. Il pratiquait la circoncision.

Les autres artisans notoires étaient :

- I. **Le tisserand** dont l'activité était développée chez les peuls, producteurs de coton. Ces derniers fabriquaient un pagne très lourd: le *beppi*. L'art du tissage est lié au mystère du rythme et de la parole créatrice. Le métier à tisser est une leçon de vie et de philosophie, car les deux fils, celui de la trame et celui de la navette symbolisent le mâle et la femelle.

- II. **La vannerie** était moins développée et moins prestigieuse elle fabriquait uniquement des objets utilitaires (paniers, nattes, chapeaux).
- III. **L'artisanat du cuir** était bien sûr l'apanage des peuls, il consistait en la fabrication d'objets utilitaires ou décoratifs (sacs, chaussures, coussins, tapis ou selles).
- IV. **L'artisanat réservé aux femmes.** A côté de la poterie et du filage la teinturerie était particulièrement développées en Guinée maritime et en moyenne Guinée. Les femmes peules et soussous se distinguaient dans la fabrication de teinture d'indigo, culture de contre-saison dont on tire un colorant bleu.

8.2 Les premiers effets disruptifs de la colonisation

La colonisation a progressivement modifié la fonction de l'art traditionnel et de ses formes d'expression dont l'évolution "naturelle" s'est trouvée parfois bloquée. Elle a modifié, voire déstructuré le tissu social et culturel. Deux facteurs ont particulièrement joué un rôle dans cette transformation: **les importations de produits manufacturés et les guerres mondiales.**

Ces dernières on en effet vidé le pays des hommes jeunes en âge d'initiation. L'importation de produits manufacturés européens a concurrencé les produits artisanaux traditionnels utilitaires et décoratifs. Tout cela a marqué un coup d'arrêt important dans la transmission orale des savoirs et savoir-faire traditionnels et dans la faculté d'autodéveloppement des ateliers artisanaux.

La colonisation a en outre modifié les modes vestimentaires, d'aménagement de l'espace et même les habitudes alimentaires. La tradition a ainsi été dévalorisée au nom d'une prétendue modernité occidentale. Les français ont par ailleurs exporté de nombreuses oeuvres artistiques à fonction magico-religieuse qu'ils ne comprenaient en rien. Et les villages se sont vus vidés d'une partie de leur patrimoine artistique et culturel.

Un autre facteur important a été **l'école** dont les impacts ont été qui négatifs, qui positifs. Si l'école a été à l'origine de l'émergence d'une littérature guinéenne d'expression française, elle a par contre porté atteinte à la littérature orale traditionnelle en bloquant, voire en stoppant, son autodéveloppement. L'alphabétisation en alphabet latin a porté dommage à la culture orale, alors que l'écriture arabe apportée par l'Islam ne l'avait pas fait. Griots, traditionnistes ont été évincés au profit d'une nouvelle élite de lettrés, d'intellectuels et d'écrivains. Et, dans les tentatives d'alphabétisation des langues locales, l'alphabet latin a été privilégié au détriment de l'alphabet arabe qui avait été introduit plusieurs siècles avant.

En conclusion, toute une partie de la culture technique, artistique, scientifique et philosophique de la tradition orale a ainsi régressé et même parfois disparu et avec elle les formes et les supports qui la fondaient et la justifiaient.

8.3 Les effets de la politique culturelle de Sékou Touré

Après l'indépendance les 26 ans de dictature de Sékou Touré ont été le théâtre de profonds changements. En effet, Sékou Touré, profondément anticolonialiste et marxiste, a élaboré une politique culturelle à deux objectifs contradictoires:

- revaloriser la culture et l'identité guinéenne malmenée par le colonialisme et

- construire ainsi une nation guinéenne;
- révolutionner les bases sociales et culturelles du pays en luttant contre l'animisme et le mysticisme, ainsi que contre certaines pratiques rituelles traditionnelles jugées négatives et rétrogrades.

Dans un premier temps Sékou Touré s'est attaqué à la base du pouvoir rituel autochtone, et en 1959-1960 un **programme de "démystification"** a été mis en œuvre. Ce programme, qui a duré 20 ans, comprenait des peines sévères pour les pratiques rituelles traditionnelles. Il y eut de nombreuses conversions forcées pour enrayer l'animisme. Nombre d'objets rituels (masques, statuettes ...) furent confisqués et des forêts sacrées détruites. L'excision, très répandue en Guinée, fut combattue à travers le réseau des centres de santé.

Dans l'ensemble, l'art fut utilisé par Sékou Touré comme un élément de construction nationale et comme outil de propagande politique.

8.4 Les activités artisanales actuelles dans la zone de recensement⁵²

L'exploitation provisoire du recensement en cours dans la zone de recasement a permis d'évaluer l'importance relative des activités artisanales dans cette zone. Les résultats sont consignés ci-après au tableau 22 dont l'examen appelle les principaux commentaires suivants:

Chez les Peuls les activités de tissage et de teinturerie ont disparu avec la chute de la culture du coton et la concurrence des tissus imprimés importés. Les activités artisanales, à titre principal, les plus importantes sont: les forgerons, les chauffeurs, les tailleurs, les prospecteurs miniers, et dans une moindre mesure les boulangers et les menuisiers.

Au titre d'activité secondaire on trouve en tête les fabricants d'huile, puis les fabricants de nattes, les tailleurs et le forgerons.

⁵² Avec la prise de pouvoir du général Lansana Conté, l'art et la culture ne furent plus soumis à des impératifs idéologiques et politiques. Toutefois si la libéralisation des activités artistiques a été bénéfique pour la créativité, il n'en demeure pas moins que "art et la culture sont définitivement passés dans l'économie marchande et sont soumis désormais à la valeur de l'argent. La diffusion d'émissions culturelles à la radio, le développement (encore timide) de la scolarisation et de la lecture en zone rurale constituent certes un pas en avant, mais il n'est pas facile d'effacer 26 ans de fermeture et d'endoctrinement.

Tableau 23 - Répartition relative des activités artisanales dans le secteur tertiaire commerce et fonctionnariat non compris) pour la population active (>15 ans), et par ethnie

Activité artisanale	Activité principale (%)			Activité secondaire (%)		
	Peuls (n = 729)	Soussous (n=512)	Autres (n=211)	Peuls (n = 602)	Soussous (n = 792)	Autres (n = 93)
Menuisiers	7,0%	18,9 %	3,8%	6,0%	9,0%	5,4%
Maçons	3,8%	21,7 %	1,0 %	4,2%	8,6%	11,8 %
Chauffeurs	13,4 %	9,6%	3,3%	1,8 %	1,9 %	3,2%
Forgerons	13,7 %	2,0%	1,0 %	8,8%	1,8 %	3,2%
Tailleurs	11,4%	6,3%	6,6%	10,6%	8,6%	10,8 %
Apprentis	6,3%	12,3 %	2,4 %	1,5 %	1,5%	1,1 %
Boulangers	7,8%	2,3%	2,4 %	5,7%	4,7%	1,1 %
Fabricants d'huile	4,7%	2,2%	0,5%	20,1 %	39,8 %	8,6%
Marabouts guérisseurs	3,6%	4,5%	1,0 %	4,8%	8,2%	6,5%
Fabricants de nattes	0,4 %	0,2%	0%	13,3 %	1,1 %	2,2%
Prospecteurs miniers	10,7 %	7,4 %	70,6 %	4,5%	2,9%	12,9 %
Griots	0,8%	0,8%	1,0 %	0,8%	1,0 %	3,2%
Tisserands	0,7%	0,2%	0%	1,7 %	0,1 %	0%
Pêcheurs	0,8%	0,4 %	0%	3,5%	1,8 %	1,1 %
Matrone	0%	0,4 %	0%	0%	0,4 %	0%
Mécanicien	4,3%	4,9%	1,4 %	1,8 %	1,5 %	3,2%
Fabricant de savon	0%	0,8%	0,5%	1,2 %	1,6 %	3,2%
Puisatiers	0%	0,1 %	0,2%	0,5%	0,8%	1,1 %
Autres	10,6 %	5,0%	4,3%	9,2%	4,8%	22 %
TOTAL	100 %	100%	100 %	100%	100 %	100%

Chez les Soussous : au titre d'activité principale viennent nettement en tête les maçons et les menuisiers, viennent ensuite les apprentis (tous métiers confondus) et les chauffeurs. Bizarrement, les forgerons sont très peu représentés. Au titre d'activité secondaire on trouve très largement en tête les fabricants d'huile; viennent ensuite, dans une moindre mesure les menuisiers, les maçons et les tailleurs.

Chez les autres ethnies, dont une majorité de malinkés : au titre de l'activité principale vient une écrasante majorité de prospecteurs miniers (or, diamants), de manière très secondaire on trouve les tailleurs et les menuisiers. Au titre de l'activité secondaire les prospecteurs miniers sont toujours en tête, mais dans une moindre mesure, viennent ensuite les maçons, les tailleurs, les fabricants d'huile et les menuisiers.

9.1 La concession et la tapade

La concession, regroupement d'unités d'habitation, constitue la cellule de base de l'habitat. **Chez les Soussous** les habitations sont groupées dans la concession (*fokhédé*), les cuisines à l'air libre sont situées derrière les maisons et les cultures de cases et les arbres fruitiers ou jardins féminins (*khandékoui*) entourent les cases. Quand il y a proximité d'éleveurs peuls sédentaires ou transhumants, les concessions soussous sont entourées d'un enclos de palissades en bois mort, très solides, à l'instar des concessions peules. Cet enclos a bien sûr pour rôle de protéger les cultures de case contre la divagation des animaux domestiques (ovins, caprins, bovins).

Une concession soussou peut être constituée d'un seul foyer ou de plusieurs foyers liés par des relations de consanguinité et d'alliance. Dans ce dernier cas, la concession correspond au microlignage avec un chef doyen du microlignage (le *fokhédé kunyi*).

Chez les peuls, les différentes unités d'habitation sont aussi regroupées (mais plus espacées que les soussous) et entourées aussi de cultures de cases dans **la tapade**. Le tout est entouré par des enclos-palissades en bois mort très solides. L'ensemble habitations plus tapade plus clôture forme la concession : *gallé*. Dans les tapades, sortes de jardins de case, les femmes cultivent les légumes et les condiments nécessaires à la confection des sauces (tomates, gombos, piments) mais également les aliments de base (manioc, tarot, patate, maïs) et des arbres fruitiers. Les hommes n'interviennent dans les tapades que pour s'occuper des clôtures, faire les buttes et le bouturage du manioc.

Comme pour les soussous, la concession peule peut abriter un seul foyer ou plusieurs foyers formant parfois un microlignage. Mais une ou plusieurs épouses peuvent résider dans un autre *gallé*. Le *bengouré*, expression de l'autorité du chef de foyer élargi, ou du microlignage, comprend tous les résidents dépendant de lui: épouses, fils mariés dépendants ou indépendants, frères mariés dépendants ou indépendants, parents orphelins, ancêtres, serviteurs.

9.2 Le village et les hameaux

Le village peul et ses hameaux

Les facteurs géographiques, historiques et ethniques ont marqué de traits particuliers la répartition de la population. L'émiettement est caractéristique des Peuls nomades et la sédentarisation n'a guère modifié cet aspect. Ainsi, **l'habitat peul est généralement dispersé**. L'unité administrative, la *missidé*, correspond plus ou moins au village (sorte de paroisse où se trouve la mosquée). Des hameaux (*foulasso*) avaient été autrefois créés, dans lesquels les fils mariés, issus de familles vivant dans le *missidé*, s'étaient établis. Bien que géographiquement séparés, ils continuaient néanmoins à dépendre de la *missidé* mère. Les captifs résidaient généralement à part, dans des hameaux de captifs, les *roundé*, souvent installés sur les pentes ou les terrasses sèches des vallées, au milieu des champs. Cette forme de peuplement subsiste encore aujourd'hui, même si des changements ont été apportés, notamment dans l'équipement des villages et dans les matériaux de construction utilisés pour l'habitat, une transformation qui est souvent le fait de la diaspora exilée de retour au pays qui vient construire maisons, équipements sociaux (écoles, centres

de santé) et mosquées dans son village d'origine. **Les roundé ne sont plus aujourd'hui occupés par des esclaves et ne s'identifient plus comme tels.** Certains d'entre eux se sont modernisés car d'anciennes familles de captifs qui se sont enrichies y ont introduit des innovations dans l'habitat avec les constructions en dur et les toits en tôle. En outre, compte tenu de leur localisation dans les bas-fonds fertiles, ils ont été bien valorisés et sont devenus des lieux de prospérité agricole.

Le village soussou et ses hameaux

La morphologie, la structure et la taille des villages sont étroitement liées aux modes de vie et aux pratiques sociales des différentes communautés. Le village soussou (*ta* en soussou) est généralement le noyau primitif du peuplement, groupant plusieurs familles patriarcales autour de la famille "fondatrice". Certaines de ces familles sont d'origine extérieure (hôtes djakonlés accueillis au XVIII^{ème} siècle) ou d'origine servile, mais établies à part au lieu d'être intégrées à une famille autochtone. Le *ta* est établi, en général, non sur les hauteurs, mais dans les vallées, sur les replats ou terrasses et les bas de pente. L'insuffisance des terroirs exploitables disponibles à proximité du village a conduit à créer, à des distances variables, **des hameaux de culture (*dakha*)**. A l'origine, il ne s'agissait que de simples groupements de huttes occupées pendant l'hivernage, à l'époque des travaux. Si la plupart sont restés des lieux d'habitat temporaire, certains ont pu devenir des zones d'habitation permanente, où les familles patriarcales du village central ont délégué des détachements. Ces hameaux sont souvent habités par les descendants des anciens captifs qui y étaient autrefois parqués.

10 ENTRAIDE ET DISCIPLINE COLLECTIVES

Dans de telle société paysannes d'interconnaissance, et qui restent encore en majorité au stade technologique de l'agriculture manuelle, on ne s'étonnera pas que la solidarité et l'entraide soient importants et cimentent un lien social fort.

Cette entraide et solidarité s'organisent selon les structures socio-anthropologiques suivant le gradient décroissant suivant : foyers, micro-lignages tekung chez les peuls, groupes sociaux de même sexe et de même classe d'âge, voisinage, hameau, villages, macro-lignages, patriclans.

A part la forte coopération et décision des tâches au niveau du foyer on peut relever chez les soussous les associations de solidarité suivantes:

- **Le Lanyi** ou Union est un groupe semi-permanent de jeunes hommes et d'adolescents qui exerçaient dans l'intérêt de tous les membres de la collectivité des travaux essentiellement agricoles. Ces jeunes sont chargés de transporter les instruments. Chaque membre a droit à une journée de travail. Cependant, les travaux du **lanyi** ne se limitaient pas seulement à ses participants. Les autres villages peuvent aussi lui faire appel, moyennant une redevance. C'est un groupe qui varie de 10 à 30 personnes d'âges différents, à qui on donne des noix de cola, et pour qui on prépare des plats de riz.

- **Le Kile** : c'est une association libre de travailleur de toutes les couches sociales, décidés à donner un coup de main à tierce personne, notamment les vieux, les handicapés, les pauvres ... Mais il devenait en même temps un moyen pour chaque membre du groupe de réaliser les travaux qu'il n'était pas en mesure d'effectuer seul avec sa famille. (Nouveaux défrichements, construction d'une maison ...). Compte tenu du faible niveau de développement des forces productives, le **kilé** est un moyen privilégié de production permettant aux sossoe de faire face à leurs besoins sociaux et individuel. Comme pour le **lanyi** les participants se voyaient dotés de noix de cola et de nourriture journalière.

- **Le Sore** lui est une association mixte pour effectuer les travaux de binage.

En dehors de ces associations, existait également l'aide (**maali**) librement consentie par une famille ou un groupe d'individus dans les familles étendues, dont les champs et les autres travaux étaient réalisés entièrement par communauté. Ils bénéficiaient même des avantages des premières formes de solidarité.

Une autre discipline collective remarquable à citer est les rotations collectives des cycles culture-jachère sur des terroirs collectifs entiers. Ainsi une année on défriche en commun tout un flanc de coteaux contenant de nombreuses exploitations, trois à quatre années plus tard on le laisse collectivement en jachère et ainsi de suite⁵³.

- le **kofunyi** : association pour la moisson ou la récolte
- le **dumbunyi** : association mixte pour le désherbage

Chez les Peuls il existe également des associations de culture mais nous ne disposons pas d'information plus précisés à ce sujet. On peut citer le gardiennage collectif des trou-

⁵³ Pour plus de détails voir le rapport de l'expert agronome consultant sur les systèmes de production

peaux individuels de bovins et les travaux agricoles en commun par *tekung* (cf. § 6.7 précédemment).

Chez les Soussous il existe aussi **des tontines de femmes** qui fonctionnent à la mode sénégalaise bien connue. Chaque membre de la tontine donne une cotisation minime chaque jour de marché hebdomadaire fréquenté par les membres de la tontine (Bangouya, Konkouré, Sangareah par exemple). Chaque année le petit pactole ainsi accumulé est donné au membre féminin de la tontine qui a un investissement à faire, ce qui suppose un consensus général de la tontine, des tirages au sort seraient aussi pratiqués.

Parallèlement à ces associations ou groupements de solidarité informels, L'ACT (ONG belge) a initié la formation de groupements ou associations féminines formelles dans plusieurs villages, notamment dans la sous-préfecture de Bangouya. Ces groupements ont pour but de permettre aux femmes membres de réaliser leur autonomie économique, et conséquemment leur promotion sociale. En effet, dans le cadre de son programme d'appui aux communautés, L'ACT a mis à la disposition des femmes paysannes des fonds et des intrants agricoles pour réaliser des potagers, dont les produits devraient leur revenir exclusivement. Mais pour des raisons liées à la mauvaise organisation, au manque de motivation et à la mauvaise gestion, ces groupements ne fonctionnent pas convenablement. Aujourd'hui ils n'existent que sur le papier, car leurs membres se sont dissociés et les magasins de stockage des récoltes construits à cet effet ne sont plus utilisés.

L'étude et l'évaluation plus détaillées de ces groupements féminins se fera lors de la prochaine mission sur les aspects institutionnels et organisationnels du projet.

11.1 - Le pouvoir administratif⁵⁴ et le pouvoir coutumier

La zone du projet est située entre quatre préfectures (Kindia, Pita, Dubréka et Téliélé). Elle regroupe 5 sous-préfectures totalisant 578 villages et hameaux qui constituent les districts et secteurs.

Chaque sous-préfecture est dirigée par le **sous-préfet** et son adjoint qui en plus sont des tutelles rapprochées devant appuyer le bureau de la **Communauté Rurale de Développement (CRD)** dans ses différentes activités de gestion.

Chaque district est dirigé par un **bureau de district** élu et présidé par un **chef de district**. Dans l'exercice de ses fonctions, ce bureau est assisté par un **conseil de sages dirigé par le chef du village qui est l'aîné de la famille fondatrice**. Dans la pratique, l'autorité du chef de villages est plus étendue et mieux perçue par les populations par rapports à celle du chef de district. A ce propos, le chef du village de Kirita a dit:

"Le chef de district est mon frère, c'est mon messenger auprès des autorités de Kindia. Il exécute ce que je lui dis comme décision du conseil des anciens".

Si le Conseil de district est la courroie de transmission des décisions prises par les autorités à l'échelon supérieur, l'exercice des pouvoirs réels appartient au **Conseil des anciens** avec à sa tête le chef du village. Ce conseil gère le foncier, règle les conflits y compris ceux domaniaux, veille à la préservation de l'ordre social et des coutumes, et entretient les cultes traditionnels du village (cérémonies sacrificielles). Ce bicéphalisme de l'autorité entre le bureau du district et le Conseil des sages entraîne comme conséquences :

- **L'affaiblissement de l'autorité du Bureau du District** représentant local de l'Etat.
- **La subordination des élus locaux à l'autorité traditionnelle** qui, de fait, prend toutes les décisions majeures concernant la vie de la communauté.
- **L'emprise du pouvoir gérontocratique** qui gêne l'introduction de nouvelles innovations (appropriation privée de la terre) et perpétue certaines pratiques archaïques telles que la cherté du douaire, la marginalisation des jeunes et des femmes dans l'accès à la terre et les prises de décisions majeures;

La nécessité de prendre en compte l'influence du pouvoir traditionnel dans toute prise de décision relative au recasement des populations s'impose donc aux décideurs chargés de gérer le projet.

Chaque secteur du district est dirigé par un chef de secteur désigné par le Bureau du district. Là également le bicéphalisme de l'autorité moderne et traditionnelle apparaît. En effet le chef de secteur est proposé par le chef de village, généralement, parmi les siens (jeune frère, fils ou neveux) et agit sous l'influence directe de ce dernier.

⁵⁴ Cette partie sera développée lors d'une prochaine mission sur les aspects institutionnels formels et organisationnels du plan de recensement de la population (PRP)

11.2 Le pouvoir religieux

Au niveau du village-mosquée le pouvoir religieux est détenu par l'**Imam**, qui conduit la prière et prononce la khotba ("prêche") lors de la grande prière du vendredi. A côté de l'Imam d'autres personnages peuvent jouer un rôle influent ou bénéficier d'une aura particulière auprès des fidèles, il s'agit:

- **des maîtres d'école coranique** au niveau villageois ;
- **des membres des confréries Quadiriya et Tidjaniya** ;
- **des marabouts** ;
- **des membres de la Ligue Islamique sous-préfectorale**, composée de 5 à 7 membres. Ils sont choisis parmi les "sages religieux" des différents districts par le sous-préfet, avec la collaboration des chefs de district. L'objet des Ligues Islamiques est bien entendu tout ce qui est du ressort des affaires musulmanes au niveau de la sous-préfecture. Au dessus des Ligues Islamiques sous-préfectorales, il existe des Ligues Islamiques préfectorales. Au niveau central national ces Ligues Islamiques sont chapeautées par un Secrétariat Général des Ligues Islamiques préfectorales; ses membres sont désignés par les Ligues préfectorales: il s'agit en général des grands Imams et d'Oulema ("docteurs de la foi"). Le secrétaire général, nommé par décret, siège au conseil des ministres.

(D'après notamment "Les Institutions politiques du Fouta Djallon au XIX siècle") par THIerno DIALLO op.cit.)

12.1 Trois références de droits historiques superposées

"A l'origine", c'est-à-dire selon le droit coutumier tel qu'il est encore en référence dans la mémoire collective des populations, les liens de parenté et les droits de propriété foncière étaient souvent confondus! et ce depuis une époque antérieure à l'islamisation de la région (XVIIème_XVIIIème siècle).

- **le droit musulman**, d'une part, qui instituait la propriété individuelle (tout au moins au niveau du chef de famille), et la rendait héréditaire, selon des dispositions et des règles de partage bien définies,

- **le droit coutumier**, d'autre part, qui se fondait sur des biens fonciers communs indivisibles et inaliénables au niveau de groupes ethno-lignagers élémentaires, avec principe du droit réservé aux "premiers occupants" historiques.

Un amalgame et des compromis instables entre ces deux systèmes de droit furent concédés dans le cadre englobant du droit colonial, puis **du droit moderne de la Guinée indépendante**.

Comment se sont traduits dans la pratique - et se traduisent encore ça et là - ces compromis et ces contradictions entre différentes références juridiques ? De diverses façons, selon les niveaux hiérarchiques sociaux du droit ; selon l'objet, la qualité et le lieu d'exercice de ce droit foncier de propriété et/ou d'usage ; et selon les rapports historiques des différents groupes ethniques et sociaux en présence.

En matière de partage du foncier agricole pour son usage, celui-ci était traditionnellement organisé dans le cadre de l'assemblée familiale élargie ou lignages, ou de l'assemblée villageoise des familles ayant-droits attestées comme "autochtones". Dans le cadre de ces assemblées traditionnelles la règle était que chaque individu masculin adulte ayant-droit (c'est à dire ayant fondé un foyer) devait confier sa part à la gestion de l'aîné (chef de *gallé* ou de *benguré*), et ce, au nom de l'indivisibilité du patrimoine commun. Quant à la demi-part théorique d'héritage de la femme du droit musulman, celle-ci était "gelée" ou captée à travers l'institution du mariage : situation qui est encore de règle en zone rurale.

Ces pratiques traduisaient en fait un ordre social basé sur les principes que :

- I. seuls les anciens, de condition masculine, étaient réellement majeurs et avaient la pleine capacité juridique tant d'un point de vue social qu'économique ;
- II. les chefs de ménage non aînés restaient dépendants en dernier ressort;
- III. les femmes étaient toujours dépendantes (du père, du mari, du frère, de l'oncle), exhérédées et soumises dans la pratique, notamment au travers de l'institution du mariage, socialement quasi obligatoire. Ces principes anthropologiques d'ordre

⁵⁵ Pour plus de détails voir le rapport de l'expert consultant dans le domaine socio-foncier.

social valaient, bien sûr, toute condition de caste, voire de clan, égale par ailleurs, à l'intérieur d'une identité ethnique.

Il y avait donc prise en compte théorique mais non mise en pratique du droit musulman vis-à-vis de ces aspects, le régime foncier d'inspiration peule ou djallonké restant le type même de la propriété collective maintenue par le système bien connu du **séquestre lignager**.

Par ailleurs le régime de la propriété foncière et de son usage dépendait également du type d'espace ou de terroir et de leur utilisation:

(i) les terrains de parcours (zones de montagnes, bowé) faisaient l'objet d'un droit de propriété assez vague détenu par les lignages fondateurs des villages et hameaux avoisinants. Leurs limites étaient elles-mêmes vagues et imprécises. La terre ayant une très faible valeur agricole, il s'y exerçait par contre une sorte de droit de "vaine pâture", au sens pastoral du terme, selon cependant un ordre ethno-lignager historique et politique bien défini, et soumis à des tensions, des rapports de force et des évolutions⁵⁶.

(ii) les terroirs cultivables (versants de vallée principalement et certaines zones de plateaux et de bas-fonds), zones de concentration de l'habitat, la propriété foncière y était définie et délimitée avec précision et sans ambiguïté. Des bornes ou des points de repère naturels définissaient les limites de chaque parcelle de terrain en propriété, les champs, expression de l'usage tant juridique que socio-économique de cette propriété étaient eux aussi structurellement dimensionnés sans ambiguïté selon les règles consensuelles du droit oral collectif et de la société d'interconnaissance, et au moyen d'une métrique agraire d'unité d'ensemencement ou d'unité de travail. L'exploitation restait - et reste encore aujourd'hui - également soumise à une discipline collective d'assolement, donc de rotation, par quartier de culture, ceci traduisant une rationalité à la fois agronomique, sociologique et économique.

Dans les deux cas les « terres mortes »⁵⁷ du droit musulman n'existaient pas, et n'existent toujours pas dans la zone du projet.

Historiquement enfin, trois catégories juridico-politiques de terrains étaient apparus; **les terres héréditaires, les terres acquises et les terres conquises**.

L'islamisation par la dernière vague de Peuls déjà convertis bouleversa l'ordre foncier précédent, dans le cadre du nouveau système politique et social mis en place, et institua les trois régimes fonciers généraux des terres précitées.

Les terres héréditaires étaient les terres qui restaient en pleine propriété des "premiers occupants" pour autant qu'ils se fussent "a priori" convertis à l'Islam.

Les terres acquises correspondaient aux terres de culture ou de parcours dont la propriété et/ou l'usage avaient été concédés dans le cadre de la fondation de nouveaux villages.

⁵⁶ Illustrés par le stéréotype simplificateur de la trop fameuse opposition universelle entre les sédentaires et les nomades.

⁵⁷ Le "res nullus" des romains; les terres vagues; inoccupées, à personne donc à tout le monde de l'époque coloniale les terrains présumés domaniaux du droit moderne ...

Les terres conquises étaient toutes les autres terres qui n'entraient pas dans les catégories précédentes. Elles furent appropriées et partagées entre les conquérants. Elles correspondaient en fait essentiellement au domaine foncier "utile" :

- des terres abandonnées par les Soussous lors de la Jihaadi,
- des terres des autochtones ; soit réfractaires à la conversion, qui subirent alors le statut de captif de guerre et furent asservis à leurs anciennes terres ; soit qui se convertirent pour échapper à la servitude, et se virent alors concéder le droit de cultiver leurs terres en hommes libres moyennant le versement d'une dîme⁵⁸.

Dans chacune des trois catégories de terres définies ci-dessus **le système juridique de la propriété familiale collective continua à s'exercer**. En cas d'extinction du dernier héritier d'une famille, **la propriété était remise dans le patrimoine collectif du lignage de niveau segmentaire supérieur**. La redistribution du bien collectif entre les familles et lignages ayants-droits était en général décidée et organisée au niveau du village, par le chef du village de concert avec le conseil des anciens. La nouvelle affectation pouvait se faire, conformément à la loi religieuse, soit par don, soit par vente, soit par location (le bénéficiaire revenant dans ce dernier cas à la communauté, le plus souvent pour être répartis ensuite entre les différents ayants-droits aînés.

La référence collective du concept de domanialité publique était la communauté religieuse musulmane. Des droits d'usages grèvaient bien entendu ce domaine public avec des réserves et des conditions:

- droit de "vaine pâture", s'étendant d'ailleurs au domaine privé des terres non cultivées (à moins de réserve expresse exprimée et justifiée par le propriétaire, et acceptée par le conseil des anciens, représentants de la communauté religieuse locale),
- droit de pêche et de chasse, en principe reconnu à chacun,
- droit de prélèvement de bois de feu dans les "forêts publiques", reconnu pour tous les riverains,
- droit de défrichement ou d'abattage d'arbres : soumis à autorisation (même dans un enclos d'habitation familial, la communauté villageoise pouvait réclamer son droit collectif sur les arbres non plantés qui s'y seraient trouvés).

12.2 Les pratiques effectives actuelles

En conclusion, on voit mieux, au travers de cette brève analyse, comment droit coutumier collectif et droit musulman se chevauchèrent et se composèrent pour former un amalgame juridique de droit en partie oral en partie écrit, encadré par le droit colonial, puis actuellement par le droit moderne de l'Etat, avec :

- Un droit familial fondé sur le principe théorique du droit musulman aux plans de l'individu et de la communauté, mais exercé en pratique selon les règles du droit collectif coutumier avec droit aux "premiers occupants" et exclusion des "étrangers".

⁵⁸ A part cette dîme "de conversion", la fiscalité était basée sur l'aumône religieuse légale (la zakat) autre dîme générale portant sur les cultures et sur le bétail, la dîme successorale, les droits douaniers annexes (complexes) et la pratique "des cadeaux" aux différents niveaux des notables et des chefs.

- Des régimes fonciers déterminés historiquement par l'épisode de la conquête musulmane (terres héréditaires, conquises, acquises), mais gérés intérieurement selon le principe coutumier du droit familial collectif.
- Une réglementation de l'usage du droit foncier collectif coutumier basée sur (i) l'individualisation selon le principe du droit musulman ; (ii) une discipline collective de gestion de cet usage au niveau de la communauté villageoise (rotations collectives par quartier de culture) ; concessions possibles de l'usage selon les principes du droit musulman.
- L'existence d'un régime foncier public défini par rapport à la communauté religieuse musulmane et concession de droits d'usage sur ce domaine public selon les principes du droit coutumier collectif.

Aujourd'hui les principes fondamentaux de la législation foncière rurale sont :

- I. la définition de la domanialité nationale, et de ses nuances de régimes fonciers (domaine public, domaine privé de l'Etat, domaine National) ;
- II. les types de concessions et de droits d'usage pouvant exister sur les trois catégories de terres domaniales ;
- III. la possibilité de reconnaître des droits coutumiers collectifs à des "collectivités coutumières" sur leur requête instituant ainsi un régime foncier collectif privé ;
- IV. les principes d'accession à la propriété privée, de son usage et de sa transmission dans le cadre des grands régimes fonciers cités précédemment. Ils restent le fruit de la composition de plusieurs références de systèmes juridiques.

L'étude a identifié deux formes d'appropriation de la terre qui existent dans la zone du projet. Il s'agit de l'appropriation par le foyer et l'appropriation communautaire:

Appropriation de la terre par le foyer

C'est la forme la plus ancienne et la plus répandue. Dans ce cas de figure le lopin de terre appartient à un foyer dont l'aîné assure la préservation et la gestion. De l'avis général des enquêtés le droit de succession va de père en fils, les femmes étant exclues. Il peut arriver aussi que le jeune frère du propriétaire hérite des domaines quand les enfants de ce dernier sont mineurs. A la majorité des enfants, une partie de la terre peut leur être

Appropriation communautaire

Elle concerne les forêts classées et les sites des infrastructures communautaires tels que la place du marché, l'école, la mosquée, la place publique, les pistes et le lieu d'implantation des forages.

D'ordinaire les étrangers peuvent bénéficier du droit d'usage de la terre, tant qu'il y a entente entre les détenteurs et les usagers, mais ils ne peuvent pas en devenir propriétaires.

Il n'y a pas de forme d'appropriation individuelle ou privée de terre, tout au moins, aucun cas de ce genre n'a été révélé au cours de l'enquête. **La seule forme d'acquisition de terre cultivable identifiée par les enquêtés est le prêt.**

De l'avis général des répondants, le prêt de la terre se fait sans conditions exclusives, il suffit pour l'emprunteur de présenter 10 noix de colas avec un peu d'argent, pour qu'on lui cède une portion de terre qu'il pourra exploiter tant qu'il y a entente entre lui et le propriétaire. **Il n'y a ni don définitif ni location et/ou vente de terre**, car, elle est **un patrimoine lignager inaliénable**. Ainsi, aucun étranger n'est propriétaire de terre dans la zone du projet. Les plus fortunés d'entre les étrangers sont ceux qui font des cadeaux ou des crédits aux autochtones. Ils bénéficient donc d'un moyen de pression sur les propriétaires pour bénéficier des meilleures terres. Les moins fortunés en revanche se voient attribuer les moins bonnes parcelles et sont soumis au risque de se voir évincer d'une année sur l'autre suivant le bon vouloir du propriétaire qui décide ou non de les exploiter.

Il convient de rappeler que la législation nationale de 1998 accorde à l'Etat le droit de propriété sur la terre. Bien que cette législation soit en révision, les populations l'admettent. Ce qui a fait que, par exemple, elles ont cédé des domaines, chaque fois que l'Etat en a eu besoin pour y implanter des structures de production comme les BMP et BAP.

De ces deux formes de tenure, l'appropriation de la terre par le foyer est largement prédominante. Celle-ci n'a guère évolué, en dépit de la conception et de la promulgation des différentes lois relatives au foncier depuis la période coloniale jusqu'à nos jours.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la persistance de cette forme de tenure, entre autres, on peut notamment évoquer la prééminence du foyer comme unité de base de l'organisation sociale et économique, le poids de la gérontocratie et le maintien de certaines traditions locales qui privilégient les liens de sang. En outre, il faut ajouter la précarité des instruments de travail qui est compensée par l'organisation collective du travail, ce qui encourage la propriété du foyer de la terre. De surcroît le manque d'aménagement des terres cultivables et le nomadisme agricole n'incitent pas à l'appropriation privée du sol.

S'agissant des conflits domaniaux, les résultats de l'étude ont révélé que certains enquêtés reconnaissent l'existence de conflits qui d'ordinaire, ont lieu surtout entre exploitant et propriétaires. Les raisons évoquées pour expliquer ces conflits sont:

- Le refus de l'exploitant emprunteur de faire des cadeaux en nature au propriétaire en cas de bonnes récoltes;
- La tentative de récupération par le propriétaire du domaine emprunté quand l'exploitant y a longtemps travaillé ou quand le domaine est fertile.

Entre les paysans eux-mêmes, les conflits sont suscités par les disputes entre voisins sur la délimitation des champs ou le désaccord sur le partage entre légataires de l'héritage foncier.

L'arbitrage ainsi que le prêt de terre sont assurés par le chef du lignage fondateur du village parfois aidé par le conseil des sages réunissant les autres chefs de lignages. Le chef de secteur et a fortiori le chef de district sont rarement mis à contribution.

Il était intéressant de visiter un village recasé après la mise en eau du barrage de Garafiri, d'autant que nous avons participé à l'étude du recasement des populations en tant que consultant chargé des aspects institutionnels et organisationnels.

Nous avons ainsi visité le village peul de Falékalé près de la route goudronnée menant au barrage. Ce village est situé à flanc de coteau. Il est relié au goudron par une piste débouchant côté gauche du goudron en allant vers le barrage.

Trois "sages" du village ont été interviewés; selon eux la situation peut se résumer comme suit:

(i) Au niveau des promesses tenues

- Construction d'une école.
- Etablissement d'une pépinière d'arbres fruitiers et de cultures maraîchères. Mais sa gestion par la population est problématique (problèmes de manque d'arrosages notamment).
- Les arbres fruitiers perdus ont été dédommagés.
- Des houes ont été distribuées à chaque famille.

(ii) A côté de cet actif le bilan comporte un lourd passif en matière de promesses non tenues ou de points faibles

- Nombre insuffisant de maisons et de pièces à l'intérieur des maisons vue leurs dimensions (2,5 pas sur 2,5 pas).
- Manque de latrines.
- Nombre réduit de forages (2) et problème de l'entretien des pompes Vergnet.
- Difficulté d'accéder à des terres cultures auprès des soussous autochtones voisins, et éloignement des terrains (plus de 3 km).
- Pas d'électrification ni d'adduction d'eau alors qu'on leur avait promis ces équipements.
- Insuffisance des dédommagements faits en argent (pour les arbres fruitiers notamment).

Dans **leurs souhaits les plus urgents** les anciens interviewés déclarent qu'il faudrait: construire des latrines; augmenter le nombre de maisons avec un nombre suffisant de pièces tenant compte de la composition des foyers en différentes catégories de membres (hommes, épouses, enfants et adolescents, personnes âgées) ; augmenter le nombre de forages; construire un centre de santé; et enfin, électrifier le village.

Dans l'ensemble le tableau est sombre, et ce recasement n'est pas une vitrine pour le projet Souapiti-Kaléta. Il semble que le montage institutionnel et organisationnel qui avait été prévu pour le recasement n'ait pas été suivi.

14 INFORMATION ET ATTITUDE DES POPULATIONS VIS-A-VIS DU PROJET

14.1 Information des populations sur le projet

De l'avis général des répondants, il existe plusieurs sources et relais d'information à partir desquelles ils s'informent sur les réalités du pays et de leur milieu. Il s'agit notamment des réunions convoquées par les responsables locaux, de la radio nationale, de la radio rurale et des interfaces pour les sources d'information, des mosquées, écoles, structures de santé et les marchés pour les relais d'information.

La période favorable pour entreprendre une campagne d'information et la sensibilisation à la radio nationale et à la radio rurale sur les activités futures du projet est la soirée, après la prière et les repas.

Dans la zone de recasement toutes les populations rencontrées au cours de cette mission sont au courant du projet Souapiti-Kaléta qui date depuis l'époque coloniale. De plus l'étude de recasement de 1981 et son actualisation en 1998 ont relancé cette information. Cependant en l'absence d'une campagne d'information adéquate jusqu'à présent, on ne s'étonnera pas que des rumeurs et des désinformations sur le projet soient véhiculées au sein des populations (imminence de la montée des eaux et du déguerpissement forcé ou au contraire improbabilité de réalisation du projet, question des dédommagements etc.)

Dans les zones d'accueil potentielles la plupart des populations rencontrées ont également entendu parler – vaguement - du projet Souapiti-Kaléta.

14.2 Attitude des populations dans les zones de départ

Bien qu'ils reconnaissent l'intérêt national du projet Souapiti-Kaléta, l'ensemble des représentants des populations des zones de départ enquêtés déclarent qu'ils seront obligés de partir, mais **pas de bon gré**. Les conditions posées pour leur départ sont bien sûr le dédommagement de leurs biens. En ce qui concerne les habitations la majorité demande qu'on leur reconstruise leurs habitations (mais pas comme à Grarafiri déclare le chef de district de Woleya). Quelques uns, minoritaires, demandent qu'on leur dédommage leurs habitations et qu'ils viennent s'installer à Kindia.

Ils demandent également tous qu'on leur dédommage leurs arbres fruitiers, et certains même leurs palmiers naturels dont ils tirent l'huile qui représente un revenu appréciable (cf tableau 22 ci-dessus). Beaucoup rajoutent qu'il faut les dédommager aussi de leurs autres biens telle la terre fertilisée.

En matière de zone de recasement la majorité des répondants ne veulent pas de la zone insécure de Madina Oula. Certains ne savent pas où aller et attendent que l'Etat le leur indique. Beaucoup souhaitent être recasés le plus près possible du futur plan d'eau; d'autres souhaitent être recasés vers le nord dans la préfecture de Téliélé (village peul de Woussi et de Konkouré par exemple). Tous souhaitent être recasés sur des terres

fertiles, aussi riches que chez eux. Certains ne veulent pas des trois zones d'accueil proposées.

A Warakalan on s'inquiète sur le devenir de leur forêt sacrée et des tombes de leurs ancêtres, déclarant qu'ils ont des terres riches et des sources, ils souhaitent être recasés dans des conditions hydro-pédo-climatiques comparables.

A Tambikhouré on réclame des rations alimentaires, et on souhaite rester dans le Kaniah, préférant ainsi la vallée de la Kolenté comme zone de recasement.

A Yongoreya on veut que les nouvelles habitations soient construites et les terres de culture "préparées" avant leur arrivée. On y déclare aussi que les femmes et les jeunes n'ont pas le droit à la parole et qu'ils suivront les décisions des maris et des anciens.

A Kasserri on s'inquiète sur la réalité des dédommagements, et on demande comment seront-ils faits et est-ce qu'il y aura des intermédiaires.

En matière de gestion du foncier, les villages interrogés déclarent qu'ils continueront leur mode de gestion coutumier, sauf à Woussi où on déclare être prêt à appliquer le code foncier après recasement.

14.3 Attitudes des populations dans les zones d'accueil potentielles

Dans l'ensemble des villages enquêtés, à une exception près (village de Dar es Salam dans le district de Woleya) **on se déclare favorable** à l'accueil de nouvelles populations immigrantes. Dans la plus part des cas, il y a de l'espace libre et des terres parfois fertiles. En contrepartie **on attend systématiquement une amélioration des infrastructures socio-économiques et du cadre de vie: réfection des pistes, écoles, postes de santé, pompes, et même réfection ou construction de la mosquée.**

A Fofota et à Missidé-centre on voit dans l'accroissement de la population du village une acquisition de prestige et une augmentation des potentialités de développement.

A Fonfo-centre on craint l'expropriation des terres par l'Etat et on veut continuer la gestion coutumière de la terre.

A Kolokhouré-centre on déclare que c'est aux nouveaux arrivants de choisir leur lieu d'installation et on leur donnera alors leur droit d'usage.

Dans la zone nord de la sous-préfecture de Madina Oula (au nord de Kanséma) on réclame des tracteurs pour mettre en culture certains vastes *bowé* cultivables, on se plaint du manque de points d'eau.

Partout dans les villages d'accueil potentiel on n'a bien sûr aucune idée de la quantité de populations à accueillir aussi propose-t-on souvent l'installation dans des hameaux ou villages à part du village accueillant.

Le thème du problème de la cohabitation peuls/soussous, vu la différence de leurs genres de vie, n'a été abordé que dans deux villages: un village de départ (Woleya) et un village d'accueil dans la zone nord de la sous-préfecture Madina Oula (Samankoré). Dans ces deux cas on recommande fortement de séparer nettement les villages peuls des villages soussous.

A l'issue de cette étude la première remarque qui s'impose **c'est qu'il n'y a pas de différences fondamentales au plan socio-anthropologique entre les zones de départ et les zones d'accueil potentiel. Le clivage se fait plutôt sur le plan ethnique: structures sociales, valeurs, culture, histoire et genre de vie peul⁵⁹ d'une part, et soussou/malinkés d'autre part.**

D'un point de vue historique nous avons vu au chapitre 2 que **la zone d'étude avait été (et est encore) au cours de l'histoire une zone de passage, de brassage de population, d'immigration avec les peuls et leurs captifs descendus du Fouta Djallon, et les soussous et malinkés venus de l'Est (Haute Guinée).**

Nous avons vu que **les Peuls occupaient désormais une place de tout premier rang dans le commerce, au détriment historique des Malinkés.**

La différence entre Peuls, d'une part, et Soussous/Malinkés, d'autre part, s'exprime notamment:

- I. **Dans les activités agricoles** (élevage pastoral dominant chez les Peuls, cultures de défriches et sur brûlis chez les Soussous).
- II. **Dans la structure de l'habitat** (dispersé chez les Peuls, groupé chez les Soussous).
- III. **Dans les structures socio-politiques historiques** récentes (royaume théocratique à castes chez les Peuls, petites chefferies acéphales chez les Soussous).
- IV. **Dans les croyances englobées par l'Islam: reliquat de mythologie et de pratiques animistes chez les Soussous, Islam strict et orthodoxe chez les Peuls.**
- V. **Dans les arts et expressions culturelles** (cf chapitre 8).

Par contre les trois ethnies représentées dans la zone d'étude sont patrilinéaires, patrilocales et lignagères (avec le qualificatif douteux de "segmentaires"). Elles sont aussi polygames.

Nous avons vu qu'elles avaient toutes trois également un système coutumier avec propriété et contrôle de la zone au lignage fondateur du village.

En matière de recasement le projet Garafiri devrait servir de contre exemple pour le projet Souapiti-Kaléta.

Les attitudes plutôt négatives des populations à recaser⁶⁰, et les attitudes positives des populations des zones d'accueil ont été rapportées au chapitre 14.

Nul doute que le recasement va bouleverser les structures socio-

⁵⁹ Avec une distinction qui reste encore nette entre les ex-captifs d'une part et les nobles et hommes libres d'autre part.

⁶⁰ A ce propos, personne jusqu'ici n'a abordé le thème du dédommagement des enclos de solides palissades en bois mort qui délimitent les concessions des peuls et même parfois des soussous.

anthropologiques, les habitudes et genres de vie des populations recasées et des populations d'accueil, en un mot de leur culture.

Un plan de recasement détaillé sera étudié lors d'une prochaine mission mais d'ores et déjà on peut recommander que soient respecté autant faire se peut le riche patrimoine social et culturel de la zone d'étude, en respectant notamment, l'architecture artistique traditionnelle, la structure des concessions et de l'habitat villageois (recasement par exemple du village-centre avec ses hameaux historiquement dépendants).

ANNEXES

ANNEXE 1 - LISTE DES DOCUMENTS SPECIFIQUES CONSULTES

- Projet hydroélectrique de Garafiri - Avant-Projet Environnement et réinstallation des populations Rapport principal BCEOM 1990 - 31 p.
- Projet hydroélectrique de Garafiri - Avant-Projet Environnement et réinstallation des populations Annexe 10 : Institutions et organisation - BCEOM 1990 - 39 P + annexes.
- Complexe hydro électrique de Souapiti-Kaleta - Actualisation de l'étude du déplacement des populations - Rapport Principal- BCEOM 1998 - 44 P + annexes.
- Etude de ré installation des populations des barrages de Souapiti et Kaleta - Mission de préparation de l'étude -Institution et socio-anthropologie BCEOM/C. Potin. Mars 2000 - 6 p.
- Etude de réinstallation des populations des barrages de Souapiti et Kaleta - Document de travail BCEOM / P.O. Camara - Juin 2000 - 37p.
- Etude comparative des régimes fonciers en droits coutumiers Peul et Soussou par Alseny Bah "Mondes en développement" Tome 21 - 1993 n081 pp 39-44.
- L'endogamie des Peuls du Fouta-Djallon par Pierre Cantrelle et Marguerite Dupire in "Recherches Africaines" - Etudes Guinéennes - W 1-2-3-4 - janvier - décembre 1964 pp 69-98.
- Histoire et Civilisation Sosso de Kania par Sano Youssouf - MDFES(I) - mars 1995 Université de Conakry.
- Monographie historique de Madina-Oula des origines à l'implantation coloniale par Mohamed Lamine Camara. MDFES - décembre 1989 - Université de Conakry.
- Mythes et croyances religieuses en milieu traditionnel Sosso par Hassimiou Diallo - MDFES - juillet 1981 - Institut Polytechnique Gamal Abdel Nasser Canakry.
- Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie sous la direction de P. Bonte et M. Izard - Quadrige / PUF - 2000 - 842 p.
- Les sages dépossédés - Univers magique de l'Afrique noire par L.V. Thomas et R. Lumeau. Robert Laffont - 1997 - 307p.
- Les structures élémentaires de la parenté par C. Levi-Strauss. Mouton et Co / Maison des Sciences de l'Homme - Paris 1967 - 591 p.

ANNEXE 2 - LISTE DES VILLAGES ET HAMEAUX ENQUETES

PREFECTURE	SOUS-PREFECTURE	DISTRICT	SECTEUR	VILLAGE OU HAMEAUX ENQUETES			
KINDIA	BANGOUYA	Medina-Dian	Songoreya	Sangoreya (s)			
		Missira	Yalekhore	Yalekhore (m)			
		Kebe-Friguia	Hamadiya	Cantibougny 1	Cantibougny 1 (s)		
				Cantibougny 2	Cantibougny 2 (s)		
				Hamadiya	Hamadiya (s)		
				Massogna	Massogna (s)		
				Koutinkouré Labé	Koutinkouré Labé (m)		
				Bouroundé Kiri	Bouroundé Kiri (?)		
				Yaberi	Yaberi (?)		
				Gambouya	Yataya	Yataya	Yataya (m)
						Kalieri	Kalieri (m)
						Baraya	Baraya (s)
						Tombo	Tombo (s)
						Koulokhoré	Koulokhoré (s)
						Doniah	Doniah (s)
		Katia	Doubé	Doubé (p)			
		Warakalan	Warakalan	Warakalan	Warakalan-Centre (s)		
				Damouya	Tombikhouré		
				Wolea	Gallé Foula		
				Madina-Fanta	Madina Foula		
Toumanya	Khelen						
TEII MELE	KOLLET	Konkouré	Konkouré				
		Konkouré	Konkouré-Centre (m)				
SINTA	SINTA	Dadirou	Hafia (m)				
		Sinta-Centre	Yongorenya (p)				
DUBREKA PITA	TONDON SANGAREA	Kouriya	Kasserri				
		Taïgbé	Taiyré				
KINDIA	MADINAOUULA	Solenta	Genguissa				
		Nianso-Dow	Demoukhoulima				
KINDIA	MADINAOUULA	Koulakhouré	Djabakaty				
		Simbaraya	Koulakhouré				
		Koulakhouré	Koulakhouré				
		Samoukouré	Samoukouré				
		Kouré Kouré	Kouré Kouré (s)				
		Kourédouké	Kourédouké (s)				
		Mountikéré	Mountikéré (s)				
		Santa	Santa (s)				
		Samoukouré	Samoukouré (s)				
		Kanséa	Kanséa				
		Woleya	Woleya-Centre				
		Missidé	Missidé-Centre				
PITA	CU de KINDIA SANGAREA	Kirita	Kirita				
		Tatagui	Fofota				
		Solenta	Demoukoulouma				
		Fonfo	Fonto-Centre				
			Fonto-Centre (p)				

Nota: (s) village ou hameau soussou ; (p) village ou hameau peul ; (m) village ou hameau peul- soussou

ANNEXE 3 – INDEX DES MOTS-CLE EN SOUSSOU

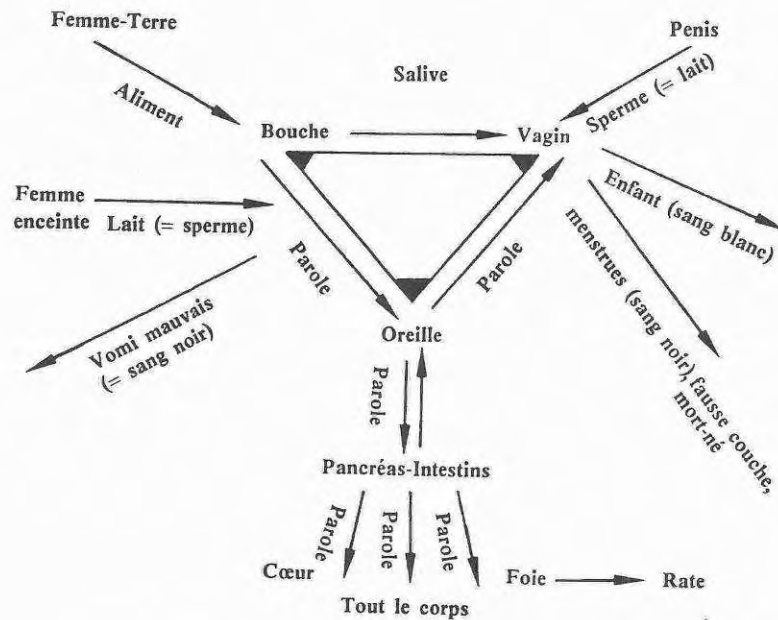
Travaux agricoles	Khèwali
Terre	Bokhi
Rivière	Khouré
Plaine	Farè, Mèrè
Côteau	Khè
Feu	Tè
Coupe coupe	Dègèma. Kinfè
Hâche	Béra
Houe	Kéri
Couteau	Finè
Semence	Sansi
Moisson du riz	Malékhàbè
Défrichement	Khèsègè
Pépinière	Lantanyini, Founfounyi
Désherbage	Khè wasi
Labour	Khèbi
Animaux domestiques	Khourousé
Arbre	Wuri
Fleuve	Ba
Mariage et foyer	Futi anu dembaya
Mariage	Futi khiri
Douaire	Futisé
Dot	Ginètisé
Fête	Khoulounyi
Naissance	Dibari
Baptême	Diramini
Enfant	Diyorè
Femme	Ginè
Homme	Khamè
Chef de foyer	Dembaya kanyi
Veuve	Kanyèginè
Excision	Tifésaliyé, Dougitongo
Médicaments	Séri
Médicaments traditionnels	Forèséri
Marché hebdomadaire	Louma
Marché	Makiti
Clôture	Sansanyi
Jardin potager	Lakoè
Chemin, route	Kira
Pont	Falé
Pirogue	Kounki
Association	Lanyi
Assistance collective	Kilé
Mortier	Woulounyi
Pilon	Kilé
Escabeau	Gonyi
Lignage mineur ou micro lignage	Fokhé
Lignage majeur ou macro lignage ou patriclan	Baaré, Baribouré
Clan	Kabili
Tribu	Bônsoë
Case ou maison	Bankhi
Concession	Fokhédé
Village ou hameau	Taa
Chef de village	Alkaly
Chef de territoire supérieur au village	Bhòki-Kandé

Doyen de concession
Hameau de culture
Totem
Sacrifice
Classe d'âge
Case ronde

Fokhé khunuyi
Dakha
Yéyéle
Saddaga
Séré
Degelima

ANNEXE 5

Schéma théorique de la trilogie systémique bouche-vagin-oreille en Afrique noire animiste (anatomo-physiologie traditionnelle)



(d'après "Les sages dépossédés", op. cit.)

ANNEXE 6

Schéma général systémique du sacrifice (sodoga) reliant les hommes, aux ancêtres, aux génies et à Dieu à travers le passage du monde visible au monde invisible.

(d'après "Les sages dépossédés" op.cit.)

